

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 MAI 2014

VOLUME 199

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ISABELLE GILLES
Me ELIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des
élections du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti
libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
LOUIS MARCHAND	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME	14
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	61
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER	110
KAREN DUHAMEL	208
INTERROGÉE PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	208
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me BENOÎT BOUCHER	274
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	278

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
151P-1689 : Extrait du PV de l'assemblée du 17 juillet 2012 - Ville de La Tuque	24
151P-1690 : Extrait du PV de l'assemblée du 1er octobre 2012 - Ville de La Tuque	24
151P-1691 : Rapport du 14 février 2014 (DA-2013-060) contrat de gré à gré dans le domaine des enrobés - Principaux constats	42
151P-1692 : Requête introductive d'instance pour jugement déclaratoire, mandamus, en nullité, dommages et intérêts, en injonction permanente et, subsidiairement, en indemnité pour dépossession forcée, 21 décembre 2012	108
151P-1693 : Contrats en pavage par adjudicataires selon les différents modes d'adjudication pour la période 2009 à 2012 Région de la Mauricie	156

152P-1694 : Exemple de dessin pour section de
chaînage

234

152P-1695 : Contrat 5230-02-0907 - réclamation de
l'entrepreneur Les Grands Travaux
Soter inc. étudiée par le consortium
Genivar-Tecsult, 12 janvier 2005

234

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Marchand.

8 M. LOUIS MARCHAND :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Maître LeBel.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Bonjour, Madame la Présidente. Alors, peut-être
14 qu'on pourra tout de suite vous aviser, Madame la
15 Présidente. Donc, comme on le sait,
16 l'interrogatoire principal par moi, procureur de la
17 Commission, s'est terminé hier à cinq heures
18 (17 h 00) de monsieur Marchand. Mes collègues du
19 Procureur général, du Parti québécois et du Parti
20 libéral québécois ont avisé en fin de journée leur
21 intention d'interroger monsieur Marchand. Je pense
22 que cette intention-là demeure, on veut faire des
23 vérifications, mais d'après ce que je comprends,
24 c'est toujours le cas.

25 D'ailleurs, comme il se doit, mes collègues

1 des parties nous ont envoyé, à la Commission - je
2 vous dirais dans un flot continu hier soir et ce
3 matin - des documents qu'ils entendent utiliser
4 pour interroger monsieur Marchand. Je vais d'abord
5 vous demander de suspendre, la Commission doit en
6 prendre connaissance. Il y a certains documents qui
7 ont des notions de confidentialité, donc nous
8 devons caviarder avant de les présenter de façon
9 publique et nous devons les préparer et les traiter
10 naturellement pour qu'ils soient accessibles dans
11 l'enceinte des audiences pour faciliter le travail
12 de mes collègues.

13 Alors, c'est pour ça que je me présente
14 devant vous pour vous demander de suspendre afin
15 que tout soit prêt pour qu'on puisse commencer les
16 interrogatoires, là, dans un flot continu.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Et je comprends que c'est vous qui avez préparé,
19 qui avez présenté monsieur Marchand et que c'est
20 vous qui allez présenter le prochain témoin
21 également.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Également.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, donc très bien. Combien de temps croyez-

1 vous...

2 Me SONIA LeBEL :

3 Bien, je vous dirais minimum une demi-heure, là,
4 comme c'est là, mais je suis pas...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vais vous donner une heure.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Bien, donnez-moi une heure, c'est parfait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me SONIA LeBEL :

12 J'accepte.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est beau.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (10:45:57)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bon. Alors, comme nous aurions dû le faire ce
20 matin, est-ce que les parties peuvent s'identifier,
21 s'il vous plaît?

22 Me SONIA LeBEL :

23 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Sonia LeBel
24 pour la Commission.

25

1 Me ISABELLE GILLES :

2 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

5 Me SIMON LAROSE :

6 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
7 Québec.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Benoit Boucher pour le Procureur général du Québec.
10 Bonjour.

11 Me MÉLISSA CHARLES :

12 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
13 construction du Québec.

14 Me SARAH LIRETTE :

15 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
16 municipalités du Québec.

17 Me CHRISTINA CHABOT :

18 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général
19 des élections du Québec.

20 Me DENIS HOULE :

21 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
22 l'Association des constructeurs de routes et grands
23 travaux du Québec.

24 Me SIMON LAPLANTE :

25 Alors, bonjour. Simon Laplante pour l'Association

1 des constructeurs de routes et grands travaux du
2 Québec.

3 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

4 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
5 Québec.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
8 Québec.

9 Me FÉLIX RHÉAUME :

10 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
11 du Québec.

12 Me PIERRE POULIN :

13 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
14 criminelles et pénales. Bonjour.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Alors, qui... Oui.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Peut-être si vous me permettez une première
19 intervention avant qu'on demande...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me SONIA LeBEL :

23 ... qui doit commencer. Alors, les documents qui
24 ont été envoyés par les trois parties concernées,
25 c'est-à-dire le Procureur général, le Parti libéral

1 et le Parti québécois, ont été examinés par les
2 procureurs de la Commission ce matin. Je dois vous
3 dire qu'ils sont tous prêts pour être présentés le
4 cas échéant, advenant une décision que vous aurez
5 peut-être à prendre. Je vous dirais que dans la
6 majorité des documents, à l'exception de deux
7 documents pour le Procureur général, pour lesquels
8 je vais vous faire part de mes objections, il n'y a
9 pas d'objection à ce qu'on aborde ces documents-là
10 ou ces situations-là, sous réserve peut-être, au
11 cas par cas, de justifier une certaine pertinence.
12 Et je pense que pour les fins de bien... d'une
13 saine gestion, on pourra y aller au fur et à mesure
14 si j'ai un commentaire ou une... une objection à
15 vous faire valoir dans certains cas.

16 Les deux documents qui appartiennent au
17 Procureur général qui nous ont été transmis ce
18 matin et pour lesquels j'ai une objection à ce
19 qu'on les utilise ou les aborde, ce sont deux
20 tableaux. Le premier tableau, ce sont des tableaux
21 qui donnent... le premier est intitulé « Portrait
22 de l'ensemble de contrats octroyés de gré à gré
23 dans le domaine des enrobés, regroupés selon la
24 circonscription électorale, entre quatre-vingt-
25 douze (92) et deux mille... entre quatre-vingt-

1 seize et deux mille douze (96-2012) ».

2 Et le premier tableau, est un tableau
3 « Portrait de l'ensemble de contrats octroyés de
4 gré à gré dans le domaine des enrobés, regroupés
5 selon les adjudicateurs de quatre-vingt-seize à
6 deux mille douze (96-2012) ». J'en comprends qu'on
7 parle de la même situation présentée sous deux
8 angles différents.

9 Je ne m'objecte pas à la pertinence ou à la
10 présentation de telles données. La raison pour
11 laquelle les tableaux du Ministère quant à moi ne
12 devraient pas être utilisés devant la Commission,
13 c'est que, avec un examen sommaire des analyses de
14 la Commission ce matin, on se rend compte
15 rapidement qu'il manque le tiers... qu'on a que le
16 tiers des données. Alors, si on regarde un
17 adjudicateur comme Asphalte Desjardins, on parle de
18 vingt (20) contrats dans le tableau du Ministère et
19 nous, pour la même période, selon les mêmes
20 critères, on en recense plus de cinquante-six (56).
21 Alors, je pense qu'à ce moment-ci les données du
22 Ministère n'étant pas complètes, je trouve qu'il
23 est délicat de contre-interroger à l'aide de ces
24 tableaux-là. Alors, c'est l'objection pour les deux
25 tableaux.

1 Pour le reste des données du Ministère ou
2 pour soit du Parti... du Parti québécois ou du
3 Parti libéral, comme je vous dis, je n'ai pas
4 d'objection de dépôt, sous réserve, là, peut-être
5 de justifier la pertinence au fur et à mesure des
6 interrogatoires.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Qui a décidé d'interroger monsieur Marchand en
9 premier?

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Après discussion avec mes collègues, ça va être le
12 Parti libéral qui va commencer.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors...

15 LA GREFFIÈRE :

16 Voulez-vous vous lever pour l'assermenter, je vous
17 prie?

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 LOUIS MARCHAND, ingénieur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Marchand. Mon nom est
12 Félix Rhéaume, je représente le Parti libéral du
13 Québec et je vais avoir quelques questions pour
14 vous suite à votre témoignage d'hier. Alors, tout
15 d'abord, vous nous avez expliqué hier que vous
16 tentiez, depuis plusieurs années, d'ouvrir une
17 carrière près de La Tuque, j'aimerais donc d'abord
18 revenir sur ce point. Si vous pouviez nous
19 expliquer un peu plus en détail c'était quoi la
20 problématique? Je crois avoir compris que votre
21 carrière était située en bordure ou à proximité de
22 la voie de contournement de La Tuque, c'est exact?

23 R. Exactement.

24 Q. **[2]** Et donc la problématique que vous aviez avec le
25 Ministère à ce niveau-là, c'était quoi?

1 R. La problématique, c'est des gens à l'interne qui
2 s'occupent... Pour expliquer le dossier plus en
3 détail, vous comprenez comme que j'ai expliqué hier
4 qu'il y a quatre cents (400) dans l'organisation.
5 C'est pas moi... je me suis jamais impliqué
6 directement dans ce projet-là. Qu'est-ce que
7 j'expliquais, en fait, c'est que quand tu n'as pas
8 directement dans ce projet-là. Qu'est-ce que
9 j'expliquais en fait c'est que quand tu n'as pas la
10 machine de ton bord tout est compliqué puis que ça
11 prend du temps.

12 Q. **[3]** Donc, vous vouliez avoir accès de la carrière à
13 la voie de contournement puis on voulait pas vous
14 donner accès?

15 R. Exactement, on ne veut pas, avec la carrière, nous
16 donner accès à la voie de contournement. Bien que
17 sur les plans de construction de la voie de
18 contournement, apparemment, on voit bien qu'il y
19 avait déjà un accès de prévu pour rentrer sur ce
20 site-là, pour rentrer sur la route 155. Malgré le
21 fait qu'on a eu notre permis du ministère des
22 Transports, qu'on a eu un BEX du ministère Énergie
23 et Ressources, de mémoire... bien, pas de mémoire,
24 là, je parle pour le nom, est-ce que c'est Énergie
25 et Ressources, je le sais pas, là. Mais on a eu les

1 permis de toutes les autorités mais le ministère
2 des Transports, dans les faits, la conclusion c'est
3 qu'on n'arrive pas à s'entendre pour qu'on puisse
4 sortir sur la route. Puis ce que j'entendais c'est
5 que... des gens, encore à l'interne, moi, j'ai
6 jamais rencontré personne, il y a des gens chez
7 nous qui rencontrent les gens des autorités du
8 Ministère. Je vous l'ai dit, depuis deux mille huit
9 (2008), deux mille neuf (2009), on veut pas passer
10 par la politique, on essaie de faire nos choses
11 dans les règles, rencontrer les personnes
12 concernées. Dans ce cas-ci, le ministère des
13 Transports... Écoutez, c'est une carrière, on a
14 besoin d'accéder à la route puis on veut pas nous
15 laisser accéder à la route.

16 Q. **[4]** En quelle année est-ce que vous avez acquis
17 cette carrière?

18 R. En fait, elle a pas été acquise, c'est un... un
19 BEX. Comme j'expliquais c'est un... un... c'est une
20 entente avec le ministère Énergie, Ressources puis
21 on a un partenaire aussi, une autre entreprise qui
22 est avec nous autres là-dessus, pour...

23 Q. **[5]** Donc, c'est une forme de bail ou...

24 R. C'est une forme de bail, exactement.

25 Q. **[6]** O.K. Donc, vous avez pas acquis la carrière, je

1 comprends?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[7]** Vous nous avez dit hier, dans votre témoignage,
4 puis comme vous venez de nous le... de nous
5 l'expliquer à nouveau, que vous aviez fait face à
6 plusieurs problèmes. Et vous avez dit hier : « On
7 sent le malaise des fonctionnaires. On pense qu'il
8 y a une commande politique pour nous nuire. » Parce
9 que vous avez arrêté de contribuer à partir de deux
10 mille neuf (2009), c'est exact?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[8]** Et je comprends que vous nous dites que vous
13 avez pas vous-même parlé à des fonctionnaires, mais
14 est-ce qu'il y a des gens de votre entreprise qui
15 ont parlé à des fonctionnaires du MTQ? Est-ce que
16 vous savez à qui on a parlé de cette problématique-
17 là?

18 R. Oui... à moins qu'il y ait d'autres personnes, je
19 le sais pas, c'est possible, là. Mais ça je suis
20 certain, que le directeur territorial de les
21 moments concernés ont été rencontrés. Présentement
22 c'est monsieur... je l'ai nommé hier, son nom me...
23 son nom me reviens pas, là, le directeur
24 territorial qui est à Trois-Rivières présentement.

25 Q. **[9]** Actuellement. Est-ce qu'un de ces

1 fonctionnaires-là ou de la direction territoriale
2 vous a mentionné qu'il existait une commande
3 politique pour nuire à Maskimo ou c'est quelque
4 chose que vous... vous avez perçu...

5 R. C'est une perception.

6 Q. **[10]** O.K.

7 R. C'est une perception. C'est une perception. Puis
8 s'il l'a mentionné, bien, ça s'est pas...

9 Q. **[11]** Ça s'est pas rendu à vous.

10 R. C'est ça. Je suis pas ici pour en mettre plus qu'il
11 faut, là. J'explique juste que c'est compliqué.
12 Parce que, mon point avec la carrière à La Tuque,
13 c'est quand tu veux fonctionner avec les règles,
14 comment ça fonctionne, puis que t'as pas l'aide de
15 la politique ou t'as la politique contre toi, dans
16 ce comté-là, en particulier, c'est pas facile.

17 (10:54:09)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[12]** Est-ce que c'est de monsieur Carpentier dont
20 vous...

21 R. Non, c'est le monsieur tout de suite après monsieur
22 Carpentier.

23 Q. **[13]** Dionne?

24 R. Monsieur Dionne, c'est ça. C'est monsieur Dionne
25 qui était... qui est rencontré par les gens chez

1 moi dans l'organisation. Puis il y a plus qu'une
2 personne chez Maskimo qui mènent ce dossier-là.

3 Me FÉLIX RHÉAUME :

4 Q. **[14]** Et vous avez dit que vous avez justement pas
5 fait de représentation auprès du bureau de madame
6 Boulet dans ce dossier-là parce que vous aviez
7 décidé que ça valait plus la peine à partir de deux
8 mille neuf (2009), c'est ça?

9 R. C'est ça.

10 Q. **[15]** Donc, si je comprends, vous laissez sous-
11 entendre que vos déboires sont le résultat d'une
12 commande politique, mais vous êtes pas allé vous
13 adresser à votre député pour discuter de la
14 situation avec elle.

15 R. Si vous revenez sur mon... si vous revenez sur mon
16 témoignage d'hier, j'ai expliqué pourquoi que je
17 veux pas retourner rencontrer les gens de la
18 politique; parce que je veux pas rembarquer dans la
19 roue du système, que l'année d'après on va me
20 rappeler pour des cotisations. Puis, en même temps,
21 pour le projet de la... de la carrière de La Tuque,
22 le message que j'ai passé hier c'est que peut-être
23 que certains de mes concurrents, puis c'est ça que
24 j'ai dit, elle serait déjà ouverte la carrière.
25 Peut-être que si j'avais été effectivement

1 rencontrer madame Boulet peut-être que ça aurait
2 fonctionné. Puis peut-être que certains
3 concurrents, la carrière serait déjà partie. Puis
4 c'est ça que je voulais expliquer hier.

5 Me FÉLIX RHÉAUME :

6 Madame Blanchette, est-ce qu'on pourrait afficher à
7 l'écran, s'il vous plaît, l'onglet numéro 25.

8 Q. **[16]** C'est une résolution de la Ville de La Tuque
9 concernant justement la demande de Maskimo de... de
10 se raccorder à la voie de contournement. Si on peut
11 descendre au bas de la première page pour aller
12 voir ce qui est résolu. Donc :

13 Proposé par le conseiller Luc Martel
14 appuyé par le conseiller Jean
15 Duchesneau est résolu :
16 Que ce conseil municipal demande au
17 ministère des Transports du Québec de
18 maintenir, sur l'ensemble du corridor
19 de la voie de contournement, une zone
20 de non-accès à la voie publique en
21 privilégiant uniquement l'utilisation
22 des voies existantes afin d'éviter la
23 création de nouveaux chemins donnant
24 accès à la voie.

25 Et si on descend sur la deuxième page :

1 Que ce conseil municipal demande au
2 ministère des Transports du Québec de
3 refuser toute demande actuelle ou
4 qu'il pourrait recevoir en ce sens.

5 Et :

6 Que copies de cette résolution soient
7 transmises à monsieur Pierre Moreau,
8 ministre des Transports du Québec, à
9 madame Julie Boulet, ministre de
10 l'Emploi et de la Solidarité sociale
11 et députée de Laviolette, et à
12 monsieur Richard Dionne, directeur
13 général de la Mauricie - Centre-du-
14 Québec du MTQ.

15 Adoptée à l'unanimité.

16 Aviez-vous connaissance de cette résolution,
17 Monsieur Marchand?

18 R. J'avais pas connaissance de la résolution, mais
19 j'ai connaissance qu'effectivement, la Ville de La
20 Tuque aussi essaie de bloquer le projet. Est-ce
21 qu'on pourrait avoir la date de cette résolution-
22 là?

23 Q. **[17]** Oui, certainement, c'est le dix-sept (17)
24 juillet deux mille douze (2012)?

25 R. C'est ça dix-sept (17) juillet deux mille douze

1 (2012), je m'excuse.

2 Q. **[18]** Oui, allez-y?

3 R. Ça sera pas long, dix-sept (17) juillet deux mille
4 douze (2012) le projet pour partir la carrière
5 c'est bien... c'est bien avant ça, c'est en deux
6 mille sept-deux mille huit (2007-2008), j'ai pas...
7 j'ai pas les dates exactes, je pourrais vous
8 revenir, mais ça fait longtemps qu'il y a des
9 tentatives, des essais pour essayer de partir la
10 carrière. La résolution est arrivée dernièrement,
11 par après, par après coup, on a déjà les permis de
12 l'environnement, le BEX est déjà réglé. Sur les
13 plans ce qu'on me dit, j'ai jamais vu les plans,
14 mais je suis certain que vous pouvez les retrouver,
15 puis vous allez les voir. Même sur la voie de
16 contournement de La Tuque, il y a déjà un accès de
17 prévu. Si le Ville de La Tuque avait demandé au
18 ministère qu'il y ait pas de... qu'il y ait pas
19 de... d'accès ou d'autres commerces, pourquoi
20 qu'ils ont mis un accès pour la carrière?

21 Q. **[19]** Je vais juste vous montrer également une
22 deuxième résolution dans le même sens, l'onglet 26
23 qui reprend essentiellement le même texte, mais
24 cette fois du premier (1er) octobre deux mille
25 douze (2012), donc, adressé au nouveau ministre de

1 l'époque, monsieur Sylvain Gaudreau.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Avant est-ce que vous déposez l'onglet 25?

4 Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Oui, je vais déposer les deux, en fait 25 et 26.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, Madame, oui.

8 Me FÉLIX RHÉAUME :

9 On peut peut-être les coter sous la même pièce, ce
10 n'est pas.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Non, nous allons les coter chacun différemment.

13 Me FÉLIX RHÉAUME :

14 Parfait.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Alors, pour l'onglet 25, extrait du PV de
17 l'assemblée du dix-sept (17) juillet, ça sera sous
18 la cote 1689. Et quant à l'extrait du procès-verbal
19 de l'assemblée du premier (1er) octobre, ça sera
20 sous la cote 1690.

21 Me FÉLIX RHÉAUME :

22 Merci.

23

24 151P-1689 : Extrait du PV de l'assemblée du 17
25 juillet 2012 - Ville de La Tuque

1 151P-1690 : Extrait du PV de l'assemblée du 1er
2 octobre 2012 - Ville de La Tuque

3

4 Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Q. [20] Vous nous avez dit que vous ne faisiez pas de
6 financement politique municipal, c'est exact?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La cote est disparue, est-ce que vous vouliez vous
9 en servir du 1690.

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Non, c'était seulement pour... pour information
12 pour monsieur Marchand, pour montrer qu'il y en
13 avait une avant et une après l'élection de deux
14 mille douze (2012). C'était principalement,
15 essentiellement le même texte.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, ce que vous dites c'est qu'il y a deux...
18 deux résolutions.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 La première résolution a été adoptée et envoyée au
21 ministre des Transports de l'époque et la Ville de
22 La Tuque a adopté essentiellement la même
23 résolution pour faire parvenir au nouveau ministre
24 des Transports par après.

25 Q. [21] Donc, vous nous avez dit que vous ne faisiez

1 pas de financement politique municipal, c'est
2 exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[22]** Donc, si la Ville de La Tuque est contre votre
5 projet, c'est pas parce que vous avez cessé de les
6 financer, par exemple?

7 R. Non.

8 Q. **[23]** On ne peut pas dire que c'est une commande
9 politique du maire de La Tuque?

10 R. Du tout, je connais pas, non. Je connais pas les
11 gens de La Tuque, mais si par contre, je pense que
12 monsieur le maire de La Tuque a des bonnes
13 relations avec madame Boulet. C'est certain que si
14 la machine veut se mettre contre nous autres, La
15 Tuque va probablement écouter ce que madame Boulet
16 va dire, surtout que c'est le même ministère, c'est
17 le ministère des Transports.

18 Q. **[24]** Est-ce que c'est pas plutôt, Monsieur
19 Marchand, que l'achat de cette carrière-là ça a été
20 un mauvais placement pour Maskimo pour une
21 multitude de raisons?

22 R. Je l'ai...

23 Q. **[25]** Et puis aujourd'hui pas l'achat, mais disons
24 le bail que vous avez pu conclure. Et
25 qu'aujourd'hui, vous tentez de faire reposer les

1 malheurs de votre entreprise sur le compte d'une
2 prétendue commande politique parce que vous auriez
3 arrêté de participer au financement de... au
4 financement politique?

5 R. Pas du tout, Monsieur. Pas du tout, Monsieur.
6 Premièrement l'achat on va le remettre clair, il y
7 a pas eu nécessairement un immense investissement
8 parce que c'est une BEX, c'est un bail qu'on a avec
9 le ministère Énergie et Ressources. Oui, il y a eu
10 des...

11 (11:00:41)

12 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

13 Q. **[26]** Est-ce que vous avez une idée combien ça coûte
14 votre bail?

15 R. Je l'ai...

16 Q. **[27]** Normalement ces baux-là ça coûte combien, est-
17 ce que vous avez des idées?

18 R. Non, ça coûte.

19 Q. **[28]** Pas très cher je pense?

20 R. Bien non, c'est ça, c'est tant la tonne, une fois
21 qu'on va exploiter, il va falloir donner une
22 redevance au gouvernement. On n'a pas acheté un
23 bail, il y a peut-être des frais pour signer le
24 bail, mais c'est pas à ma connaissance
25 présentement.

1 Q. [29] La redevance est pas très élevée non plus je
2 pense?

3 R. Non, exactement.

4 Q. [30] Donc, ni des frais associés à avoir le bail...

5 R. Non.

6 Q. [31] ... plus l'exploiter la carrière c'est des
7 montants importants si je comprends bien?

8 R. Non, les seuls montants importants présentement
9 c'est les frais d'avocats pour essayer de se
10 défendre dans ce dossier-là.

11 Me FÉLIX RHÉAUME :

12 Q. [32] Parce qu'effectivement votre entreprise a
13 déposé une poursuite contre le MTQ dans ce dossier-
14 là?

15 R. Oui, j'ai entendu parler.

16 Q. [33] Vous avez entendu parler?

17 R. Oui, à l'interne, j'ai su qu'il avait déposé une
18 poursuite, je ne sais pas si c'est au courant de
19 l'été passé ou un peu avant, mais je sais.

20 Q. [34] O.K. Vous étiez pas impliqué dans le dossier?

21 R. Non.

22 Q. [35] Vous ne savez pas le montant de la poursuite?

23 R. Oui, c'est plusieurs millions, cinq, six, sept,
24 huit, je ne sais pas, c'est là-dedans, je n'ai pas
25 le montant exact, mais je pourrais vous le donner,

1 je sais qu'on a déposé une poursuite là-dedans.

2 Vous l'avez sûrement.

3 Q. [36] Je ne l'ai pas, non, je ne l'ai pas ici. On
4 pourrait trouver ces informations-là certainement.
5 J'aimerais maintenant revenir sur le...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [37] On comprend que c'est comme manque à gagner
8 c'est ça?

9 R. Oui, de pouvoir s'installer là-bas. Nous autres ce
10 qu'on voulait c'est installé, avoir une source de
11 granulat, c'est difficile d'obtenir des granulats,
12 pourtant c'est dans une région, on est pas en
13 ville, là, on est pas à Montréal. On est à La
14 Tuque, mais ça fait des années qu'on essaie de
15 trouver des sites où qu'on pourrait s'implanter. Il
16 y a un site qui est bien positionné, qu'il y a pas
17 de commerce, il y a rien alentour, qu'on dérange
18 pas le milieu, puis pour installer une usine
19 d'enrobés après, on parle qu'il manque de
20 compétition, tout ça, nous autres ce qu'on voulait
21 c'est s'installer là-bas pour pouvoir soumissionner
22 les travaux puis être plus compétitif pour la
23 région de La Tuque.

24 Me FÉLIX RHÉAUME :

25 Q. [38] J'aimerais revenir sur l'objectif qui était

1 poursuivi avec les contrats tarifés. J'ai retenu
2 que vous étiez fortement opposé aux contrats
3 tarifés sauf pour ce qui était dans les régions
4 éloignés, c'est exact?

5 R. C'est exact, en général.

6 Q. **[39]** Est-il exact que pour certains contrats
7 éloignés, c'est grâce à votre usine portative ou
8 mobile, comme vous nous l'avez expliqué, que vous
9 considériez que vous auriez pu être en mesure de
10 compétitionner avec une autre entreprise qui elle
11 possédait une usine fixe à proximité?

12 R. Pour certains, oui. Tout dépendant. Les régions
13 éloignées, c'est un grand territoire, là. Quand tu
14 pars de La Tuque, en descendant sur l'autoroute
15 155, si tu regardes l'historique, parfois, même de
16 l'usine de Trois-Rivières, on a obtenu des projets,
17 Pavages Boisvert en a obtenus. Il y a d'autres
18 personnes qui ont obtenu des projets là-bas. Ce que
19 je dénonçais hier, c'est le fait que ça crée un
20 monopole perpétuel. C'est ça que j'ai dit. C'est
21 qu'on... Quand on voit qu'on est dans une
22 compétition... dans une région qu'il y a beaucoup
23 de compétition, c'est important de donner la chance
24 à tout le monde d'aller en appel d'offres, que tout
25 le monde puisse soumissionner pour obtenir le

1 projet. C'était ça mon message hier.

2 Q. **[40]** Mais n'est-il pas exact que, lorsque vous
3 effectuez un contrat dans une région éloignée, par
4 exemple avec votre usine mobile, l'usine demeure
5 pas dans la région une fois que le contrat est
6 complété?

7 R. C'est sûr. Ce que... Vous vous souvenez hier, on a
8 expliqué la règle pour les contrats tarifés. Il
9 faut être présent à cet endroit-là puis avoir
10 fabriqué cinq cents (500) tonnes...

11 Q. **[41]** Depuis un an... Depuis un an, c'est ça.

12 R. ... d'enrobés bitumineux l'année d'avant. On arrive
13 dans une nouvelle région, j'ai donné plusieurs
14 exemples hier...

15 Q. **[42]** Puis vous dénonciez...

16 R. ... dans la région de La Tuque...

17 Q. **[43]** ... vous dénoncez cette façon de faire.

18 R. Bien, on arrivait dans la région puis vous dites
19 qu'on parte... Bien à un moment donné, on est en
20 région éloignée, c'est sûr qu'on va partir parce
21 que tous les projets qu'il y a alentours, on peut
22 pas les soumissionner.

23 Q. **[44]** Mais le Ministère...

24 R. Ça fait qu'on en cherche d'autres en soumissions
25 publiques.

1 Q. [45] Mais dans ces cas-là, le Ministère perd donc
2 une source d'approvisionnement en bitume à
3 proximité? Si une municipalité par après veut
4 s'approvisionner en bitume puis qu'il y a plus
5 d'usine, bien ça risque de faire exploser les coûts
6 pour la municipalité ou n'importe quelle autre
7 institution dans la région qui aurait besoin
8 d'asphalte?

9 R. On était déjà pas là. Si on prend mon exemple, on
10 était déjà pas là avant. Ce que je dénonçais hier
11 c'est que, oui on s'installe. Ce que vous voulez
12 dire c'est que oui, vous partez après. C'est sûr
13 qu'on part; on est en région éloignée. La majorité
14 des contrats, c'est le ministère des Transports
15 puis il continue à les donner en mode tarifé, il
16 les met pas en soumission publique. Ça fait que si
17 t'as pas d'ouvrage, l'usine, là, ça vaut trois
18 millions de dollars (3 M\$), là. Puis il y a des
19 équipes, il y a des gens qui travaillent autour de
20 ça. Il faut trouver d'autres travaux ailleurs. Ça
21 fait que les projets en haut d'un million (1 M\$)
22 qui sont en appel d'offres, on... écoutez, on a
23 soumissionné partout dans la province, là. Ça fait
24 qu'on essaie de trouver de l'ouvrage pour l'équipe.

25 Q. [46] Mais vous étiez au courant que l'accès à une

1 source d'approvisionnement permanente en bitume à
2 proximité, dans les régions éloignées, c'était une
3 préoccupation qui était vraiment importante pour le
4 ministère des Transports?

5 R. Oui, pour la région de La Tuque. Même madame Boulet
6 m'avait dit, si on revient sur mon témoignage
7 d'hier, lorsque j'avais demandé, j'étais installé
8 dans la région de La Tuque puis je demandais que
9 tous les projets soient en tarifé puis elle avait
10 dit : « Non, on va les partager pour que tout le
11 monde en ait. » Madame Boulet m'avait effectivement
12 dit c'est important qu'il y ait de la compétition
13 là-bas puis qu'il y ait une source
14 d'approvisionnement pour la ville de La Tuque parce
15 que la ville de La Tuque va m'appeler puis elle va
16 se plaindre qu'il y aura pas d'usine d'asphalte
17 puis qu'on aura pas de personnes pour nous
18 approvisionner, mais en même temps...

19 Q. **[47]** Parce qu'après ça coûte cher pour...

20 R. ... la ville de La Tuque vient me bloquer pour
21 m'ouvrir une carrière, moi, qui veut m'ouvrir de
22 façon permanente puis m'installer une usine. Cette
23 même ville-là vient nous bloquer puis nous mettre
24 des bâtons dans les roues.

25 Q. **[48]** Est-il exact que votre usine mobile, il y

1 avait également des contraintes supplémentaires
2 pour obtenir les permis par exemple soit du
3 ministère de l'Environnement ou encore pour le
4 zonage municipal. Je pense que vous l'avez
5 expliqué...

6 R. Oui.

7 Q. **[49]** ... puis c'est à Côteau-du-Lac ou dans ces
8 coins-là?

9 R. Oui. À chaque endroit.

10 Q. **[50]** À chaque endroit?

11 R. À chaque endroit, t'as toujours, il y a un
12 règlement au ministère de l'Environnement que, en
13 fait, je le dis pour le bien de la Commission,
14 c'est un règlement qu'il va falloir qu'il soit
15 revu. Je trouve qu'il est désuet, il s'applique pas
16 aux usines mobiles.

17 Q. **[51]** Donc...

18 R. La problématique, souvent c'est dans des carrières,
19 mais si le zonage municipal interdit l'utilisation
20 d'une usine d'enrobés bitumineux, on peut pas
21 s'installer. À un moment donné, là, il y en a pas
22 d'endroits pour s'installer. C'est ça qui est le
23 problème. C'est pour ça qu'il y a pas d'usines
24 mobiles.

25 Q. **[52]** Donc même si théoriquement, vous auriez pu

1 venir compétitionner une usine qui était déjà
2 implantée avec votre usine mobile, en pratique, il
3 pouvait y avoir plusieurs obstacles qui faisaient
4 en sorte que vous auriez pas pu réaliser le contrat
5 qui était octroyé à une entreprise en tarifé avec
6 une usine fixe? C'est-à-dire, si vous avez pas le
7 permis de l'environnement ou...

8 R. Exactement.

9 Q. **[53]** ... si le zonage vous permet pas...

10 R. Bien Maître, à chaque fois qu'on soumissionnait,
11 c'est parce qu'on savait qu'on pouvait avoir le
12 permis, qu'on était en règle, tout était correct.
13 On l'avait pas encore parce qu'on a pas le temps
14 d'aller le chercher puis on fait les démarches une
15 fois qu'on a obtenu le projet. Puis on avait
16 toujours une solution de repli si jamais ça
17 fonctionne pas.

18 (11:07:57)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[54]** Diriez-vous que les usines mobiles sont un
21 problème pour l'environnement?

22 R. C'est certain quand il arrive un problème, quand il
23 arrive une nouvelle usine, ça fait toujours un...
24 les gens ont tous de l'asphalte dans leur cour,
25 c'est sur toutes les routes, mais notre industrie,

1 souvent il y a le syndrome pas dans ma cour,
2 personne en veut près de chez eux. L'avantage d'une
3 usine mobile c'est que oui, ça peut occasionner du
4 trafic, du transport pendant une semaine, deux
5 semaines, trois semaines, mais c'est fini après.
6 L'usine s'en va pour exécuter un autre projet. Puis
7 souvent on s'installe près des lieux. Ça fait qu'au
8 total, ça fait moins de transport pour nos chemins
9 publics. Mais obtenir le permis pour une usine
10 mobile, c'est la même chose qu'obtenir le permis
11 pour une usine fixe. C'est la même réglementation.
12 Mais la... Je comprends que ça peut être long,
13 fastidieux passer au travers de la réglementation,
14 pour une usine fixe.

15 De toute façon c'est important, c'est à
16 long terme, il faut que le Ministère analyse tous
17 les impacts, tu sais, je ne nie pas ça, c'est
18 correct, mais une usine mobile c'est temporaire,
19 c'est une semaine, c'est deux semaines, c'est trois
20 semaines. C'est la même étude qu'on fait. À un
21 moment donné, ça ne finit pas. Pendant ce temps-là,
22 tu attends ton permis, mais le ministère des
23 Transports te demande d'exécuter les travaux. Tu as
24 ton délai qui court d'un côté, puis de l'autre côté
25 tu attends ton permis du ministère de

1 l'Environnement. C'était toujours énervant, à
2 chaque fois qu'on se déplaçait, pour obtenir ce
3 permis-là.

4 Q. [55] J'aimerais maintenant analyser avec vous
5 quelques données qui proviennent du ministère des
6 Transports du Québec concernant les contrats de gré
7 à gré. Madame Blanchette, est-ce qu'on peut
8 afficher à l'écran, s'il vous plaît, l'onglet 17?
9 C'est un rapport qui a été produit par le ministère
10 des Transports. Si on descend un petit peu, je
11 crois que ça date de février dernier, c'est ça.
12 Est-ce qu'on peut aller à la page 3, s'il vous
13 plaît, dans le bas de la troisième page. Oui, c'est
14 bon, ce tableau-ci.

15 Alors, on voit ici un tableau qui compile
16 le nombre de contrats octroyés de gré à gré par le
17 MTQ dans le domaine des enrobés, selon les périodes
18 étudiées. Et ça va de quatre-vingt-seize (96) à
19 deux mille douze (2012), donc la période qui est
20 couverte par le mandat de la Commission. On
21 constate qu'il y a eu au total mille deux cent
22 quatre-vingt-cinq (1285) contrats de gré à gré
23 octroyés par le MTQ.

24 Étiez-vous au courant, Monsieur Marchand,
25 qu'il y avait eu une baisse importante dans le

1 nombre de contrats tarifés, particulièrement à
2 partir de deux mille neuf (2009)? Donc, si on
3 regarde la dernière ligne, deux mille neuf-deux
4 mille douze (2009-2012), il y a eu cent soixante-
5 huit (168) contrats de tarifs octroyés. Ça fait
6 une moyenne de cinquante-six (56) par année. Si on
7 observe les autres périodes, de quatre-vingt-seize
8 (96) à deux mille neuf (2009), j'ai fait le calcul,
9 ça donne une moyenne de quatre-vingt-treize (93)
10 par année. Donc, est-ce que vous aviez constaté
11 cette baisse généralisée dans le domaine des
12 contrats tarifés?

13 R. Non, je n'avais pas vu. Moi je vois qu'est-ce qui
14 se passe dans notre région. On l'a vu dans les
15 tableaux hier, dans ma région, où qu'on travaille,
16 les contrats continuaient à se donner en tarifé.
17 Puis on l'a montré hier. Puis au contraire, je
18 trouve que c'est encore trop. J'ai dénoncé hier
19 comment... je n'en reviens pas. Ça veut dire qu'il
20 y a de l'argent, il y a encore plus d'argent qui a
21 été gaspillé si vous avez continué à en donner tant
22 que ça. Vous essayez de dire qu'il y en a moins,
23 là, mais moi je trouve qu'il y en a encore trop.
24 (11:11:54)

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Si vous me permettez, c'est le même constat que
3 pour le tableau qui a été produit par le PG. La
4 Commission, elle, a recensé trois mille trois cent
5 seize (3316) contrats tarifés pour la même période.
6 Donc, je voudrais peut-être juste mettre un bémol
7 là-dessus. On pourra vérifier les chiffres et
8 s'il y a quelque chose à corriger on le fera par la
9 suite, mais je comprends qu'il s'agit encore une
10 fois d'un rapport du ministère des Transports. Je
11 ne sais pas de quelle façon il a été confectionné
12 en deux mille quatorze (2014). Je peux simplement
13 vous dire que nos analystes en ont recensé trois
14 mille trois cent seize (3316) pour la même période.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Alors, si vous me permettez, j'ai vérifié
17 l'information et je crois que le trois mille trois
18 cent seize (3316) c'est le total de tous les
19 contrats et non pas juste les contrats tarifés.
20 Alors, les tableaux qui ont été produits par le
21 ministère des Transports sont des tableaux
22 uniquement pour les tarifés saisis dans le SEAO, et
23 vous comprendrez que les moins de vingt-cinq mille
24 (25 000 \$) ne sont pas au SEAO, alors ce sont les
25 contrats de plus de vingt-cinq mille dollars

1 (25 000 \$) qui sont tarifés, pour toute la période.

2 Me SONIA LeBEL :

3 À tout le moins, ce débat-là est très pertinent à
4 mon argumentaire qu'il faudra faire des
5 vérifications et mettre un bémol sur les chiffres,
6 Madame la Présidente.

7 Me FÉLIX RHÉAUME :

8 Q. **[56]** Donc, vous dénoncez effectivement que, il a
9 continué à en avoir même si on constate qu'il y en
10 a eu moins qu'auparavant?

11 R. Bien, il y en a eu moins... cinquante-quatre
12 millions (54 M\$), je ne vois pas dans quelle région
13 qu'ils sont donnés. Mais si c'était, par exemple,
14 dans notre région, mettez vingt pour cent (20 %) de
15 ça, c'est l'argent que le ministère des Transports
16 aurait gaspillé, mais j'imagine qu'ils ne sont pas
17 juste dans notre région. Il y en a d'autres
18 ailleurs.

19 Q. **[57]** On peut aller voir, par exemple, dans le comté
20 de Laviolette, par exemple, si on va à la page 16,
21 s'il vous plaît, Madame Blanchette. Donc, ça ici,
22 on a le tableau des contrats tarifés qui ont été
23 octroyés dans la circonscription électorale de
24 Laviolette. Donc, si on regarde la colonne sous
25 deux mille neuf-deux mille douze (2009-2012), il y

1 a eu seulement deux contrats tarifés à l'entreprise
2 9193-4414 Québec inc., pour une valeur d'à peine
3 trente et un mille quatre cents dollars (31 400 \$).
4 Ça c'est pour toute la période deux mille neuf-deux
5 mille douze (2009-2012). Donc...

6 R. Un instant. Deux mille neuf-deux mille douze (2009-
7 2012), Laviolette, trente et un mille (31 000 \$).

8 O.K. C'est qui la dernière entreprise?

9 Q. **[58]** Une compagnie à numéro. Je ne sais pas c'est
10 sous quelle autre appellation elle est connue.

11 R. Oui, mais en même temps...

12 Q. **[59]** Donc, on voit...

13 R. ... je n'ai pas l'année exacte, là, mais dans le
14 comté de Laviolette, l'usine qui était à La Tuque,
15 elle a quitté pour être fonctionnelle. Ça fait que
16 c'est peut-être pour ça aussi qu'il n'y en a plus
17 de tarifés.

18 Q. **[60]** Qu'il n'y a plus de tarifés dans Laviolette.
19 Si on peut revenir à la page 6, s'il vous plaît,
20 Madame Blanchette. Donc, ici on voit un tableau qui
21 démontre le nombre de circonscriptions électorales
22 qui ont obtenu des contrats de gré à gré, donc des
23 contrats tarifés, dans le domaine des enrobés.
24 Donc, la période quatre-vingt-seize-deux mille deux
25 (96-2002), soixante-seize (76), deux mille trois-

1 deux mille sept (2003-2007), soixante-quatre (64)
2 et pour la période deux mille neuf-deux mille douze
3 (2009-2012) on tombe à trente-trois (33)
4 circonscriptions électorales. Donc, là on voit
5 que... on a vu au début qu'il y avait eu moins de
6 contrats globalement et également il y a moins de
7 circonscriptions électorales où on en donne. Donc,
8 c'est juste pour faire une démonstration que c'est
9 global qu'il y a une baisse des... des contrats
10 de... tarifés.

11 R. Tant mieux. Tant mieux.

12 Q. **[61]** Est-il exact, Monsieur Marchand, que vous...
13 vous vous sentiez toutefois défavorisé, en ce qui a
14 trait aux tarifés, par rapport aux autres
15 entreprises de taille similaire à celle de Maskimo?

16 R. Oui.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Maître Rhéaume, est-ce que vous produisez la pièce?

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Oui. Oui, je vais...

21 LA GREFFIÈRE :

22 Alors, le rapport du quatorze (14) février sous la
23 cote 1691.

24

25 151P-1691 : Rapport du 14 février 2014 (DA-2013-

1 060) contrat de gré à gré dans le
2 domaine des enrobés - Principaux
3 constats
4

5 R. Pour bien répondre à la question, là. On se sentait
6 défavorisés, mais la position de l'organisation de
7 l'entreprise, vous l'avez vue dans une lettre hier,
8 c'est qu'il y en ait pas de tarifé dans notre
9 région, c'était ridicule. Je le répète encore, là,
10 mais, si vous en donnez, au moins, essayez d'en
11 donner égale à tout le monde pour pas influencer la
12 concurrence.

13 Q. **[62]** Donc, vous croyez que vous étiez pénalisé
14 parce que vous aviez mis fin au financement
15 politique?

16 R. Non, on a été... on a été pénalisé bien avant... à
17 la période de mon père. On l'a montré hier. Même...
18 une lettre, qu'on a montrée, qui a été envoyée en
19 deux mille quatre (2004) à madame Boulet, qui
20 dénonce la situation, qui établit clairement la
21 position de l'entreprise. C'est écrit, on est
22 présent présentement avec une usine portative, il y
23 a d'autres projets qui s'en viennent, on aimerait
24 qu'ils soient en soumission publique pour nous
25 donner la change, une dernière chance... C'est même

1 mentionné à tous les concurrents. Il mentionne même
2 qu'on demande pas d'avoir le contrat, on demande
3 juste de pouvoir soumissionner. Ça fait que la
4 position c'est pas juste quand on a mis fin au
5 financement politique, c'est... ça a commencé deux
6 mille un (2001), deux mille deux (2002). Puis même
7 c'est démontré par une lettre, en deux mille quatre
8 (2004), qu'on a fait parvenir à madame Boulet.

9 Q. **[63]** Donc, si vous étiez défavorisé c'était pas à
10 cause que vous avez arrêté de faire du financement,
11 c'est parce que les règles du Ministère étaient
12 telles que vous considérez (inaudible)...

13 R. Oui, puis il y en a peut-être qui donnaient plus
14 que nous autres. On n'a pas vu ces tableaux-là,
15 mais il faudrait peut-être faire le tour.

16 Q. **[64]** Dans ce cas-là j'aimerais...

17 Si on peut aller à la page 24, Madame Blanchette,
18 s'il vous plaît.

19 Ce tableau-ci c'est... on regroupe les entreprises
20 dans le domaine de l'enrobé qui, comme Maskimo,
21 n'ont pas reçu de contrat de gré à gré pour toute
22 la période de deux mille huit (2008) à deux mille
23 douze (2012).

24 R. O.K.

25 Q. **[65]** Donc, Ali excavation, Asphalte Jean-Louis

1 Campeau, Maskimo, Entreprises Bourget, Lacbec,
2 Pavage Sartigan et les deux dernières, si on
3 descend, je crois qu'il y a Simard-Beaudry et
4 Pavages Abénakis.

5 R. Regarde...

6 Q. [66] Donc...

7 R. ... on pourrait les passer un par un, là, mais...
8 Tu sais, Bourget, ça existe plus, l'entreprise.
9 Lacbec c'est DJL; DJL en a eu des contrats tarifés.
10 Vous me montrez ça comme ça, là, mais ça fait pas
11 beaucoup de joueurs. La majo... il y a plus
12 d'usines que ça au Québec, là.

13 (11:18:18)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [67] Est-ce qu'il y a d'autres constatations que vous
16 faites sur le tableau en le voyant comme ça?

17 R. Bien, il y a des noms que j'ai déjà entendus, mais
18 à qui appartiennent ces entreprises-là, dans quelle
19 région qu'ils sont, c'est quoi le contexte? Je suis
20 pas capable, là, aujourd'hui, de vous répondre là-
21 dessus. Vous savez... Puis quand vous mettez la
22 période deux mille trois (2003) à deux mille sept
23 (2007), que Maskimo a obtenu des contrats tarifés,
24 oubliez pas qu'on les a jamais demandés ces
25 contrats-là. C'est une décision politique de nous

1 les donner.

2 Me FÉLIX RHÉAUME :

3 Q. [68] Ou en fonction des critères...

4 R. Oui, en fonction des critères, mais les critères...

5 Q. [69] (Inaudible).

6 R. ... qu'on a très bien établis hier que les critères
7 changeaient tout le temps.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je comprends pas, Maître. Ce tableau-là, vous le
10 montrez pour démontrer que les compagnies n'ont pas
11 reçu de contrats?

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 C'est que la situation de Maskimo était pas unique.
14 C'est pas une situation qui était le résultat d'un
15 arrêt du financement politique.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, mais...

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 C'est une situation qui était la même...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, mais là voit des compagnies qui ont reçu des
22 contrats.

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 Oui, mais si on voit le titre du tableau, ça c'est
25 pour les... de deux mille huit (2008) à deux mille

1 douze (2012), ces entreprises-là ont pas obtenu de
2 contrats tarifés. C'est qu'il y a une baisse
3 globale dans le nombre de contrats tarifés au
4 ministère des Transports qui affecte pas seulement
5 Maskimo. C'est une situation qui est globale au
6 ministère.

7 R. Moi, ma position...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Donc...

10 Q. [70] Juste un instant.

11 R. Excusez-moi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Si je lis le contrat, de quatre-vingt-seize (96) à
14 deux mille deux (2002), ce que je dois voir c'est
15 qu'Ali excavation n'a pas reçu trois contrats?

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 De quatre-vingt-seize (96) à deux mille deux (2002)
18 si on prend Ali Excavation a obtenu trois contrats
19 d'une valeur d'un million de dollars (1 M\$).

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Donc, ils ont obtenu les contrats.

22 Me FÉLIX RHÉAUME :

23 Pour la période quatre-vingt-seize (96) à deux
24 mille deux (2002).

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Puis de deux mille trois (2003) à deux mille sept
3 (2007) ils ont obtenu.

4 Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Un contrat.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Un contrat, puis pour l'autre période, ils en ont,
8 je ne sais pas laquelle, ils ont obtenu quatre
9 contrats, c'est ça.

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Six au total.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est le total des deux.

14 Me FÉLIX RHÉAUME :

15 Exactement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Et par la suite, il n'y en a pas eu.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. L'autre compagnie c'est dix-huit (18) à six.

22 Donc, c'est ça qu'il faut comprendre.

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 En fait ce tableau-là c'est principalement pour
25 montrer qu'il y a eu une baisse, que des

1 entreprises de taille importante n'ont plus obtenu
2 de contrats tarifés à partir de deux mille huit
3 (2008), parce que c'est une situation qui était
4 généralisée au ministère des Transports. Donc, pas
5 de lien avec le financement ou un arrêt de
6 financement politique.

7 (11:20:42)

8 Me SONIA LeBEL :

9 Ce que ça démontre, Madame la Présidente, c'est
10 qu'à partir de deux mille huit (2008), ces
11 compagnies n'en ont plus eu. Ce que le témoin
12 répond c'est qu'il faudrait voir le contexte, à
13 quel endroit ces compagnies-là se situent parce
14 qu'elles ne sont pas nécessairement toutes dans le
15 comté de la Mauricie avec Maskimo, et c'est pour le
16 Québec au grand complet et si on prend l'ensemble
17 des entreprises, donc, c'est effectivement ça
18 démontre quelque chose, mais il y a une mise en
19 contexte à faire pour bien comprendre et bien
20 analyser ce tableau-là. C'était la réponse.

21 R. Et si vous me permettez...

22 Me FÉLIX RHÉAUME :

23 Q. **[71]** Oui?

24 R. ... j'ai eu le temps de le regarder un peu plus,
25 là. Ali Excavation en avait déjà pratiquement pas,

1 puis il est à l'ouest de la région de Montréal.
2 C'est pas une région à tarifé. Asphalte Jean-Louis
3 Campeau, à moins que je me trompe, je crois que
4 c'est Desjardins, il faudrait voir, on voit pas le
5 nom de Desjardins. Donc, Desjardins en a eu, il
6 faudrait le regrouper avec Desjardins, Maskimo,
7 Bourget existe plus. Lacbec c'est DJL. DJL en a eu.
8 Pavage Sartigan, c'est Construction et Pavage
9 Portneuf, c'est dans cette région-là là-bas, il
10 faudrait vérifier. Peut-être qu'il sortirait du
11 tableau. Pavage Abénakis, je les connais pas.
12 Simard-Beaudry, sur l'Île de Montréal, je comprends
13 même pas qu'il a eu des tarifés. Je comprends déjà
14 même pas qu'il en ait eu dans les années
15 antérieures. Ça fait que quand tu regardes ça il
16 reste plus grand monde, là, il y a à peu près rien
17 que nous autres qui en a pas eu au Québec. Si vous
18 me dites que tous les autres sont pas sur le
19 tableau parce qu'ils ont eu des projets tarifés.
20 C'est encore plus évident dans ma tête que j'ai été
21 désavantagé.

22 Q. [72] Ça c'était un regroupement des entreprises qui
23 était de taille importante ou similaire à Maskimo,
24 il y en a évidemment d'autres, là. J'aimerais
25 maintenant revenir sur un autre point. Quand le

1 commissaire Lachance vous a questionné hier à
2 propos de la collusion à laquelle vous avez
3 participé?

4 R. Oui.

5 Q. **[73]** Vous nous avez parlé que vous avez, vous vous
6 êtes entendu pour arranger des contrats, comme on
7 dit. Est-ce que vous pouvez nous identifier les
8 contrats sur lesquels Maskimo a soumissionné qui
9 ont fait l'objet de collusion et en quelle année?

10 R. Non, je suis pas capable de vous répondre là-
11 dessus. Ce que j'ai dit hier c'est que c'était une
12 région avec beaucoup de concurrence en Mauricie,
13 c'était possible qu'à l'interne certains projets
14 qu'on a essayé d'avoir du respect entre certains
15 joueurs, mais à ma connaissance c'était, c'est
16 impossible de contrôler tout le monde, il y avait
17 trop de monde dans la région, puis c'est des
18 joueurs qu'on s'entendait pas du tout, on avait pas
19 des bonnes relations. Les deux grosses, les deux
20 grandes entreprises que ce soit Sintra et DJL
21 faisaient tout pour nous écraser, puis on était en
22 grosse compétition avec Construction et Pavage
23 Portneuf. C'est sans oublier Boisvert. C'était ça
24 la région de la Mauricie.

25 Q. **[74]** Mais vous avez tout de même dit à monsieur

1 Lachance...

2 R. Oui.

3 Q. [75] ... que vous aviez parlé avec des entreprises.

4 Donc, quels sont...

5 R. J'ai pas parlé...

6 Q. [76] Si vous êtes pas capable d'identifier les
7 contrats?

8 R. Non, j'ai pas...

9 Q. [77] Pas vous personnellement?

10 R. Non, je n'ai pas parlé avec des entreprises, ce que
11 j'ai dit, j'étais là pour être honnête puis
12 expliquer mon témoignage puis répondre aux
13 questions. Ce que j'ai dit c'est que c'est possible
14 qu'il y en ait eu. Puis j'ai expliqué le contexte,
15 j'ai expliqué, j'ai montré même, j'ai tout mis sur
16 la table, j'étais pas obligé de mettre les chiffres
17 de l'entreprise, là. Quatre point un pour cent
18 (4,1 %) de profit là, avant impôts, c'est pas une
19 compagnie qui vivait de collusion. J'ai montré
20 partout comment qu'on a attaqué dans toutes les
21 régions du Québec avec notre usine portative, les
22 coûts qu'on a fait sauver au ministère, tous ces
23 gens-là tu te fais pas des amis quand tu fais ça.
24 Ça fait que certain que Maskimo personne nous
25 laissait de chance.

1 Q. **[78]** Est-ce que vous êtes capable d'identifier
2 quelle marge de profit supplémentaire, parce que
3 vous avez parlé de votre marge de quatre point un
4 pour cent (4,1 %), lorsque vous discutiez avec
5 d'autres entreprises, est-ce que vous êtes capable
6 d'identifier quelle marge de profit supplémentaire
7 ce stratagème permettait d'aller chercher?

8 R. Non, je suis pas capable de l'expliquer. J'ai
9 jamais...

10 Q. **[79]** Donc...

11 R. ... puis regardez, j'ai jamais dans toute ma
12 carrière, je vous ai expliqué hier mon profil,
13 j'étais... j'ai commencé au laboratoire,
14 l'assurance qualité, à la production, puis tu avais
15 la division - Projets, s'il y a une place où j'ai
16 jamais été, c'est de ce côté-là, mais ce que je
17 sais, je l'ai dit. Je le sais que des fois, il y
18 avait peut-être des tentatives de se parler ou
19 n'importe quoi, mais c'était pas pratique courante
20 dans l'entreprise puis c'est certain que depuis que
21 j'ai fait l'acquisition de l'entreprise, il y en a
22 pas de pratique de même puis c'est des choses que
23 je veux pas qui se passent à l'intérieur de mon
24 organisation.

25 Q. **[80]** Puis si... Puis vous êtes pas la première

1 entreprise non plus qui vient faire état de cette
2 situation-là.

3 R. Non, non.

4 Q. **[81]** On a compris que c'était une pratique qui
5 existait dans l'industrie à l'époque. Donc, si vous
6 êtes pas capable d'identifier...

7 R. Dans la collusion... c'est parce que j'ai suivi
8 aussi les travaux de la Commission, j'inclus le
9 respect, là, tu sais, que j'en fais pas par exprès
10 nécessairement dans certaines régions pour aller...
11 Tu sais, il faut que tu fasses attention, là. Tu
12 commences à planter les prix tout le temps à côté
13 de l'usine de ton concurrent. Tu sais, à un moment
14 donné, tu seras plus en affaires, là, parce que lui
15 va faire pareil puis ça finit plus, tu sais faut...

16 L'entreprise, faut comprendre qu'il faut
17 qu'on fasse de l'argent, là. On a des familles à
18 faire vivre, il faut continuer... On a des dettes à
19 payer. Quand on se levait le matin, Louis Marchand
20 quand il se lève le matin, là, il s'agissait pas
21 de, excusez le mot, là, mais de « crosser » le
22 système, là. C'était... On essayait de travailler
23 de façon honnête, on est des gens chez Maskimo avec
24 des bonnes valeurs puis on voulait s'assurer qu'on
25 puisse survivre dans ce marché-là. On s'est débattu

1 partout. Je l'ai prouvé hier avec plein d'exemples,
2 puis je pourrais vous en donner plein d'autres.

3 Q. **[82]** N'est-il pas exact que les contrats tarifés
4 empêchent la collusion entre entrepreneurs? Que la
5 collusion peut seulement exister avec les appels
6 d'offres?

7 R. Moi je trouve que les contrats tarifés, je l'ai
8 expliqué encore hier, monopole perpétuel, ça évite
9 d'amener des nouveaux concurrents. Comment tu veux
10 aller t'installer si t'es pas sûr d'avoir de
11 l'ouvrage dans l'année en cours. Ça fait qu'au
12 contraire, si t'empêches la nouvelle concurrence,
13 ça peut amener...

14 Q. **[83]** Mais le prix des tarifés, il est fixé tandis
15 que sur un appel d'offres, il y a rien qui empêche
16 que tout le monde se parle et puis que finalement,
17 il y a un seul qui arrive avec un prix qui est
18 beaucoup plus élevé que...

19 R. J'aimerais ça qu'on ait tous les prix pour la
20 région de la Mauricie en appel d'offres versus tout
21 ce qui a été donné en tarifé. Puis le ministère des
22 Transports a toujours le loisir de la canceller, de
23 le canceller le projet s'il voit que c'est au-delà
24 de leur estimé ou le prix des tarifés. Il a
25 toujours le loisir de le faire. Si le citoyen...

1 Pour que le citoyen en ait pour son argent, tu vas
2 en soumissions publiques, puis s'il se passe des
3 choses comme de la collusion ou le fait qu'il y a
4 juste un concurrent qui rentre parce que les autres
5 sont occupés sur d'autres projets, le Ministère
6 peut toujours le canceller le projet, là. Du
7 pavage, là, nos routes, là, vous circulez comme moi
8 en voiture, il y en a partout à faire de toutes
9 façons. Si tu le fais pas ce projet-là, tu peux le
10 faire sur une autre place puis tu reviendras le
11 faire par après, là, ce projet de pavage-là.

12 Q. **[84]** Est-ce que vous faisiez aussi de la fausse
13 facturation?

14 R. Non.

15 Q. **[85]** Chez Maskimo, non?

16 R. On faisait pas de fausse facturation chez Maskimo.

17 Q. **[86]** Si je vous suggère que la raison pour laquelle
18 vous étiez tellement opposé aux contrats tarifés
19 c'était parce que c'était moins rentable que si
20 vous organisiez des contrats avec les autres
21 firmes?

22 R. Bien voyons donc. Non. Sortez tous les projets,
23 sortez tous les projets, regardez les prix qu'on
24 soumissionnait. Non.

25 Q. **[87]** Je... Un dernier point en terminant. Vous avez

1 dit hier, à la fin de votre témoignage, que vous
2 aviez déjà vu madame Boulet au centre Bell. Est-ce
3 que vous avez donné des billets à madame Boulet
4 pour aller au centre Bell?

5 R. Non c'est pas moi qui ai donné les billets pour
6 aller au centre Bell. J'ai vu madame Boulet,
7 j'allais dans les loges au centre Bell puis je l'ai
8 vue à l'entrée, elle aussi elle entrait dans une
9 loge. Elle était avec qui? Je le sais pas, puis
10 tout ça, mais elle était au centre Bell. C'est ça
11 que j'ai dit hier.

12 Q. **[88]** Est-ce que vous savez c'était quel spectacle?

13 R. Non c'était un match du Canadiens.

14 Q. **[89]** Un match du Canadiens.

15 R. Lequel exactement, la date exactement, c'est ça.

16 Q. **[90]** L'année?

17 R. Quand j'ai amené ça hier, je voulais... Ce que je
18 voulais dire, vous m'avez posé la question, Madame
19 la Présidente, est-ce qu'on a remis des cadeaux,
20 des billets puis tout ça. Je l'ai poigné, on l'a
21 fait. J'ai dit que... j'ai dit que c'était une
22 pratique qui a été arrêtée chez Maskimo puis qu'on
23 était pas les seuls à le faire. Les autres
24 viendront défendre leur position, moi je suis pas
25 là pour essayer de salir les autres, pour essayer

1 de me protéger. Non, je l'avoue, on l'a fait. On en
2 a donné des billets puis on a arrêté cette
3 pratique-là.

4 Q. **[91]** Êtes-vous en mesure de nier que madame Boulet
5 n'est jamais allée au centre Bell avec des
6 représentants d'une entreprise qui obtenait des
7 contrats du ministère des Transports?

8 R. Pouvez-vous répéter, excusez-moi, la question?
9 Êtes-vous en mesure...

10 Q. **[92]** Vous avez dit que vous avez pas... vous savez
11 pas avec... vous avez vu madame Boulet, vous savez
12 elle était avec qui, vous avez pas vu les
13 personnes? Si je vous dis que madame Boulet n'est
14 jamais allée au Centre Bell avec des billets d'une
15 personne qui venait d'une entreprise de
16 construction?

17 R. C'est possible. C'est certain que je l'ai vue au
18 Centre Bell. Je l'ai vue au Centre Bell, dans les
19 loges au Centre Bell, dans l'entrée, mais je ne
20 sais pas qui, qui lui a donné les billets, là.

21 Q. **[93]** D'accord.

22 R. Je ne lui ai pas demandé. On ne s'est même pas
23 parlé.

24 Q. **[94]** Je n'ai pas d'autres questions.

25 (11:30:28)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [95] C'est possible de mettre à l'écran la page 28
3 de ce document-là qu'on vient de voir, qui vient du
4 ministère des Transports du Québec, probablement de
5 la Direction de la vérification ou celle qui
6 s'appelle la Surveillance des marchés. Si on va au
7 septième tiret, on dit au septième tiret que dans
8 cinq... attendez un peu. C'est ça :

9 Dans 5 des 13 principales
10 circonscriptions électorales,
11 plusieurs entreprises sont présentes,
12 ce qui aurait pu justifier le recours
13 à l'appel d'offres public.

14 Donc, ça donne un peu ce que vous dites, là, il y a
15 des endroits au Québec où il y avait beaucoup
16 d'entreprises, on aurait dû aller en appel d'offres
17 public. Puis le dernier tiret confirme encore ça
18 aussi, que dans les faits :

19 Plusieurs contrats de gré à gré ont
20 été octroyés dans des régions où la
21 compétition est présente. La plupart
22 de ces contrats ont été octroyés dans
23 la région métropolitaine de Montréal.

24 Donc, on peut dire qu'au ministère des Transports
25 du Québec, parfois on allait de gré à gré alors

1 qu'on aurait pu aller en appel d'offres. C'est ce
2 que dit même le document du ministère des
3 Transports du Québec, là?

4 R. Tout à fait. Puis si vous allez à la page 27, il y
5 a la liste de ces contrats-là, qui sont
6 répertoriés, donc, qui ont été octroyés de gré à
7 gré dans des régions où la compétition est
8 présente. Et encore là, on voit par contre que
9 Maskimo en a obtenu, dans L'Assomption, trois
10 contrats, et un à Trois-Rivières.

11 Q. [96] Pour toute la période couverte par l'étude?

12 R. Exactement.

13 Q. [97] C'est ça.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Et je peux vous dire qu'on continue à travailler
16 pendant qu'on procède, Madame la Présidente,
17 Monsieur le Commissaire, est déjà en vérification
18 par nos analystes, monsieur Boisclair nous sort le
19 fait que Abénakis et Sartigan auraient reçu des
20 contrats tarifés après deux mille neuf (2009),
21 appartenant à d'autres entreprises comme Portneuf,
22 je pense, pour Sartigan.

23 Donc, ce que je veux vous dire, c'est que
24 la Commission va continuer à voir et à vérifier les
25 tableaux, et s'il y a des rectificatifs à faire sur

1 les chiffres du ministère des Transports, encore
2 une fois, nous allons nous assurer de les faire.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Je soupçonne que c'est parce que ces contrats-là ne
5 concernent que les enrobés bitumineux. Nos données
6 nous viennent à prédominance asphalte. Donc, ça
7 peut expliquer pourquoi nous on a plus de contrats,
8 là, ce qui n'est pas... ça doit prendre cent pour
9 cent (100 %) d'enrobés bitumineux, les données du
10 MTQ, probablement, alors que nous on a pris la
11 prédominance asphalte.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Et je dois vous dire qu'entre les deux tableaux du
14 Ministère, celui produit par le PG ce matin et
15 celui qui apparaît dans ce document-là, il y a à
16 l'intérieur même des données du Ministère, pour la
17 même, supposément la même donnée, la même analyse,
18 une différence d'environ soixante (60) contrats.
19 Donc, je pense que dans un tableau on est à mille
20 deux cent quatre-vingt-cinq (1285), dans l'autre on
21 est à mille trois cent cinquante (1350).

22 Donc, à l'intérieur même des mêmes données
23 du Ministère, on n'a pas les mêmes chiffres. Et
24 nous, effectivement, on arrive avec un nombre de
25 tarifés plus grand pour ces entreprises-là. Ce qui,

1 encore une fois, rajoute à la pertinence de mon
2 argumentaire qu'on va faire les vérifications, et
3 il faut faire attention de savoir sur quelles
4 données, comme vous le dites, Monsieur le
5 Commissaire, ces chiffres-là sont basés. On va
6 s'assurer de faire la vérification.

7 Me FÉLIX RHÉAUME :

8 Je vous remercie, Monsieur Marchand.

9 R. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Qui est la prochaine partie qui désire interroger?
12 Maître Tremblay?

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Q. [98] Bonjour, je suis Estelle Tremblay, je
15 représente le Parti Québécois. Je vais vous poser
16 quelques questions à la suite de votre témoignage
17 en chef.

18 Madame Blanchette, pourriez-vous mettre à
19 l'écran la pièce 151P-1686. Alors, c'est une pièce
20 de la Commission sur laquelle vous avez été
21 interrogé hier. J'aimerais savoir quelles sont les
22 circonscriptions électorales qui sont à l'intérieur
23 du rayon de cinquante kilomètres (50 km) qui a été
24 identifié par la Commission à partir de l'usine de
25 Maskimo.

1 R. Ce que vous dites, ce que vous demandez...

2 Q. **[99]** Alors, est-ce qu'on y trouve les... Est-ce que
3 dans un rayon de cinquante (50) kilomètres on
4 trouve les circonscriptions électorales de
5 Maskinongé, de Laviolette, de Berthier? Est-ce
6 qu'il y aurait...

7 R. Il faudrait... Écoutez, il faudrait calculer, mais
8 probablement que oui. Oui.

9 Q. **[100]** De Berthier?

10 R. Si ce que vous voulez savoir, c'est...

11 Q. **[101]** Oui. Quelles sont les circonscriptions
12 électorales dans ce rayon?

13 R. Si la... si la question est de savoir, de notre
14 usine à Trois-Rivières, est-ce qu'on est capable
15 d'aller... d'être compétitif puis aller poser puis
16 livrer des enrobés bitumeux dans les
17 circonscriptions électorales de Berthier, de
18 Maskinongé, de Trois-Rivières, de Champlain, de
19 Laviolette, la réponse est « oui ».

20 Q. **[102]** Non, je cherche pas à savoir si vous êtes
21 compétitif, je cherche à savoir, au plan
22 géographique, quelles sont les circonscriptions
23 électorales qui se trouvent dans le rayon de
24 cinquante (50) kilomètres identifiées par la
25 Commission? Vous n'êtes pas en mesure de me le

1 dire.

2 R. On avait... on avait une carte hier que vous aviez
3 sortie, là, qu'on voyait le rayon, on va le voir.

4 Me SONIA LeBEL :

5 La pièce 1680 pourrait peut-être visuellement vous
6 aider plus...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Peut-être, oui.

9 Me SONIA LeBEL :

10 ... au niveau de la géographie, là.

11 R. Probablement que toutes ces circonscriptions-là
12 sont à l'intérieur.

13 (11:37:03)

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Q. **[103]** Alors, quelles sont les circonscriptions
16 électorales qu'on voit dans ce rayon-là, Monsieur
17 Marchand?

18 R. Bon. On voit que Routec est à Saint-Barthélémy,
19 circon... c'est Maskinongé. Berthier, la Ville de
20 Berthier, on voit pas en bas, là, mais c'est la
21 circonscription électorale de Berthier.

22 Q. **[104]** Berthier.

23 R. On voit le comté de Maskinongé, le comté de Trois-
24 Rivières, le comté de Champlain. Laviolette en
25 haut, on voit que c'est inclus, on voit jusqu'à

1 Saint... Saint-Roch-de... près de Saint-Roch-de-
2 Mékinac, le comté de Saint-Maurice à Shawinigan.
3 Est-ce qu'on se rend dans le comté de Portneuf?
4 Sûrement, on est à la limite, mais on peut puis
5 même l'année ou v'là deux ans, là, on a pavé de
6 Trois-Rivières l'Autoroute 40 dans... près de...
7 près de Portneuf. Ça fait que, oui, c'est toutes
8 des...

9 Q. **[105]** Est-ce que Joliette est située dans... dans
10 ce rayon?

11 R. Vous savez, je suis pas un expert en découpage de
12 carte électorale, là, il faudrait voir où que ça
13 finit, mais on peut paver dans Joliette, oui, de
14 Trois-Rivières, on l'a déjà fait.

15 Q. **[106]** Est-ce qu'il y a Nicolet-Yamaska?

16 R. Oui. Oui. Tout ce qui est... on a parlé de la Rive-
17 Nord, mais certainement sur la Rive-Sud aussi.

18 Q. **[107]** Est-ce qu'il y a l'Assomption?

19 R. Non, pas pour l'usine de Trois-Rivières.

20 Q. **[108]** Est-ce qu'il y a Labelle?

21 R. On commence à être loin, là, Labelle.

22 Q. **[109]** C'est loin.

23 R. Je pense, c'est au nord de...

24 Q. **[110]** Nicolet-Yamaska, vous l'avez mentionné.

25 R. Oui.

1 Q. **[111]** Portneuf?

2 R. On sait... pour donner une idée sur la Rive-Sud, en
3 deux mille deux (2002), on a pavé l'Autoroute... de
4 l'Autoroute de l'acier, l'Autoroute 30 à partir de
5 Sorel où qu'elle démarre dans la... où qu'elle
6 démarre dans la Ville vers... vers Boucherville,
7 puis ça a été pavé de Trois-Rivières. C'était...
8 c'était à la limite, là. On était peut-être quatre-
9 vingts, quatre-vingt-dix (80-90) kilomètres quand
10 on avait obtenu ce projet-là.

11 Q. **[112]** Donc, je résume les comtés, là, que vous avez
12 mentionnés : Laviolette, Maskinongé, Nicolet-
13 Yamaska, Portneuf, Saint-Maurice, Trois-Rivières...

14 R. Sur la Rive-Sud, je les connais pas tous, là,
15 t'sais, exactement, Nicolet-Yamaska où ça finit, où
16 ça recommence.

17 Q. **[113]** Madame Blanchette, pourriez-vous reproduire à
18 l'écran encore la pièce 151P-1686. Pour votre
19 information, Monsieur Marchand, je vous pose des
20 questions à la période qui était sous la
21 gouvernance du Parti québécois, soit de mil neuf
22 cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille deux
23 (2002). Et de mil neuf cent quatre-vingt-seize
24 (1996) à deux mille deux (2002), est-ce qu'il y
25 avait d'autres concurrents que ceux qui sont

1 mentionnés sur ce document?

2 R. Quatre-vingt-seize (96) à deux mille deux (2002).

3 Je vous ai dit que vraiment à temps plein, là,
4 c'est en deux mille un (2001) que j'ai commencé à
5 l'intérieur de l'organisation, mais d'autres
6 concurrents que ça... vite vite comme ça, je crois
7 que non.

8 Q. **[114]** Donc, ce tableau-là reproduirait...

9 R. Oui, c'était...

10 Q. **[115]** ... essentiellement la concurrence...

11 R. ... essentiellement, c'était la même concurrence.

12 Q. **[116]** ... auxquelles votre entreprise faisait... à
13 laquelle, pardon, votre entreprise faisait
14 référence... faisait face...

15 R. Oui.

16 Q. **[117]** ... entre mil neuf cent quatre-vingt-seize
17 (1996) et deux mille deux (2002).

18 R. Effectivement, Madame.

19 Q. **[118]** Maintenant, pourriez-vous s'il vous plaît,
20 Madame Blanchette, exhiber au témoin sur l'écran la
21 pièce 151P-1677.

22 Alors, on voit que pendant que le Parti
23 québécois était au pouvoir, vous avez contribué au
24 Parti québécois pour une somme totale de mille sept
25 cent vingt-cinq dollars (1725 \$). Est-ce que ça

1 correspond à vos souvenirs?

2 R. Si c'est les... si c'est les dons qui sont affichés
3 là, pas de problème. Hier j'ai avoué qu'il y a
4 certains cadres aussi qui peut (sic) avoir donné,
5 je vous ai...

6 Q. **[119]** Attendez... attendez mes questions.

7 R. O.K.

8 Q. **[120]** Est-ce que vous avez contribué
9 personnellement ou vous avez...

10 R. Oui.

11 Q. **[121]** ... été remboursé...

12 R. Non.

13 Q. **[122]** ... par l'entreprise?

14 R. Non, non, j'ai pas été remboursé.

15 Q. **[123]** Donc, ce sont des contributions personnelles
16 qui ont pas fait l'objet d'un remboursement?

17 R. Non. Jamais dans ma situation.

18 Q. **[124]** Et vous avez sollicité des crédits d'impôt
19 pour ces contributions?

20 R. Oui.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Maintenant, Madame Blanchette, pourriez-vous
23 exhiber au témoin la pièce 151P-1675.

24 Q. **[125]** Alors, le calcul, Monsieur Marchand, que de
25 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à deux

1 mille deux (2002), pendant que le gouvernement du
2 Parti québécois était au pouvoir, vous avez fait
3 faire des contributions aux employés de Maskimo
4 pour la somme de onze mille cent quatre-vingt-
5 quinze dollars (11 195 \$)? Est-ce que ça vous
6 paraît un chiffre qui fait du sens?

7 R. Bien, j'ai pas de calculatrice, là, mais quand je
8 regarde ça, ça a l'air à être pas mal le montant.

9 Q. **[126]** Bon.

10 R. Une dizaine de mille.

11 Q. **[127]** Et je comprends qu'à l'égard de ces employés-
12 là vous aviez une stratégie de remboursement?

13 R. C'était pas une stratégie de remboursement. C'est
14 que les... à part quelques prête-noms, qu'est-ce
15 que j'ai dit hier, qu'il y a des gens qui ont été
16 remboursés. Puis là on remonte en... vraiment dans
17 l'époque, là, que c'était pas moi, là, c'était...
18 pas en voulant dire que je veux me protéger de ça,
19 là, je le dis, ça a été fait. Mais comment que ça
20 s'est passé, là, avant deux mille un (2001), là,
21 c'est difficile pour moi de vous répondre.

22 Q. **[128]** Vous seriez pas...

23 R. Mais comment qu'on a toujours fonctionné chez
24 Maskimo c'est que normalement c'était les
25 dirigeants - on pourrait sortir les noms - puis,

1 les dirigeants, on les remboursait pas mais les
2 gens savaient qu'il fallait contribuer. Puis...

3 Q. **[129]** Vous aviez pas de stratagème de
4 remboursement?

5 R. Non. On n'avait pas de stratagème puis la meilleure
6 preuve aussi, puis ça me permet de le dire, je
7 voulais le dire hier puis j'ai oublié de le dire,
8 quand on a arrêté de contribuer, là, les
9 dirigeants, j'ai pas baissé les salaires.

10 Q. **[130]** Bon. Donc, ces gens-là participaient pas avec
11 vous à un processus ou un stratagème de
12 remboursement...

13 R. Non.

14 Q. **[131]** ... de la somme de onze mille cent quatre-
15 vingt-quinze dollars (11 195 \$) qui a été souscrit
16 (sic) au Parti québécois? Il y avait pas de...

17 R. Je vous ai expliqué...

18 Q. **[132]** Il y en avait pas?

19 R. Je l'ai expliqué comment qu'on fonctionnait.

20 Q. **[133]** Donc, ces gens-là... ces...

21 (11:42:40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'ai pas compris qu'il y en avait pas. Ce que j'ai
24 compris c'est que les dirigeants ne se faisaient
25 pas rembourser mais qu'il y a certains employés qui

1 ont servi de prête-noms et eux se faisaient
2 rembourser.

3 R. C'est ça.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[134]** Alors, sur la somme de onze mille cent
6 quatre-vingt-quinze dollars (11 195 \$), quels
7 sont... quelle est la proportion de cette somme
8 totale qui a été remboursée aux employés et de
9 quelle manière l'a-t-elle été?

10 R. Je suis pas capable de vous répondre, Madame. Je
11 suis pas capable de vous répondre.

12 Q. **[135]** Pourquoi?

13 R. Bien, je... c'est pas moi qui s'occupais de ça à
14 l'époque. C'est pas moi qui s'occupais de ça. C'est
15 pas que je veux pas vous répondre, je vous ai
16 répondu hier, franchement, sur les périodes que je
17 suis au courant, j'étais concerné. Mais c'est
18 l'époque de mon... c'est mon père qui était
19 président. Je vous ai dit, en quatre-vingt-dix-sept
20 (97), je sortais de l'école, je commençais à
21 travailler, j'étais au laboratoire. Les politiciens
22 ou les gens, c'est pas moi qu'ils appelaient.

23 Q. **[136]** Est-ce que c'était remboursé avec de l'argent
24 noir?

25 R. Non. Je suis sûr que non.

1 Q. **[137]** Vous êtes sûr que non?

2 R. Je suis sûr que non.

3 Q. **[138]** Mais vous étiez pas là?

4 R. Bien... vous me demandez comment c'était fait, je
5 connais mon père, je connais ses valeurs, je
6 connais... je sais comment qu'il fonctionne,
7 c'était probablement de l'argent... son argent
8 personnel, des choses comme ça. Puis, écoute, quand
9 je suis arrivé puis j'ai commencé à comprendre
10 comment ça marchait, plus deux mille un (2001),
11 deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), je
12 vous l'ai dit, la majorité des gens n'étaient pas
13 remboursés. C'était... c'était comme ça que ça
14 fonctionnait.

15 Q. **[139]** Je comprends. Maintenant, est-ce qu'il y a
16 des contributions que vous avez faites au Parti
17 québécois, de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
18 (1998) à deux mille deux (2002), qui auraient été
19 faites en argent comptant ou sous forme de dépenses
20 électorales remboursées par votre entreprise?

21 R. Vous voulez dire...

22 Q. **[140]** Est-ce que... est-ce qu'en plus de cette
23 somme de onze mille dollars là (11 000 \$), vous
24 avez contribué au Parti québécois en argent
25 comptant?

1 R. En argent comptant, non.

2 Q. [141] Non? Est-ce que vous...

3 R. Non, bien...

4 Q. [142] À votre connaissance?

5 R. Ça me surprendrait. À ma connaissance, non, j'ai
6 jamais entendu parler de ça.

7 Q. [143] Je comprends qu'au sein de votre entreprise
8 vous avez pas de stratégie de... d'argent comptant?

9 R. Non.

10 Q. [144] Qui circule pour...

11 R. Non.

12 Q. [145] ... par exemple, donner à des partis
13 politiques ou encore pour...

14 R. Non. Si j'ai... pour ce qui...

15 Q. [146] ... payer des dépenses ou...

16 R. En ce que je suis concerné, en ce que je connais,
17 j'ai jamais entendu parler de choses comme ça.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Madame Blanchette, pourriez-vous maintenant mettre
20 à l'écran la pièce 151P-1686. Alors, j'ai fait
21 quelques calculs hier, Monsieur Marchand, et je
22 vois que votre entreprise de mil neuf cent quatre-
23 vingt-dix-huit (1998) à deux mille deux (2002) a
24 obtenu des contrats tarifés du gouvernement du
25 Québec pour un montant de deux millions huit cent

1 soixante et un mille six cent soixante-sept dollars
2 (2 861 667 \$) sur un total dans ce tableau qui est
3 de onze millions cent trente-sept mille quatre
4 cents dollars (11 137 400 \$). Est-ce que les
5 chiffres vous paraissent vraisemblables pour la
6 période de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
7 (1998) à deux mille deux (2002)?

8 R. Probable, écoute, je les connaissais pas ces
9 chiffres-là.

10 Q. **[147]** Vous les connaissiez pas avant...

11 R. Non, comment... comment qu'on a eu...

12 Q. **[148]** ... de témoigner?

13 R. ... avant puis toute j'étais pas au courant. Je
14 savais qu'on avait, mais c'est quoi les montants
15 exacts, puis comment les concurrents ont eu, je le
16 savais pas.

17 Q. **[149]** Est-ce qu'à votre connaissance au cours de la
18 période de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille
19 deux (2002), votre entreprise s'est plainte au
20 gouvernement du Québec que la répartition des
21 contrats tarifés la désavantageait par rapport à
22 ses concurrents?

23 R. C'est pas moi qui s'occupais de ça.

24 Q. **[150]** Mais est-ce que...

25 R. Mais je...

1 Q. [151] ... est-ce que vous avez connaissance de
2 lettre que votre père a fait en deux mille quatre
3 (2004), est-ce que ce genre de démarche a été fait
4 pendant la période quatre-vingt-dix-sept (97) à
5 deux mille deux (2002)?

6 R. Ce qui a changé, la lettre qu'on a envoyé, le
7 message de Maskimo, il a commencé peut-être aux
8 alentours de deux mille un (2001), deux mille
9 (2000), deux mille un (2001), deux mille deux
10 (2002). Puis démontrer par une lettre par après.
11 Pendant la période du Parti québécois, ça se
12 passait de la même façon qu'avec les libéraux,
13 c'est ce que j'ai dit hier.

14 Q. [152] Mais ma question, Monsieur, c'est pas ça, ma
15 question...

16 R. Non, je veux...

17 Q. [153] ... c'est est-ce que votre entreprise...

18 R. Pouvez-vous, laissez-moi...

19 Q. [154] ... s'est plainte?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Tremblay, le témoin insiste pour finir sa
22 réponse.

23 R. Je veux finir ma réponse, c'est ça que je veux vous
24 dire. La période deux mille un (2001), deux mille
25 deux (2002), deux mille trois (2003), on sait que

1 c'est les libéraux qui commencent à arriver, puis
2 notre position c'était qu'il y en ait pas, je vais
3 le répéter plusieurs fois. Mais la différence avec
4 votre époque, c'est qu'on en demandait, on allait
5 dans les événements de financement politique, on
6 était sollicité par le Parti québécois, la même
7 chose que par les libéraux, mais la position de
8 l'entreprise c'est qu'on en voulait toujours. On
9 voulait des projets tarifés pour pouvoir
10 travailler. Tu sais c'était ça.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[155]** Donc, est-ce que la répartition des contrats
13 entre quatre-vingt-dix-sept (97) et deux mille deux
14 (2002) vous excluait comme entreprise? Parce que
15 moi je note que vous avez eu vingt-cinq pour cent
16 (25 %) des contrats tarifés?

17 R. Non, tout le monde semble avoir eu.

18 Q. **[156]** Donc, pendant...

19 R. Il faudrait que je le regarde, vous me parlez...

20 Q. **[157]** Moi je vois pas pendant... je ne vois pas
21 pendant cette période, Monsieur Marchand, que votre
22 entreprise ait été désavantagée?

23 R. C'est pas de ça que j'ai parlé non plus hier, je
24 parlais pas de cette période-là. On parlait de la
25 période de deux mille un (2001), deux mille quatre

1 (2004), la lettre. Si vous avez bien suivi ce que
2 j'ai dit, je suis pas, je vous ai pas amené,
3 Madame.

4 Q. **[158]** Je ne vois pas que de deux mille un (2001) à
5 deux mille deux (2002) que vous ayez été
6 désavantagé, Monsieur Marchand, si vous regardez
7 bien le tableau?

8 R. J'ai parlé de la période, j'ai parlé de la période,
9 c'était dans ces années-là qu'on a commencé à être
10 désavantagé, l'année exacte, deux mille un (2001),
11 deux mille deux (2002), c'est-tu deux mille trois
12 (2003), ça fait treize (13) ans, quatorze (14) ans,
13 ça fait que...

14 Q. **[159]** Ils sont...

15 R. Deux mille un (2001), si je regarde le tableau...

16 Q. **[160]** Oui?

17 R. ... non, ça a été équitable. Il y en a eu pour tout
18 le monde.

19 Q. **[161]** Deux mille deux (2002), est-ce qu'on peut le
20 voir, pour que vous poussiez me le dire?

21 R. Deux mille deux (2002).

22 Q. **[162]** Vous avez eu des contrats encore?

23 R. Oui, on en a eu. On en a eu.

24 Q. **[163]** Alors, sur toute la période, vous avez eu une
25 part importante des contrats tarifés?

1 R. On a eu une part des contrats tarifés.

2 Q. **[164]** Qui n'a pas été désavantageante par rapport à
3 vos compétiteurs?

4 R. Si vous regardez dans la lettre de deux mille
5 quatre (2004) aussi, ça me revient hier, mon père
6 mentionnait qu'il y avait, que c'était inéquitable
7 présentement, du jamais vu par aucun gouvernement,
8 normalement c'est équitable. Ressortez la lettre
9 d'hier puis c'est le message que mon père a passé.

10 Q. **[165]** Donc, l'iniquité...

11 R. Si vous donnez des tarifés, donnez-en égal à tout
12 le monde.

13 Q. **[166]** D'accord. Donc, l'iniquité ne serait pas sous
14 la période quatre-vingt-seize (96) à deux mille
15 deux (2002)?

16 R. Non.

17 Q. **[167]** Bien. Est-ce que... vous avez demandé, est-ce
18 que vous avez demandé au gouvernement du Parti
19 québécois de vous accorder plus de contrats tarifés
20 pendant cette période-là?

21 R. Je peux pas vous répondre.

22 Q. **[168]** Vous pouvez pas me répondre.

23 R. Non.

24 Q. **[169]** Est-ce que vous affirmez sous serment, que
25 vous, pour la somme de onze mille dollars

1 (11 000 \$), vous auriez contribué au Parti
2 québécois, vous auriez reçu en échange deux point
3 huit millions (2,8 M\$) de contrats? Est-ce que vous
4 considérez qu'il y a un lien direct entre ce
5 montant de onze mille dollars (11 000 \$) que vous
6 avez versé au Parti québécois et la somme de deux
7 point huit millions (2,8 M\$) que vous avez eue
8 comme contrats?

9 R. Comme dans tout, il y a jamais rien de clair à...
10 Tu sais, je veux dire, c'est pas clair à cent pour
11 cent (100 %). C'est pas parce qu'on a donné onze
12 mille dollars (11 000 \$) qu'on a obtenu...

13 Q. **[170]** Deux point huit millions (2,8 M\$).

14 R. ... deux point huit millions (2,8 M\$) mais c'est
15 comme ça que ça fonctionnait. Quand on parlait de
16 ça, on parlait du financement politique...

17 Q. **[171]** Quand vous dites que c'est comme ça que ça
18 fonctionnait...

19 R. On m'a pas...

20 Q. **[172]** ... est-ce que vous faites référence à votre
21 croyance subjective ou vous faites référence à des
22 demandes que vous avez précisément faites à des
23 politiciens du Parti québécois aux termes duquel
24 (sic) vous dites « je donne tel montant et je veux
25 avoir tel contrat »?

1 R. Non, ça, ça s'est jamais passé comme ça.

2 Q. **[173]** Ça s'est jamais passé.

3 R. C'est que tu contribues à chaque année puis quand
4 t'as pas d'ouvrage, ou que tu t'aperçois que les
5 autres en ont, tu les resollicites pour avoir des
6 projets. Dans cette période-là du Parti
7 québécois...

8 Q. **[174]** Mais vous faites pas un lien entre votre...

9 R. Non.

10 Q. **[175]** ... onze mille dollars (11 000 \$)...

11 R. Non.

12 Q. **[176]** ... et les contributions...

13 R. Puis...

14 Q. **[177]** ... de deux point huit millions (2,8 M\$)?

15 R. ... je dénonçais un système...

16 Q. **[178]** Et les contrats, pardon.

17 R. ... pervers, perverti de financement politique que
18 quand les politiciens sont trop proches de l'octroi
19 des contrats. Ça fait que c'est certain que, quand
20 on voyait qu'on avait pas d'ouvrage, on le
21 dénonçait à notre député ou aux gens ou le ministre
22 ou les gens qui sont près de là. Après, eux autres
23 parlaient avec la machine. Il y a des contrats qui
24 pouvaient revenir puis après on avait un autre
25 téléphone pour l'autre cocktail de financement.

1 C'est une route sans fin qui arrêta pas de
2 tourner, que mon père, mon grand-père, on a vécu
3 tout au long.

4 Q. [179] Mais vous, Monsieur, vous avez pas été...
5 11:52:04

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [180] Juste un instant. Si j'ai bien compris, c'est
8 devenu plus limpide pour vous à l'inverse quand
9 vous avez cessé de fournir et de financer?

10 R. C'était encore plus direct. Quand on voit qu'on
11 arrête de financer, vous voyez ce qui arrive.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Q. [181] Alors quand vous avez pas d'ouvrage comme
14 entrepreneur qui a des emplois, vous faites des
15 demandes...

16 R. Oui.

17 Q. [182] ... au gouvernement du Québec pour obtenir...

18 R. Oui.

19 Q. [183] ... des contrats tarifés?

20 R. Je peux pas vous donner des exemples précis mais je
21 sais que mon père, des fois c'était plus tranquille
22 ou on avait pas d'ouvrage ou on avait pas eu de
23 tarifé, effectivement, il appelait le député, il
24 appelait les gens de la place ou il en parlait dans
25 un cocktail de financement qu'ils nous avaient

1 appelés juste avant. Tu sais, c'est l'oeuf ou la
2 poule, là. Qu'est-ce qui a commencé en premier, là?
3 C'est une roue sans fin qui a toujours, ça a
4 toujours été comme ça.

5 Q. **[184]** Mais vous, vous étiez pas...

6 R. Puis on en parl...

7 Q. **[185]** ... présent lorsque votre père faisait ces
8 demandes-là si je comprends bien votre témoignage,
9 vous avez pas assisté...

10 R. J'ai pas de souvenir de ces choses-là...

11 Q. **[186]** ... à ce genre de demandes-là?

12 R. Non.

13 Q. **[187]** Vous, est-ce que personnellement, de mil neuf
14 cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille deux
15 (2002), vous avez fait des demandes de contrats
16 tarifés?

17 R. Non, non, j'en ai pas fait. Puis c'est pas parce
18 que je veux me défiler, si j'en avais fait, je
19 l'aurais dit.

20 Q. **[188]** Vous nous le diriez.

21 R. J'en ai pas fait.

22 Q. **[189]** Vous avez fait des demandes... pas vous avez
23 fait mais vous avez reçu des demandes de
24 sollicitations de monsieur Robert Gauthier du Parti
25 québécois en deux mille dix (2010) et en deux mille

1 douze (2012). Vous les avez identifiées hier, vous
2 vous souvenez de ça?

3 R. J'en ai peut-être aussi les autres années. C'est
4 celles que j'ai retrouvées.

5 Q. **[190]** Est-ce que c'est exact de dire que ces
6 lettres-là vous ont été transmises à votre adresse
7 personnelle?

8 R. Monsieur Gauthier, c'est possible que ça soit
9 rentré à mon adresse personnelle. Faudrait vérifier
10 sur les documents. J'ai les lettres encore.

11 Q. **[191]** Alors pourriez-vous, s'il vous plaît,
12 vérifier puis me faire part de l'information? Parce
13 que l'information que j'ai, c'est que les lettres
14 vous ont été adressées à votre domicile.

15 R. O.K. C'est possible.

16 Q. **[192]** C'est possible?

17 R. C'est possible. Ce que j'ai dit hier, puis je
18 parlais pas nécessairement de l'exemple de monsieur
19 Gauthier, c'est qu'en général, quatre-vingts -
20 quatre-vingt-dix pour cent (80 %-90 %) du temps,
21 c'est rare que c'est à la maison qu'ils vous
22 sollicitent; c'est directement à l'entreprise.

23 Q. **[193]** Mais dans ce cas-ci, j'ai l'information...

24 R. Je comprends.

25 Q. **[194]** ... que monsieur Gauthier a transmis ses

1 invitations à votre adresse personnelle et
2 j'aimerais le vérifier.

3 R. C'est possible. Pas de problème.

4 Q. **[195]** Alors vous pouvez prendre l'engagement de le
5 faire? Ce sera l'engagement 1?

6 Me SONIA LeBEL :

7 Non, on n'aura pas besoin d'un engagement, j'ai les
8 originaux, les originaux des lettres ici...

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Ah! Parfait.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 C'est ce que j'allais dire, on l'a, on l'a
13 l'information.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 D'accord.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Le temps de rechercher les documents. Je vais les
18 exhiber les deux lettres au témoin, non caviardées,
19 sans mentionner l'adresse, il pourra confirmer si
20 son adresse apparaît ou non.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 C'est ça.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Si vous permettez.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[196]** Exactement. Je voudrais seulement savoir ça,
3 Monsieur Marchand.

4 R. Pas de problème.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[197]** Comme je viens de le mentionner, Monsieur
7 Marchand, juste nous confirmer si c'est votre
8 adresse personnelle sur la lettre de deux mille dix
9 (2010) et sur la lettre... j'ai deux fois deux
10 mille dix (2010), mais deux mille douze (2012) est
11 la même.

12 R. C'est parce qu'ils sollicitaient aussi ma
13 conjointe, pas juste moi. Oui, c'est mon adresse
14 personnelle.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[198]** Donc, la lettre a été envoyée à votre adresse
17 personnelle?

18 R. Oui.

19 Q. **[199]** Les deux, en fait?

20 R. Oui.

21 Q. **[200]** Celle de deux mille dix (2010) et celle de
22 deux mille douze (2012)?

23 R. Bien là, je viens de voir deux mille dix (2010).

24 J'imagine que peut-être...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[201]** C'est la même adresse sur celle de deux mille
3 douze (2012).

4 R. C'est la même? Bon. C'est la même chose.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Q. **[202]** C'est la même. Alors, vous avez conclu hier
7 dans votre témoignage que le fait de ne pas
8 répondre à l'invitation de deux mille dix (2010)
9 avait entraîné une vengeance de monsieur Gauthier
10 ou du Parti Québécois à l'égard de votre
11 entreprise, par la parution d'un article dans le
12 Nouvelliste en deux mille onze (2011). C'est bien
13 ce que vous avez dit?

14 R. Oui. Ça soulève certains doutes.

15 Q. **[203]** Est-ce que ce n'est pas là une conclusion qui
16 est subjective et que vous n'avez aucune
17 corroboration pour confirmer qu'il s'agit
18 réellement d'une vengeance?

19 R. Ce que j'ai dit hier, je le maintiens, c'est moi...

20 Q. **[204]** C'est votre conclusion subjective?

21 R. C'est ma conclusion personnelle, oui.

22 Q. **[205]** Vous n'avez pas cherché à corroborer ça de
23 quelque manière que ce soit?

24 R. Puis c'était dans un contexte. Je ne suis pas là
25 pour attaquer personne. J'expliquais, il faut se

1 remettre dans le contexte d'hier, qu'on expliquait
2 comment on est toujours mal pris, puis aussi le
3 politicien, je me mets à sa place, monsieur
4 Gauthier, si je l'avais financé, est-ce qu'il
5 m'aurait - c'est ça que je parlais - est-ce qu'il
6 m'aurait réellement dénoncé? Puis si j'avais... il
7 me dénonce, il continue à me solliciter pareil,
8 puis il dénonce les autres qui nous sollicitent,
9 mais il nous sollicite lui aussi. Si je l'avais...
10 si en deux mille douze (2012), après, j'aurais
11 donné de l'argent, est-ce qu'après il aurait arrêté
12 de parler? C'est juste ça que je voulais parler.

13 Q. **[206]** C'est des questions que vous vous êtes
14 posées?

15 R. C'est des questionnements que j'ai pour expliquer
16 comment qu'un politicien peut se retrouver. Ce
17 n'est pas contre monsieur Gauthier. Comment nous
18 autres on peut se retrouver dans un système quand
19 on est sollicités tout le temps, puis ces gens-là
20 peuvent nous octroyer des contrats ou ont une
21 influence sur l'appareil gouvernemental avec qui
22 qu'on travaille.

23 Q. **[207]** Est-ce que ça ne serait pas plutôt exact que
24 votre nom et votre adresse personnelle, étant donné
25 que vous avez déjà contribué, se trouvaient sur des

1 listes et que l'invitation vous a été envoyée en
2 deux mille dix (2010) et aussi en deux mille douze
3 (2012), même après cet événement que vous qualifiez
4 de possible vengeance?

5 R. C'est possible qu'ils étaient sur des listes.

6 Q. **[208]** Est-ce qu'il peut y avoir une autre
7 explication...

8 R. Mais s'ils étaient sur des listes...

9 Q. **[209]** ... que celle que vous nous avez donnée,
10 Monsieur Marchand?

11 R. S'ils étaient sur des listes, c'est que vous m'avez
12 déjà sollicité.

13 Q. **[210]** Monsieur Marchand, est-ce qu'il peut y avoir
14 une autre explication que celle que vous avez
15 donnée? Parce que vous donnez l'explication d'une
16 vengeance, parce que vous n'auriez pas répondu à
17 l'invitation de deux mille dix (2010). Mais étant
18 donné que vous vous posez toutes ces questions
19 personnellement sans les vérifier, se peut-il,
20 Monsieur Marchand, qu'il y ait une autre
21 explication que votre explication?

22 R. Non. Moi, l'explication que je vois, c'est qu'il
23 m'a sollicité. Que ça soit à mon adresse
24 personnelle ou que ça soit chez Maskimo, la
25 personne me sollicite, Louis Marchand.

1 Q. [211] Ça fait que vous, Monsieur...

2 R. Et pourquoi que je peux être sur vos listes, c'est
3 que vous m'avez déjà sollicité, parce que je suis
4 un entrepreneur en construction.

5 Q. [212] Et vous, c'est votre adresse personnelle,
6 puis vous avez contribué personnellement?

7 R. Oui.

8 Q. [213] C'est ce que vous nous avez dit tout à
9 l'heure, vous avez contribué personnellement de vos
10 fonds, et votre adresse personnelle fait l'objet
11 d'une lettre en deux mille dix (2010). Si je
12 comprends bien, Monsieur Marchand, vous n'acceptez
13 aucune explication que la vôtre?

14 (11:58:26)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Le témoin n'a pas à accepter d'explication ou pas,
17 c'est à nous à se pencher là-dessus, mais Maître,
18 je ne vois pas où vous voulez en venir, parce que
19 monsieur Marchand, que la lettre soit envoyée chez
20 lui ou à son adresse personnelle, les gens qui lui
21 envoient une lettre doivent certainement savoir
22 qu'il est le président de l'entreprise Maskimo.
23 Est-ce que c'est ça qui... vous pensez que les gens
24 ne savent pas qu'il fait partie de l'entreprise
25 Maskimo?

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Les gens ne savent pas nécessairement que la
3 personne qui est à cette adresse personnelle est
4 une personne qui est reliée à une entreprise de
5 construction. C'est la situation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est ça? O.K.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 C'est ça. Mais je vois que monsieur n'accepte pas
10 une possible autre explication.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Il n'a pas à accepter ou à ne pas accepter, puis il
13 n'a pas à décider de ça, Maître.

14 R. Madame, monsieur Gauthier connaît Louis Marchand,
15 puis il sait que je suis propriétaire d'une
16 compagnie de construction. Il le dénonce même dans
17 les médias.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[214]** Monsieur Marchand, quelle était la proportion
20 de votre chiffre d'affaires provenant des contrats
21 publics, sur appel d'offres ou sur invitation,
22 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
23 deux mille deux (2002)?

24 R. Ça, je ne suis pas capable de vous répondre. Mais
25 c'est la plus grosse partie de notre chiffre

1 d'affaires.

2 Q. **[215]** Est-ce que la plus grosse partie de votre
3 chiffre d'affaires provient des contrats
4 gouvernementaux?

5 R. Il faudrait vérifier, mais d'après moi, oui, c'est
6 plus de cinquante pour cent (50 %). Mais il
7 faudrait vérifier.

8 Q. **[216]** Plus de cinquante pour cent (50 %). Et la
9 plus grosse partie de votre chiffre d'affaires
10 provenant des contrats gouvernementaux provient de
11 contrats obtenus en appel d'offres ou sur
12 invitation.

13 R. Oui, c'est pas de gré à gré.

14 Q. **[217]** Donc, le contrat gré à gré, entre mil neuf
15 cent quatre-vingt-seize (1996) et deux mille deux
16 (2002), ce n'était pas la partie principale de
17 votre chiffre d'affaires gouvernemental.

18 R. Non. Non, non. Là par contre, oui, les contrats...

19 Q. **[218]** À cette époque-là, oui.

20 R. À cette époque-là, oui, parce que l'entreprise
21 était petite, c'est une petite entreprise
22 familiale. Les ventes étaient environ huit, neuf
23 millions (8 M\$-9 M\$) par année, pas plus que ça. Ça
24 fait que recevoir deux millions (2 M\$) de contrats
25 tarifés, c'est vraiment important pour une

1 entreprise, ça fait la différence entre une année
2 déficitaire ou une année qui fonctionne.

3 Q. **[219]** Donc, votre entreprise a pu se développer
4 avec les contrats tarifés pendant cette période-là.

5 R. On s'est développé avec les contrats publics.

6 Q. **[220]** Essentiellement tarifés entre mil neuf cent
7 quatre-vingt-seize (1996) et deux mille deux
8 (2002).

9 R. C'est pour ça que mon... je l'ai dit, à cette
10 époque-là, on en demandait, puis on en avait besoin
11 de ces contrats-là, c'est certain parce que si on
12 n'avait pas de projets comme ça, on pouvait pas
13 survivre.

14 Q. **[221]** Combien d'employés y avait-il au sein de
15 votre entreprise entre mil neuf cent quatre-vingt-
16 seize (1996) et deux mille deux (2002)?

17 R. On a eu une importante croissance qui a commencé en
18 quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille (2000), mais
19 on peut dire peut-être quatre-vingts, quatre-vingt-
20 dix (80-90) début de la période. Après, vous me
21 parlez jusqu'en deux mille deux (2002)?

22 Q. **[222]** Jusqu'en deux mille deux (2002).

23 R. Peut-être qu'on était rendu à cent trente, cent
24 quarante, cent cinquante (130-140-150), là. On
25 avait eu une... la croissance a commencé dans ces

1 années-là. La dernière année du Parti québécois,
2 juste avant les élections, le budget est passé à un
3 point quatre milliard (1,4 G\$).

4 Q. **[223]** Est-ce que pendant cette période de quatre-
5 vingt-seize (96) à deux mille deux (2002), votre
6 entreprise a participé à des pratiques de collusion
7 dans les appels d'offres publics ou sur invitation
8 du gouvernement du Québec?

9 R. Là, je suis pas capable de vous répondre pour ces
10 années-là.

11 Q. **[224]** Mais, vous avez conscience que votre
12 entreprise a déjà participé à des pratiques de
13 collusion dans des contrats sur appel d'offres ou
14 invitation du gouvernement du Québec.

15 R. J'en ai déjà parlé tout à l'heure.

16 Q. **[225]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
17 quelle est la marge de profit qui était dégagée sur
18 un contrat qui était entouré de pratique de
19 collusion?

20 R. Non. Non, je l'ai dit tout à l'heure, je...

21 Q. **[226]** Est-ce que vous avez offert au gouvernement
22 du Québec, depuis le début des travaux de la
23 Commission, de rembourser au gouvernement les
24 sommes qu'il a perdues par suite des contrats que
25 vous avez faits avec des pratiques de collusion?

1 R. Non.

2 Q. **[227]** Est-ce que c'est une analyse qui a été faite
3 au sein de votre entreprise...

4 R. Non.

5 Q. **[228]** ... la perte monétaire que le gouvernement a
6 fait en raison des pratiques de collusion de votre
7 entreprise?

8 R. J'ai... j'ai expliqué comment que ça pouvait se
9 passer, puis j'ai expliqué que c'est pas... qu'il y
10 avait un respect avec certains joueurs, mais
11 c'était pas une collusion générale qu'il y avait
12 chez Maskimo.

13 Q. **[229]** Justement, qu'est-ce que vous voulez dire par
14 « le respect de certains joueurs »?

15 R. Bien, que dans certaines... pour certains
16 concurrents... C'est sûr, là, quand t'arrives
17 contre Sintra, là, puis aller lui chauffer les
18 oreilles, là, à zéro pour cent à côté de son usine,
19 là, il y a pas grand joueur au Québec qui ose faire
20 ça, là, à ces grosses entreprises-là, tu fais
21 attention. C'est ça que je veux dire.

22 Q. **[230]** Donc, vous avez partagé des contrats avec DJL
23 et Sintra.

24 R. J'ai pas partagé des contrats, mais on avait une
25 certaine notion de respect. C'était difficile,

1 t'sais, les notions de territoire, on en a parlé
2 hier. La région de la Mauricie, toutes les usines
3 sont une à côté de l'autre.

4 Q. **[231]** Quand vous dites que vous avez eu des
5 pratiques de collusion, faites-vous référence à des
6 soumissions de complaisance?

7 R. Non. Non, on rentrait...

8 Q. **[232]** Faites-vous référence à des partages de
9 contrats ou des partages de territoires?

10 R. Non.

11 Q. **[233]** Alors, qu'est-ce que ça veut dire...

12 R. Il y en a pas.

13 Q. **[234]** ... qu'est-ce que ça veut dire « le
14 respect »?

15 R. Le respect, c'est qu'on... ce que j'avais...

16 Q. **[235]** Vous vous abstenez. Vous vous abstenez de
17 faire des soumissions.

18 R. De soumissions ou des choses comme ça, j'étais...

19 Q. **[236]** Et vous laissez...

20 R. ... j'étais pas au projet. Ce que je dis, c'est que
21 des fois je peux être conscient que certains
22 projets et peut-être qu'on s'est respecté sur
23 certains projets, mais on pouvait pas tout le
24 monde. Il y avait tellement de monde que c'était
25 comme pas possible.

1 Q. **[237]** Parfait. Et vous vous êtes pas posé la
2 question « combien je fais...

3 R. Non.

4 Q. **[238]** ... perdre au gouvernement du Québec en
5 agissant de la sorte »?

6 R. Moi, je pense que c'est... si vous ressortez
7 qu'est-ce qu'on a mis hier, là, puis qu'on pourrait
8 passer la semaine, là, s'il y avait pas Maskimo, le
9 gouvernement du Québec, ça aurait peut-être coûté
10 pas mal plus cher que ça. On s'est débattu dans un
11 marché, dans un système. On est des gens avec des
12 valeurs, on est des bonnes personnes, tant les...
13 tant mes employés, toute mon équipe. On a fait
14 notre possible là-dedans pour essayer de survivre.
15 On n'a jamais été l'instigateur de rien. On n'a pas
16 essayé d'arranger ou d'organiser la collusion ou
17 d'organiser des systèmes, on a plus subi le
18 système.

19 Q. **[239]** Mais, parfois vous avez laissé passer les
20 plus gros?

21 R. Des fois t'es...

22 Q. **[240]** Oui, ce que vous avez fait. Surtout dans les
23 années postérieures à deux mille deux (2002)?

24 R. Madame, ces années-là, je vais le répéter encore,
25 je vais le dire dix (10) fois s'il faut, là,

1 j'étais pas là. Tu sais, j'étais dans l'entreprise,
2 j'étais au laboratoire puis les formules d'enrobé
3 bitumineux puis monter la certification ISO 9000.
4 Là vous me parlez des... des soumissions puis ces
5 choses-là. J'étais pas là.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Madame Blanchette, pourriez-vous afficher à l'écran
8 l'onglet 23... pardon, l'onglet 24. La requête
9 introductive d'instance.

10 (12:05:38)

11 Me SONIA LeBEL :

12 Si vous me permettez simplement un commentaire
13 préalable. C'est un dossier qui est présentement
14 pendant devant les tribunaux, je n'ai pas de
15 problème à ce qu'on l'aborde de façon générale. Par
16 contre, je dois dire qu'au plumitif il y avait
17 encore, à la date d'hier, de l'activité dans ce
18 dossier-là. Je voudrais simplement que ma collègue
19 explique, avant qu'on aborde un dossier qui est
20 pendant devant la cour, la pertinence de l'aborder
21 et je laisserai... je vous laisserai, Madame la
22 Présidente, le soin de voir s'il est... s'il est
23 justifié ou, à tout le moins, pertinent de le faire
24 à ce stade-ci.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je vais poser les questions peut-être une à une
3 mais je pense pas rentrer dans le...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On vous demande d'expliquer quelle est la
6 pertinence.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Bien, tout à l'heure il y a eu des questions sur
9 la... de monsieur Lachance sur la...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non, mais d'utiliser... Non, non, la question de
12 votre collègue c'est : Quelle est la pertinence
13 d'utiliser une procédure pendante devant la cour?
14 C'est ça la question.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Oui. Alors, il y a certaines questions qui ont été
17 posées au témoin tout à l'heure par monsieur
18 Lachance dont la réponse se trouve dans cette
19 requête introductive d'instance. Notamment, la
20 valeur des dommages que monsieur prétend avoir
21 subis à la suite...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Donc, c'est sur ce sujet-là...

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... que vous voulez...

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Oui, et les raisons aussi qui sont invoquées à
5 l'encontre du gouvernement du Québec. J'aurai une
6 question à ce sujet-là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Allez-y.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[241]** Alors, dans cette requête introductive
11 d'instance, Monsieur Marchand, on apprend que vous
12 avez... votre bail...

13 Est-ce que vous pouvez le placer à l'écran, Madame
14 Blanchette.

15 Alors, on apprend que le bail, vous l'obtenez le
16 trois (3) juillet deux mille huit (2008)?

17 R. Je disais que ça avait commencé dans ces années-là,
18 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009).

19 Donc, vous auriez la date qu'on a eu notre bail,
20 notre autorisation...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Êtes-vous juste à même, Madame... Maître Tremblay,
23 d'identifier le paragraphe dans lequel

24 l'information se trouve au fur et à mesure parce

25 que c'est une requête qui est assez volumineuse et

1 si on veut être capable d'afficher à l'écran ce
2 serait... ce serait bien aimable de votre part.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Paragraphe 18.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Merci.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Q. **[242]** Alors, au paragraphe 18 vous dites que le
9 ministère, « le MRN », le ministère des Ressources
10 naturelles, « avisait Constructions Paré de la
11 signature du bail exclusif pour une période de
12 cinq (5) ans à compter du trois (3) juillet deux
13 mille huit (2008) et renouvelable de cinq (5) ans
14 en cinq (5) ans ». Est-ce que ça correspond à votre
15 souvenir?

16 R. Comme j'ai expliqué tout à l'heure, j'ai pas...
17 c'est pas moi qui s'occupe de ce dossier-là à
18 l'interne. Présentement il y a quatre cents (400)
19 employés chez Maskimo, là. Je suis au courant qu'on
20 essaie de toute... par les façons... sans passer
21 par le politique, essayer de régler notre dossier
22 dans les règles. Je sais que c'est en cour mais les
23 détails du projet... le détail de tout ça, je l'ai
24 pas.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[243]** Je comprends que... Est-ce que c'est vous qui
3 avez signé l'affidavit au soutien de la requête?

4 R. Je... un affidavit c'est?

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Il y a pas d'affidavit au soutien d'une requête
7 introductive d'instance mais il peut y en avoir
8 une... un au soutien de la requête en injonction
9 interlocutoire, mais là j'ai pas le document sous
10 les yeux présentement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[244]** Est-ce que c'est vous qui avez préparé ce
13 document avec l'avocat...

14 R. Non.

15 Q. **[245]** ... de chez Maskimo?

16 R. Non, non, non, c'est des gens à l'interne
17 (inaudible)...

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[246]** Mais c'est un document qui est autorisé par
20 votre entreprise avant d'être déposé à la cour?

21 R. Oui, oui.

22 Me SONIA LeBEL :

23 L'affidavit aurait été signé par monsieur Lyonnais,
24 je pense.

25 R. O.K. C'est possible.

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[247]** On voit, Monsieur Marchand, dans cette
3 requête introductive d'instance que le Ministère
4 vous a nié votre accès sur le prolongement de la
5 route 155 le six (6) octobre deux mille neuf (2009)
6 par mise en demeure. Par conséquent, je constate
7 que vous cessez les contributions politique en deux
8 mille neuf (2009), c'est-à-dire que ça coïncide
9 avec la date où vous rencontrez des problèmes avec
10 le ministère des Transports du Québec?

11 R. Non, là c'est... c'est un lien tordu que vous
12 essayez... que vous essayez d'insinuer.

13 Q. **[248]** Donc, vous dites que ça n'a pas de lien
14 avec...

15 R. Hier j'ai... j'ai donné...

16 Q. **[249]** ... l'attitude du ministère des Transports?

17 R. ... j'ai donné des exemples avec les tarifés. J'ai
18 donné des exemples avec... parce que je voulais
19 montrer que le financement politique influence sur
20 les problèmes qu'on pouvait avoir. C'était pas
21 nécessairement l'octroi de contrats, j'ai apporté
22 un exemple comme ça, la carrière La Tuque. Mais on
23 pourrait amener d'autres exemples.

24 Q. **[250]** Est-ce qu'il est exact de dire que dans ce
25 dossier l'accès est nié par La Tuque, par la

1 municipalité de La Tuque?

2 R. Je le sais pas, Madame.

3 Q. **[251]** Vous le savez pas?

4 R. Il faudrait... il faudrait que je le lis, nous
5 autres c'est pas avec La Tuque, c'est avec le... je
6 pense que c'est les territoires non organisés.
7 D'ailleurs, on travaille avec le ministère
8 d'Énergie pour obtenir notre BEX, puis pour la
9 sortie pour le ministère, les communications sont
10 avec le ministère des Transports pour pouvoir
11 accéder à la route.

12 Q. **[252]** Alors, je remarque que dans ce... ce document
13 de cour qui est autorisé par votre entreprise...

14 R. O.K.

15 Q. **[253]** ... vous n'alléguiez pas le fait que ayant
16 cessé de faire des contributions politiques le
17 ministère des Transports vous fait des problèmes
18 avec cette carrière-là?

19 (12:11:06)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[254]** Attendez juste un instant, vous avez dit que
22 vous aviez pas participé...

23 R. Non.

24 Q. **[255]** ... à l'élaboration de la requête
25 introductive d'instance?

1 R. Non.

2 Q. **[256]** Est-ce que vous connaissez la requête
3 introductive d'instance?

4 R. Non.

5 Q. **[257]** L'avez-vous lue?

6 R. Non.

7 **LA COUR :**

8 Là, Maître, c'est parce que...

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[258]** Donc, vous l'aviez pas lue avant de témoigner
11 hier?

12 R. Non, mais j'avais les grandes lignes des gens de
13 chez nous, pas de la requête, je suis pas un
14 avocat, je suis un ingénieur, une personne
15 d'administration, là, je savais pas qu'il y avait
16 un document déjà comme ça qui avait été, comme tout
17 préparé qui mettait tous les liens, déposé en cour,
18 je savais que c'était dans les mains des avocats,
19 c'est ce que je me faisais dire, mais où c'est
20 rendu exactement, j'étais pas au courant.

21 Q. **[259]** Et ce document-là est daté du vingt et un
22 (21) décembre deux mille douze (2012)?

23 R. O.K.

24 Q. **[260]** On peut aller voir peut-être à la page...

25 R. C'est possible.

1 Q. **[261]** ... à la page 25.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mon point, Maître Tremblay, c'est juste que si vous
4 voulez le mettre en contradiction avec un document
5 qu'il n'a pas lui-même fait et qu'il ne connaît pas
6 de façon précise.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 C'est parce qu'hier il s'est avancé beaucoup et
9 puis il avait pas lu le document.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien hier il a dit, il a simplement dit hier à ce
12 que j'ai compris, peut-être que je peux faire
13 erreur, qu'il a essayé de s'installer à La Tuque
14 avec une usine, puis qu'on lui a bloqué l'accès...

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... puis, là, ce matin...

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Puis l'histoire qui est autorisée par son
21 entreprise est différente de celle qui a été
22 évoquée hier.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Je pense qu'on va revenir à la base de ce que le
25 témoin a dit hier, on pourra ressortir les

1 transcriptions, mais ce que le témoin a dit hier
2 c'est qu'il ne l'a jamais allégué qu'il y avait eu
3 de l'ingérence politique pour bloquer. Ce qu'il a
4 allégué hier, c'est qu'il se questionnait sur le
5 fait que s'il avait continué à financer, s'il avait
6 pas eu plutôt... s'il aurait pas eu plutôt de la
7 facilité. Et, là, ce qu'on voit dans cette requête-
8 là ce sont des dédales administratifs et qu'on
9 invoque contre le ministère. Je pense qu'il faut
10 pas mêler les oranges et les pommes ici, là. Et il
11 n'a jamais affirmé comme tel qu'il y avait eu, en
12 tout cas à moins que je me trompe, de l'ingérence.
13 Ce qu'il faisait c'était plutôt à l'inverse, ce
14 qu'il disait c'est que la cessation de financer lui
15 avait peut-être, faisait en sorte pas d'accès pour
16 se faire faciliter la vie dans ce dossier-là. On
17 peut peut-être lui reposer la question.

18 Maintenant de demander de savoir qu'est-ce
19 qui a été mis là-dedans, pourquoi ça a été mis là-
20 dedans. On vient de voir que l'affidavit est signé
21 par monsieur Lionet, ce n'est pas lui qui le signe.
22 Peut-être que s'il avait participé à la confection
23 de la requête on aurait autre chose, je le sais
24 pas.

25 D'ailleurs, est-ce que c'est pertinent dans

1 ce type de requête-là, ce type d'allégation-là, je
2 ne sais pas non plus. Je pense qu'on peut peut-être
3 revenir à la base de ce qu'il a allégué hier de
4 façon plutôt générale.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Q. **[262]** Dans ce document, Monsieur Marchand, il y a
7 des pertes qui sont réclamées, vous poursuivez le
8 ministère pour huit millions cent sept mille
9 (8,107 M), si on peut aller à la page 22, Madame
10 Blanchette.

11 Alors, il y a une perte commerciale de
12 trois millions de dollars (3 M\$) qui est réclamée
13 au ministère, perte d'investissement sur le site
14 pour Maskimo cent dix-sept mille dollars
15 (117 000 \$) puis pour la codemanderesse
16 Construction Paré, six cent mille dollars
17 (600 000 \$). Et à la page suivante vous réclamez
18 des pertes futures de plus de quatre millions
19 (4 M), pour un total de huit millions cent sept
20 mille (8,107 M). Ça c'est un document qui est
21 déposé à la cour, qui a été autorisé par votre
22 entreprise? Oui?

23 R. Oui.

24 Q. **[263]** Et le conseil d'administration a autorisé
25 votre avocat a déposé ce document?

1 R. Bien la compagnie est à moi.

2 Q. **[264]** Oui?

3 R. Mais je savais, je savais plus le montant exact,

4 mais je sais que la personne qui a fait

5 l'évaluation des dommages là-dessus, c'est une

6 ancienne directrice du département d'évaluation

7 chez Deloitte à Trois-Rivières, une comptable.

8 C'est des gens... c'est pas n'importe qui, c'est

9 pas ces chiffres lancés en l'air. Comment c'est

10 ventilé tout ça, j'ai aucune idée mais il y a des

11 gens qui vont l'expliquer. Ça va être à la cour

12 puis ça va être à la cour de décider.

13 Q. **[265]** Donc c'est un document autorisé par votre

14 entreprise et qui est fondé sur des analyses...

15 R. Exactement, par des professionnels.

16 Q. **[266]** ... qui ont été faites par vos experts.

17 R. Exactement.

18 Q. **[267]** Alors on va déposer ce document comme

19 pièce...

20 LA GREFFIÈRE :

21 Pardon, excusez-moi. Ce sera la pièce 1692. Donnez-

22 moi une minute, là. Oui, 1692. Alors on parle de la

23 requête, bien sûr, qui est à l'onglet 24?

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui.

1 12:17:24

2

3 151P-1692 : Requête introductive d'instance pour
4 jugement déclaratoire, mandamus, en
5 nullité, dommages et intérêts, en
6 injonction permanente et,
7 subsidiairement, en indemnité pour
8 dépossession forcée, 21 décembre 2012

9

10 Q. **[268]** Pourriez-vous exhiber au témoin, Madame
11 Blanchette, l'onglet 23? Alors c'est une requête
12 pour injonction interlocutoire qui était
13 présentable le huit (8) mai deux mille quatorze
14 (2014) contre le gouvernement afin que vous
15 puissiez exploiter la carrière. Est-ce que cette
16 requête-là a été présentée en mai deux mille
17 quatorze (2014) à votre connaissance?

18 R. Huit (8) mai deux mille quatorze (2014). Ça fait...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[269]** Jeudi passé.

21 R. Non, je suis pas... Comme je vous ai dit, moi
22 depuis le mois de juillet...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[270]** Vous le savez pas.

25 R. ... je suis supposé être à l'école aujourd'hui, là.

1 Q. [271] Alors je vais... on va déposer le document...

2 R. Non, j'étais pas au courant.

3 Q. [272] ... sous 1693.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je m'excuse, s'il a pas été déposé, Maître. S'il y
6 a pas eu de...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Mais c'est un document de son entreprise fait par
9 son avocat.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui mais s'il a pas été déposé, si quelqu'un...

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Oui il est déposé. C'est un document qui au dossier
14 de la cour. Je lui demande si ça a procédé, si ça a
15 été présenté.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Ah! oui mais, là avant de le déposer par c... Bien
18 à moins qu'on veuille l'utiliser, là, mais avant de
19 le déposer, je voudrais peut-être qu'on comprenne
20 la pertinence compte tenu qu'on vient simplement de
21 nier la connaissance du document, là. Est-ce qu'il
22 y a une autre pertinence à le déposer à part de
23 faire rentrer ça dans le dossier de la Commission?

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. [273] Est-ce que vous êtes au courant, Monsieur

1 Marchand, que votre entreprise a fait... a présenté
2 une demande d'injonction interlocutoire contre le
3 gouvernement du Québec?

4 R. Non, je suis pas au courant.

5 Q. **[274]** Vous êtes pas au courant. On va laisser
6 faire. J'ai terminé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Est-ce que... Maître Boucher, vous avez des
9 questions à poser?

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 Oui.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER :

13 Q. **[275]** Bonjour Monsieur Marchand.

14 R. Bonjour Maître.

15 Q. **[276]** Benoît Boucher. Je représente le Procureur
16 général du Québec. Alors d'abord, juste une
17 précision et j'aimerais qu'on remette à l'écran,
18 s'il vous plaît, le rapport qui est intitulé
19 « Contrats de gré à gré dans le domaine des
20 enrobés » qui a été produit par le Parti libéral, à
21 la première page, s'il vous plaît, la première page
22 de texte, alors à la page 3 à vrai dire. Juste pour
23 qu'on se comprenne dans les chiffres :

24 1. Mise en contexte et objectifs

25 Le 8 janvier 2014, l'Équipe de

1 coordination des actions pour
2 renforcer la lutte contre la collusion
3 et la corruption a demandé au SEAM
4 d'analyser les contrats de gré à gré
5 dans le domaine des enrobés octroyés
6 par le MTQ entre 1996 et 2012. Plus
7 précisément,

8 et j'insiste

9 les contrats octroyés entre le 1er
10 septembre et le 31 décembre de chacune
11 des années sont analysés.

12 Alors s'il y a une différence entre l'année totale
13 et cette période-là, c'est comme ça qu'elle
14 s'explique. Les contrats qui ont été analysés, ce
15 sont les contrats de fin de saison, de mil neuf
16 cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille douze
17 (2012). C'est bon. Alors ces précisions-là étant
18 faites, je vais avoir quelques questions pour vous,
19 Monsieur Marchand.

20 R. Pas de problème.

21 Q. **[277]** Alors je pense qu'on aura pas besoin
22 d'insister davantage. Vous avez bien témoigné que
23 depuis deux mille neuf (2009), vous avez cessé
24 complètement de recevoir des contrats tarifés?

25 R. C'est exact.

1 Q. **[278]** Est-ce que vous savez, de mil neuf cent
2 quatre-vingt-seize (1996) à deux mille douze
3 (2012), combien d'entreprises ont opéré des usines
4 d'asphalte au Québec?

5 R. Plusieurs, mais je n'ai pas le...

6 Q. **[279]** Plusieurs dizaines?

7 R. Plusieurs. Dizaines...

8 Q. **[280]** Plus de cent (100)?

9 R. Plus de cent (100) usines.

10 Q. **[281]** Plus de cent (100) usines. Même en tenant
11 compte du fait que vous n'avez pas obtenu de
12 contrats tarifés de deux mille neuf (2009) à deux
13 mille douze (2012), est-ce que vous considérez que
14 depuis mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996),
15 vous avez reçu votre part de contrats, globalement,
16 de la part du ministère des Transports?

17 R. Depuis... l'année exacte, il faudrait regarder le
18 tableau, là, deux mille deux (2002), deux mille
19 trois (2003), avec l'arrivée de madame Boulet au
20 ministère des Transports, non.

21 Q. **[282]** O.K. Alors, si je vous disais que pour les
22 années mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
23 deux mille neuf (2009), vous vous classez au
24 neuvième rang des entreprises ayant reçu le plus de
25 contrats globalement au Québec en matière

1 d'asphaltage, est-ce que ça vous étonnerait?

2 R. Je ne sais pas, les chiffres, je n'ai pas les
3 données des autres personnes.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Est-ce que mon collègue parle de contrats tarifés
6 ou parle... on parle de globalement, on parle
7 incluant les contrats d'appels d'offres également,
8 il faut faire attention, parce que... il faut être
9 certain que les chiffres qu'on lui oppose, on parle
10 de contrats tarifés, à ce moment-ci, là.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Q. **[283]** Pour être sûr qu'on ne va pas se tromper, on
13 va prendre le document qu'on avait tout à l'heure à
14 l'écran, le rapport, et on va parler des contrats
15 tarifés, pour être sûr. Et je vais vous demander,
16 Madame Blanchette, de nous exhiber la page...

17 Enfin, peut-être que vous pouvez répondre à
18 ma question si je vous la pose comme ça, en matière
19 de contrats tarifés de mil neuf cent quatre-vingt-
20 seize (1996) à deux mille douze (2012), disons.
21 Est-ce que ça vous étonnerait d'apprendre que vous
22 êtes le neuvième plus grand adjudicateur de tous
23 ces contrats-là?

24 R. Je n'ai aucune idée. Je n'ai aucune idée. Je ne
25 suis pas capable de...

1 Me SONIA LeBEL :

2 Et je serais intéressée à ce que mon collègue
3 trouve la page, parce que si je comprends bien et
4 si je comprends bien l'avertissement qu'il nous a
5 lui-même fait à bon droit au début de son
6 interrogatoire, il serait au neuvième rang des
7 contrats de fin de saison, et non pas des contrats
8 globalement autorisés en tarifé. Ce serait
9 intéressant de savoir s'il y en avait eu au début
10 de la saison.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Je prends ce rapport-là.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Alors, on parle vraiment des contrats...

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Q. **[284]** On va prendre la page 21 du document. 21 de
17 28. Répartition des contrats selon les
18 adjudicateurs. Oui, Maître, on a tous compris que
19 c'était le tableau de la fin de saison. Alors, de
20 mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à quatre-
21 vingt-douze (92), les contrats de gré à gré ont été
22 octroyés à soixante-neuf (69) entreprises
23 différentes. Le tableau suivant présente les
24 principales entreprises et on a la valeur des
25 contrats obtenus.

1 Alors, de mil neuf cent quatre-vingt-seize
2 (1996) à deux mille douze (2012), vous étiez au
3 neuvième rang de toutes les entreprises ayant reçu
4 des contrats de gré à gré en fin de saison. Est-ce
5 que vous étiez au fait de ça?

6 R. Non, je n'étais pas au fait de ça, mais je ne
7 comprends pas pourquoi en fin de saison.

8 Q. **[285]** Parce que c'est ça l'analyse qu'on a faite,
9 là. Pour le moment, on va se contenter de ça, puis
10 éventuellement on verra peut-être autre chose.

11 R. O.K.

12 Q. **[286]** C'est bon? Alors, du mois de septembre au
13 mois de décembre, de mil neuf cent quatre-vingt-
14 seize (1996) à deux mille douze (2012), vous étiez
15 le neuvième plus grand adjudicateur de contrats.

16 R. Six millions (6 M\$), six point sept millions
17 (6,7 M\$).

18 Q. **[287]** C'est bon?

19 R. Oui. Juste pour remettre les choses aussi en
20 perspective, j'ai dit hier que de deux mille un
21 (2001) à deux mille quatorze (2014), six cent
22 millions (600 M\$) de chiffre d'affaires chez
23 Maskimo.

24 Q. **[288]** On va y venir. Vous avez reçu, ce que je
25 note, là, vingt-cinq (25) contrats de ce type-là

1 dans ces années-là. Est-ce qu'à votre souvenir vous
2 avez refusé l'un ou l'autre des contrats en tarifé
3 en fin de saison? Jamais?

4 R. Mon souvenir, on n'en a pas refusé, c'est-tu déjà
5 arrivé? Peut-être, vous pouvez m'amener un exemple,
6 je ne le sais pas. Pas au courant.

7 Q. **[289]** Bien, je vous demande à vous, là. C'est votre
8 entreprise à vous.

9 R. Non, moi je n'ai pas entendu...

10 Q. **[290]** À votre connaissance, en avez-vous refusé?

11 R. Non.

12 Q. **[291]** Non? Bon. Alors, c'est bien votre témoignage,
13 Monsieur, que dans certaines circonstances, qu'on
14 parle de fin de saison ou qu'on parle d'autres
15 circonstances plus tôt dans la saison, il y a des
16 contrats tarifés qui sont justifiés, qui sont, je
17 dirais même, inévitables, n'est-ce pas?

18 R. Des contrats tarifés?

19 Q. **[292]** Hum hum.

20 R. On en a parlé largement hier. Mais tu sais, même
21 dans ces montants-là, ceux que je n'ai pas
22 demandés, à La Tuque, avec madame Boulet, que je
23 les voulais en soumission, vous vous souvenez...

24 Q. **[293]** Absolument.

25 R. ... on me les a mis, moi, en fin de saison, donc

1 ils rentrent dans... c'était... ils rentrent dans
2 mes... dans mes chiffres ici. Je les voulais pas,
3 je les voulais en soumission publique. Mes
4 concurrents, eux autres, les ont eus bien avant moi
5 dans la même période en tarifé.

6 Q. **[294]** On verra tout ça, vous avez déjà bien
7 expliqué ça.

8 R. O.K.

9 Q. **[295]** Mais, ma question était toute simple : est-ce
10 que vous en avez déjà refusé? La réponse est
11 « non ».

12 R. Non.

13 Q. **[296]** Et maintenant je vous demande : vous avez
14 bien témoigné à l'effet que, dans certaines
15 circonstances, les contrats tarifés sont non
16 seulement justifiés, mais nécessaires, n'est-ce
17 pas?

18 R. À certaines circonstances exceptionnelles.

19 Q. **[297]** Bon.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Boucher, je voudrais juste savoir, dans
22 votre tableau, je vois qu'il y a dix (10)
23 compagnies, alors donc Pavage Maskimo arrive à
24 l'avant-dernier rang.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Des soixante-neuf (69) qui ont obtenu des contrats.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donc...

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Si vous voyez à l'en-tête, là, vous allez voir que
7 soixante-neuf (69) ont obtenu des contrats. On a un
8 tableau avec les dix (10) premières et Maskimo est
9 le neuvième des soixante-neuf (69) qui ont obtenu
10 des contrats.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 C'est bon.

15 Q. **[298]** Maintenant, j'ai compris également, vous nous
16 dites - et maître Tremblay vous a questionné là-
17 dessus, là - vous n'êtes pas capable de faire une
18 relation directe entre le fait que vous fassiez une
19 contribution politique et le fait que vous obteniez
20 un contrat qu'il soit tarifé ou autrement. C'est
21 correct ça?

22 R. Qu'il soit tarifé... Pouvez-vous... pouvez-vous
23 répéter? Excusez-moi.

24 Q. **[299]** Vous avez témoigné tout à l'heure...

25 R. Oui.

1 Q. **[300]** ... aux questions de maître Tremblay que vous
2 n'êtes pas capable, vous, de faire une relation
3 entre une contribution politique et un contrat
4 quelconque.

5 R. Un contrat, exact, quelconque, non.

6 Q. **[301]** O.K. Alors, vous soupçonnez - puis j'essaie
7 de bien choisir mes termes - vous soupçonnez que si
8 on donne des contributions politiques, il est plus
9 probable qu'on ait des contrats que pas.

10 R. Oui.

11 Q. **[302]** O.K. Mais, on n'est pas capable de faire
12 cette relation-là de façon directe.

13 R. Non.

14 Q. **[303]** Vous n'êtes pas capable de faire, à l'égard
15 des contrats qu'on voit ici, là, à l'égard des
16 vingt-cinq (25) contrats que vous avez obtenus, là,
17 vous n'êtes pas capable de faire de relations entre
18 une contribution politique et un de ces contrats-
19 là.

20 R. Non.

21 Q. **[304]** Est-ce que je dois conclure de ça que les
22 contrats que vous avez eus, dans ces vingt-cinq
23 (25) contrats-là que vous avez obtenus, vous les
24 avez obtenus parce qu'on respectait les règles
25 d'octroi des contrats tarifés? Ou est-ce que vous

1 êtes capable de nous dire qu'à l'égard de un de ces
2 contrats-là, on n'a pas respecté les règles à votre
3 égard en ce qui concerne l'octroi d'un contrat
4 tarifé?

5 R. Vos règles exactes, je les connais pas. C'est pas
6 moi qui monte les contrats tarifés, c'est les gens
7 du Ministère. Je reviens à ce que j'ai dit hier,
8 s'il y a des règles, admettons que c'était assez
9 lousse parce qu'il y a des projets que des fois la
10 même place est en tarifé puis des fois il est en
11 soumission publique. Ça fait qu'on semblait jouer
12 avec ces règles-là.

13 Q. **[305]** Oui, mais ma question...

14 R. Oui.

15 Q. **[306]** ... elle s'adressait à vous en tant que
16 gestionnaire de cette entreprise-là.

17 R. Oui.

18 Q. **[307]** Est-ce qu'à l'égard de un de ces contrats-là
19 que vous avez obtenus, vous êtes en mesure de nous
20 dire si, oui ou non, on a contrevenu aux règles
21 définissant ce qu'est un contrat de gré à gré et un
22 contrat qui doit être donné en tarifé?

23 R. Je suis pas capable de vous répondre parce que,
24 comme je vous dis, des fois il est en tarifé, des
25 fois il est en soumission. C'est quoi la norme? Tu

1 viens que tu le sais pas, là. T'es... t'es dans...

2 Q. **[308]** Mais...

3 R. ... dans une année ou deux de différence, il y a un
4 contrat qui est juste en face de ton usine, qui est
5 en bas d'un (1 M\$), il se donne en soumission
6 publique. Il y en a un qui est plus loin, ça fait
7 que normalement l'autre devrait être en soumission
8 publique parce qu'on s'approche du concurrent, puis
9 il tombe en tarifé. C'est quoi vos règles? Ça
10 change tout le temps.

11 Q. **[309]** Je sais pas, je vais vous le demander. Vous,
12 à l'égard d'un de ces contrats-là que vous me
13 décrivez maintenant, là, à l'effet qu'il était
14 devant chez vous ou quoi que ce soit, est-ce que
15 vous avez vérifié pourquoi c'était comme ça? Est-ce
16 qu'on suivait ou pas la règle qui était définie par
17 les... par les politiques du Ministère?

18 R. Moi, j'ai pas vérifié personnellement, mais j'avais
19 souvent, comme l'exemple que j'ai donné hier, là,
20 que, moi, j'ai eu un contrat treize pour cent
21 (13 %) en bas de l'estimé, près de l'usine, en
22 soumission publique, puis tous mes concurrents en
23 même temps les ont eus en soumission publique.
24 Cette fois-là, à l'interne à l'entreprise, j'ai
25 vérifié avec mes gens : « Voyons donc! Qu'est-ce

1 qui se passe? Comment ça que le nôtre est en
2 soumission puis que les autres sont... ». C'est des
3 projets, là, à moins de cinq, dix (10) kilomètres,
4 pour certains, là, de notre usine de Trois-
5 Rivières, la même usine. Puis ce que mes gens chez
6 nous se sont fait dire au ministère des Transports,
7 c'est il y avait la fameuse règle du cinq pour cent
8 (5 %), puis que ça fonctionnait pas pour nous
9 autres, il fallait qu'ils soient en soumission
10 publique.

11 Q. **[310]** D'accord Alors, je comprends que...

12 R. Mais, comme je te dis, en même temps, cette règle
13 de cinq... de cinq pour cent-là (5 %) qui devrait
14 être en soumission publique, des projets un peu
15 plus loin, ils se donnaient en tarifés. Ça fait que
16 tu viens...

17 Q. **[311]** Vous ne comprenez pas pourquoi.

18 R. ... tu viens que tu comprends pas pourquoi.

19 Q. **[312]** D'accord. Mais, en même temps, vous avez pas
20 fait de vérification à l'égard d'aucun de ces
21 contrats-là pour savoir si, oui ou non, ils avaient
22 été attribués selon les règles.

23 R. Les gens à l'interne, c'est certain qu'ils ont...
24 qu'ils ont vérifié avec le Ministère. On n'avait
25 pas de tarifé, ça fait qu'il fallait...

1 Q. [313] Mais, vous, là, vous, Monsieur...

2 R. Oui.

3 Q. [314] ... est-ce que vous avez fait cette
4 vérification-là?

5 R. Non, pas moi.

6 Q. [315] Non, pas vous.

7 R. Non.

8 Q. [316] D'accord. Et les gens chez vous, est-ce que
9 quelqu'un vous a dit que l'un ou l'autre des
10 contrats qui avaient été octroyés l'avait été de
11 façon non conforme aux règles d'attribution des
12 contrats de gré à gré?

13 R. Non, jamais personne m'a dit ça.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Êtes-vous prêt à passer à un autre sujet? Et est-ce
16 que vous en avez encore pour longtemps?

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Ah! Je suis pas prêt à passer pour un autre sujet,
19 mais si vous voulez qu'on prenne la pause, on peut
20 le faire maintenant.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, non, mais en avez-vous encore pour...

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Bien, j'en ai certainement pour une demi-heure
25 encore.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! Bon. Alors, je crois bien qu'on va suspendre.

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (14:03:19)

8 LA GREFFIÈRE :

9 Monsieur Marchand, je vous rappelle que vous êtes
10 sous le même serment que vous avez prêté ce matin.

11 Merci.

12 R. Exactement. Merci.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Q. **[317]** On continue, Monsieur Marchand, si tout le
15 monde est prêt.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Q. **[318]** J'ai fait un exercice et on va essayer de le
20 refaire ensemble. Et Madame Blanchette, s'il vous
21 plaît, l'onglet 15 qui a été produit hier, je ne
22 sais pas son numéro de cote, si vous voulez
23 l'afficher, s'il vous plaît. Dites-moi si je me
24 trompe, j'ai fait le calcul, je pense que dans la
25 zone - on va l'appeler la « zone d'influence » de

1 votre entreprise, là, il y a six usine de pavage,
2 c'est exact?

3 R. Oui, mais on peut... il y en a une qui est juste à
4 la limite, là. C'est quelqu'un qui soumissionne
5 dans notre région, Majeau.

6 Q. **[319]** Ah! Ça pourrait être sept?

7 R. Ça pourrait être sept.

8 Q. **[320]** Et j'en vois une en haut à droite, bien,
9 enfin, à peu près au centre de l'écran à droite,
10 là. Est-ce que c'en est une qui pourrait aussi être
11 dans votre zone d'influence?

12 R. Oui, aussi. Puis jusqu'à dernièrement, il y en
13 avait une qui était du même... du même entrepreneur
14 qui était à Saint-Stanislas, dans la zone
15 d'influence.

16 Q. **[321]** O.K. Alors, je peux conclure que de deux
17 mille neuf (2009) à deux mille douze (2012) - et
18 c'est la période à laquelle je vais me concentrer
19 maintenant, là - il y avait au moins six, sinon
20 sept, huit ou neuf usines de pavage qui étaient
21 susceptibles d'obtenir des contrats du ministère
22 des Transports, c'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[322]** J'aimerais qu'on affiche le numéro 1686, s'il
25 vous plaît, Madame Blanchette, et qu'on aille à la

1 dernière page. On a ici le tableau des contrats de
2 gré à gré donnés par le Ministère pour les années
3 deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010) et
4 deux mille onze (2011), et tout à l'heure on
5 ajoutera l'année deux mille douze (2012). Mais, je
6 constate à ce tableau-là que, pour toutes les
7 années pour tous les contrats d'enrobés, il y
8 aurait au total dix (10) contrats qui auraient été
9 donnés de gré à gré pour ces trois années-là. Vous
10 êtes d'accord avec moi? C'est le tableau que vous
11 avez examiné hier avec le procureur de la
12 Commission.

13 R. Le montant... le nombre de contrats total, ça doit
14 faire à peu près dix (10), là, quand t'es compte
15 comme ça, oui.

16 Q. **[323]** Bien, à peu près, mais je pense qu'on peut
17 les compter...

18 R. Un, deux, trois...

19 Q. **[324]** Ah! Juste à peu près, là.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[325]** Dix (10)?

22 R. Oui.

23 Q. **[326]** Exact. J'aimerais, Madame Blanchette, que
24 vous affichiez le rapport qu'on a examiné tout à
25 l'heure avec ses annexes qui concernait les

1 contrats d'enrobés pour les contrats de fin de
2 saison. Peut-être que... est-ce que vous voulez
3 m'aider, s'il vous plaît? La cote du...

4 Me SONIA LeBEL :
5 1691.

6 Me BENOIT BOUCHER :
7 Merci.

8 Me SONIA LeBEL :
9 Excusez-moi.

10 Me BENOIT BOUCHER :
11 Il n'y a pas de faute.

12 R. Ça fait un total d'environ quatre millions (4 M\$).

13 Q. **[327]** J'ai bien compris ça. Allez à l'annexe 1,
14 s'il vous plaît.

15 LA PRÉSIDENTE :
16 À quelle page?

17 Me BENOIT BOUCHER :
18 C'est après la page 28, là. Je pense qu'il y a
19 vingt-huit (28) pages de document et l'annexe est
20 tout de suite après.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[328]** Monsieur Marchand, est-ce que vous désireriez
23 avoir une copie papier?

24 R. Non, jusqu'à date, c'est correct. Je vois bien,
25 Madame la Présidente.

1 Q. [329] Oui.

2 R. Il n'y a pas de problème.

3 Q. [330] O.K. Si vous en voulez une, je vais vous...

4 R. O.K.

5 Q. [331] ... passer la mienne.

6 R. Je vous ferai signe. Merci beaucoup.

7 Q. [332] O.K.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Q. [333] Alors, à ce document-là, ce sont les
10 contrats, on l'a vu tout à l'heure, là, de gré à
11 gré donnés en fin de saison. Et on va faire le
12 calcul ensemble, si vous voulez, et on va
13 s'apercevoir tout à l'heure que les contrats donnés
14 en fin de saison sont pas tellement différents de
15 ceux qui ont été donnés pour toute l'année en deux
16 mille neuf (2009), deux mille dix (2010) et deux
17 mille onze (2011). On va faire l'exercice ensemble,
18 si vous voulez. On va le faire par circonscriptions
19 électorales. Tout à l'heure, vous avez répondu à ma
20 collègue, connaître les circonscriptions
21 électorales qui étaient limitrophes à votre zone
22 d'influence, et j'aimerais qu'on regarde ça
23 ensemble. Et la première, si vous me permettez, à
24 la première page de l'annexe, la première, si je ne
25 me trompe pas, ce serait Berthier? Vous pouvez les

1 défilier, pour vous assurer que je ne fasse pas
2 d'erreur. C'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[334]** Alors, dans Berthier, pour de deux mille neuf
5 (2009) à deux mille douze (2012), et je disais tout
6 à l'heure qu'on allait parler de deux mille neuf
7 (2009) à deux mille douze (2012), là, il n'y a eu
8 aucun contrat tarifé, exact? Selon le tableau que
9 vous avez devant vous?

10 R. Exactement.

11 Q. **[335]** En fin de saison. Champlain, c'est dans votre
12 zone d'influence? Le dernier en bas de la page.

13 R. Oui.

14 Q. **[336]** Deux contrats pour un total de cinq cent
15 quatre mille dollars (504 000 \$), c'est exact?

16 R. C'est exact.

17 Q. **[337]** Le prochain, si on tourne la page, ça serait
18 Joliette. Et comme je vous dis, défilez-le pour me
19 dire si je n'en oublie pas, en passant. C'est
20 exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[338]** Et dans Joliette, il n'y en aurait aucun?

23 R. Il n'y en a aucun. C'était l'autre direction
24 territoriale.

25 Q. **[339]** Je comprends que c'est une autre direction

1 territoriale.

2 R. Oui. Cet endroit-là, ils avaient compris que
3 c'était moins cher en compétition, contrairement à
4 la Mauricie.

5 Q. **[340]** On verra un petit peu plus tard pour ce
6 volet-là, si vous voulez.

7 R. O.K.

8 Q. **[341]** À la page suivante, le suivant serait
9 Labelle, n'est-ce pas?

10 R. Labelle, ça commence à être loin de Trois-Rivières.

11 Q. **[342]** Alors, on devrait l'exclure de mon calcul?

12 R. Oui.

13 Q. **[343]** De toute façon, il n'y en a aucun, alors ça
14 ne changera pas beaucoup mon calcul. Le suivant
15 serait L'Assomption.

16 R. Ça commence à être loin aussi.

17 Q. **[344]** Alors, on pourrait l'exclure aussi?

18 R. Oui.

19 Q. **[345]** Laviolette?

20 R. Non.

21 Q. **[346]** Non quoi?

22 R. Non, il faut l'inclure, c'est dans la zone.

23 Q. **[347]** Alors, deux contrats pour un total de trente
24 et un mille dollars (31 000 \$).

25 R. O.K.

1 Q. **[348]** Le suivant serait Maskinongé?

2 R. Oui.

3 Q. **[349]** Un contrat pour trois cent soixante-dix mille
4 dollars (370 000 \$)?

5 R. Oui.

6 Q. **[350]** Le suivant serait Nicolet-Yamaska?

7 R. C'est à quel endroit? O.K. Oui.

8 Q. **[351]** C'est bon, c'est dans votre zone?

9 R. Oui.

10 Q. **[352]** Aucun contrat?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[353]** Le suivant serait Portneuf, est-ce que c'est
13 toujours dans votre zone d'influence?

14 R. Oui.

15 Q. **[354]** Quatre contrats?

16 R. Oui.

17 Q. **[355]** Si on va à la page suivante, Saint-Maurice?

18 R. Oui.

19 Q. **[356]** Aucun contrat. Et Trois-Rivières, aucun
20 contrat.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[357]** C'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[358]** Ça fait le tour des circonscriptions
25 électorales qui sont dans votre zone d'influence?

1 R. Oui.

2 Q. **[359]** Bien. Alors, si je fais le décompte, là, et
3 je pense qu'on pourrait prendre les deux tableaux,
4 ça ne fait pas beaucoup de différence, celui qu'on
5 a vu tout à l'heure et celui-ci, là. Si je fais le
6 décompte, là, vous nous avez dit tout à l'heure que
7 vous aviez compté à peu près quatre millions (4 M\$)
8 de contrats? Quatre millions (4 M\$) en valeur de
9 contrats.

10 R. Il faudrait le calculer, mais il me semble, vite
11 vite, c'est ce que j'avais vu.

12 Q. **[360]** Bien. Et je compte, dans vos zones
13 d'influence, on en a exclu deux, là, je compte neuf
14 circonscriptions électorales dans lesquelles vous
15 avez une zone d'influence?

16 R. Hum.

17 Q. **[361]** Six entreprises potentielles dans lesquelles
18 il pourrait y avoir des contrats?

19 R. Exactement.

20 Q. **[362]** Bien. Alors, si on fait un petit peu de
21 calcul, là, on parle de moins de trois contrats par
22 année?

23 R. Est-ce que vous comptez... est-ce que c'est
24 seulement les projets de fin d'année ou vous
25 incluez toute l'année au complet?

1 Q. **[363]** On a vu tout à l'heure que, dans le premier
2 tableau que je vous ai montré, c'était toute
3 l'année. O.K.?

4 R. O.K.

5 Q. **[364]** Pour les années deux mille neuf (2009), deux
6 mille dix (2010) et deux mille onze (2011).

7 R. O.K.

8 Q. **[365]** Maintenant, je vous montre ceux en fin de
9 saison, qui... un autre tableau qui ne comprend que
10 ceux de fin de saison. Tout à l'heure, dans l'autre
11 tableau, on en avait dix (10) contrats, et dans
12 celui-ci on en a dix (10) également. Alors, toutes
13 proportions gardées, je pense qu'on est assez
14 proche des contrats totaux de l'année, n'est-ce
15 pas?

16 R. Oui.

17 (14:11:35)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Là, je m'excuse, Maître Boucher, mais là on rentre
20 en contradiction avec les données qu'on a montrées
21 hier. Mettez la pièce 1686 à l'écran. Vous allez
22 voir que des contrats de gré à gré, il y en a aussi
23 dans d'autres moments de l'année.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Mais je ne contredis pas ça.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Mais c'est parce que c'est des contrats importants,
3 ce n'est pas juste un hasard. Regardez les
4 chiffres, là. Allez voir deux mille huit (2008),
5 deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), plus
6 que la moitié des contrats de gré à gré sont avant
7 septembre.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Je parle de deux mille neuf (2009), deux mille dix
10 (2010), deux mille onze (2011).

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Oui.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Les chiffres qu'on a ici sont les chiffres pour
15 l'année totale.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Mais les contrats de septembre et suivants?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Ces chiffres-là sont pour l'année au total.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 C'est ça.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Et je vous dis que les chiffres au total ne sont
24 pas bien différents de ceux en fin de saison.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Mais il faut faire attention...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Ce que je vous dis, c'est que ce que vous dites ça
5 contredit les données du tableau 1686. Regardez-le.
6 Regardez l'année deux mille dix (2010).

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Je sais qu'il y a un certain nombre de contrats qui
9 ne sont pas donnés en fin d'année.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Oui, mais regardez à l'écran. Regardez le mois de
12 juin, le mois de juillet. C'est le gros des
13 contrats de gré à gré sur nos données, hors de
14 votre période. Donc, vous utilisez des données
15 partielles sur une petite période de l'année, alors
16 qu'il s'en donne des gros. Ça fait que quand
17 monsieur affirme que des contrats de gré à gré, il
18 y en a...

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 D'accord. On va prendre ce tableau-là pour les fins
21 de l'interrogatoire, et seulement celui-là. O.K.?
22 Alors, je constate quand même qu'il y a dix (10)
23 contrats de gré à gré dans toute la... dans toute
24 la période deux mille neuf (2009), deux mille dix
25 (2010)...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Si vous prenez des données, le nombre de contrats
3 est pas dans le tableau.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Bien, il est là, Monsieur le Commissaire. On en a
6 un en deux mille neuf (2009), deux en deux mille...

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Vous avez raison, la dernière colonne, je viens de
9 la voir.

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Exact.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Regardez les valeurs absolues.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Q. **[366]** Alors, il y a dix (10) contrats en tout pour
16 ces années-là. Et moi, ce que je vous dis, que les
17 contrats en fin de saison, pour les années deux
18 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux
19 mille onze (2011), deux mille douze (2012), une
20 année supplémentaire, il y en a dix (10) aussi.
21 Donc, effectivement, il manque quelques-uns des
22 contrats dans mon dernier tableau, c'est ceux qu'on
23 voit là, pour les mois de juillet.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Et c'est des contrats très importants, regardez les

1 chiffres.

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 Oui, j'en conviens. J'en conviens.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Pour toutes ces années que vous couvrez...

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 Mais si vous préférez qu'on prenne ce tableau-là
8 pour faire l'exercice, on va prendre celui-là.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 La question qu'on peut se poser c'est : Comment ça
11 se fait que, subitement, en deux mille neuf (2009),
12 deux mille dix (2010), deux mille onze (2011) on
13 commence à arrêter d'en faire du gré à gré alors
14 qu'on a toujours expliqué qu'on avait besoin de ça
15 pour utiliser des marges de manoeuvre dans les
16 budgets et là, subitement, il y a plus d'hiver en
17 deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux
18 mille onze (2011) puis on commence à arrêter de
19 faire du gré à gré? La question se pose, c'est :
20 Pourquoi on prend la décision de baisser ce nombre
21 de contrats-là? À partir du moment où ça commence à
22 chauffer au Québec, en deux mille neuf (2009),
23 c'est ça...

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 La question...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 ... la question un peu, là.

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 La question peut certainement se poser, je pense
5 pas que ce soit ce témoin-là qui puisse y répondre
6 et moi non plus d'ailleurs. Alors, si la question
7 vous intéresse, bien sûr que votre Commission
8 pourra appeler un témoin pour l'expliquer.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Oui. J'avoue que l'usage de données partielles est
11 un peu fatigant.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Monsieur le Commissaire, ce sont les données de
14 votre Commission ici pour les années au complet.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Je parlais des vôtres, je parlais des documents que
17 vous utilisez, là.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Bien, ceux que j'ai utilisés...

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Ceux-là, vos données. C'est moi qui viens de
22 changer de tableau mais c'est vous qui
23 (inaudible)...

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 D'accord, on va prendre celui-là mais qui est pas

1 bien différent, il manque deux ou trois contrats.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Mais, moi, vous savez, ça m'achale pareil. Même si
4 c'est deux ou trois contrats.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Bien.

7 Q. **[367]** Alors, prenons celui-là. Pour les années deux
8 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux
9 mille onze (2011), dix (10) contrats pour quatre
10 millions (4 M), neuf circonscriptions électorales,
11 six adjudicataires potentiels. Donc, si on fait le
12 calcul, là, plus ou moins trois contrats par année,
13 n'est-ce pas?

14 R. Vous avez dit dix (10) contrats...

15 Q. **[368]** Tarifés.

16 R. ... mais, selon moi, c'est dix (10) de trop. Vous
17 venez de dire qu'il y a six entrepreneurs qui peut
18 (sic) soumissionner dans cette région-là.

19 Q. **[369]** Je sais ça, vous nous avez bien expliqué ça.

20 R. C'était ça qu'était mon point hier.

21 Q. **[370]** Mais ma seule...

22 R. Oui?

23 Q. **[371]** ... mon point à moi c'est qu'il s'est donné,
24 de deux mille neuf (2009) à deux mille onze (2011),
25 trois contrats tarifés par année.

1 R. Oui.

2 Q. **[372]** Plus ou moins. C'est bon?

3 R. Hum.

4 Q. **[373]** Pour onze (11) circonscriptions électorales?

5 R. Vous avez pas besoin de moi pour calculer ça, là,
6 c'est ça qu'on voit sur les chiffres. Sur les
7 tableaux que vous nous montrez. C'était pas ça qui
8 était mon point, c'était pas ça qui était
9 l'élément, c'était plus de dénoncer ce système-là.

10 Q. **[374]** Alors, jusqu'à ce jour, là, vous ne saviez
11 pas que ces contrats-là avaient été donnés, c'était
12 votre témoignage hier, n'est-ce pas?

13 R. Oui.

14 Q. **[375]** Est-ce que vous aviez vérifié au SEAO pour
15 savoir si...

16 R. Il était plus disponible au SEAO.

17 Q. **[376]** Si je vous dis que j'ai fait la vérification
18 et qu'ils sont... ils sont, depuis deux mille huit
19 (2008), toujours sur SEAO, est-ce que c'est
20 possible que vous ayez pas fait cette vérification-
21 là depuis deux mille huit (2008), deux mille neuf
22 (2009)?

23 R. On a fait... Le message que j'avais eu à l'interne
24 c'est qu'on n'était plus capable de les obtenir.
25 Parce qu'à partir de deux mille trois (2003), deux

1 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), on les
2 sortait toujours. Moi, on m'a dit que c'était plus
3 disponible, qu'on n'était plus capable de les
4 avoir.

5 Q. **[377]** Bien. Alors, deux mille trois (2003), deux
6 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), vous
7 avez fait l'exercice?

8 R. Oui.

9 Q. **[378]** Mais je parle de deux mille huit (2008), deux
10 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), est-ce
11 que vous avez fait l'exercice?

12 R. Je sais pas exactement à quel moment que j'étais
13 plus capable de les avoir, est-ce que c'est en deux
14 mille huit (2008), deux mille neuf (2009) ou deux
15 mille dix (2010)? Je vous explique qu'à l'intérieur
16 de l'entreprise on les sortait par SEO puis on m'a
17 dit, à l'interne, qu'on n'était plus capable
18 d'avoir les résultats. De toute façon je vois pas
19 qu'est-ce que ça change.

20 Q. **[379]** Bien, ma question...

21 R. Oui.

22 Q. **[380]** ... c'est : Est-ce que vous avez fait cette
23 vérification-là en deux mille huit (2008), deux
24 mille neuf (2009), deux mille dix (2010)? Si vous
25 ne le savez pas, vous ne le savez pas.

1 R. C'est ça, moi, j'ai pas fait la vérification mais
2 pour que... pour que les gens me disent qu'on n'est
3 plus capable d'avoir les informations c'est qu'il y
4 a des gens, à l'interne, qui ont fait la
5 vérification.

6 Q. **[381]** À quel moment?

7 R. Je... je le sais pas.

8 Q. **[382]** Vous ne le savez pas. Alors, si vous n'avez
9 pas fait la vérification pour savoir si ces
10 contrats-là avaient été donnés, vous n'êtes pas en
11 mesure d'affirmer aujourd'hui si les contrats qui
12 ont été donnés respectaient les règles
13 d'attribution, n'est-ce pas, les contrats de gré à
14 gré?

15 R. Les règles d'attribution, on en a parlé hier, je
16 l'ai... puis aujourd'hui, ce matin, même, moi, je
17 les comprends pas parce que vous les appliquez
18 jamais de la même façon.

19 Q. **[383]** Bien, moi, je les applique pas, là, vous
20 parlez du Ministère...

21 R. Non, je parlais... Excusez-moi.

22 Q. **[384]** ... vraisemblablement.

23 R. Excusez-moi, Maître. Ce que je veux dire c'est que
24 le Ministère les applique jamais de la même façon.

25 Q. **[385]** Mais comment vous pouvez affirmer...

1 R. C'est ça mon message.

2 Q. **[386]** Comment vous pouvez affirmer qu'il ne les
3 applique pas de la même façon si vous les
4 connaissez pas? Parce que c'était votre témoignage
5 ce matin, que vous ne les connaissez pas les règles
6 d'attribution des contrats de gré à gré.

7 R. Exactement. Parce qu'on sait que les... Je vais le
8 réexpliquer pour être sûr, peut-être que j'ai pas
9 été clair. J'en ai parlé hier puis encore ce matin,
10 on voyait certains projets qui étaient...
11 normalement, plus que le projet... je connais pas
12 les règles, là, mais c'est... c'est certain que
13 plus que le projet est proche de ton usine, s'il
14 est en bas de un million (1 M), plus que t'as de
15 chance qu'il soit en tarifé. Plus que tu te
16 rapproches de ton concurrent, moins qu'il a de
17 chance de l'être. Ça c'est assez clair.

18 Puis on voyait que les projets qui étaient
19 juste en face de notre usine, à deux, trois, quatre
20 kilomètres, nous étaient... étaient mis directement
21 en appel d'offres et des projets qui étaient plus
22 loin nous étaient donnés en tarifés.

23 Q. **[387]** Alors, selon une certaine observation que
24 vous faites des différents contrats qui sont
25 donnés, sans connaître les règles...

1 R. Exactement.

2 Q. **[388]** ... vous en déduisez que les règles ne sont
3 pas appliquées de façon uniforme?

4 R. Exactement.

5 Q. **[389]** J'aimerais qu'on regarde le document...

6 (14:18:16)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 (Inaudible) ou que le témoin ne comprend pas la
9 logique de l'octroi des contrats qui sont donnés
10 dans ce qu'il vient d'expliquer, de la manière dont
11 il vient de l'expliquer.

12 Me BENOÎT BOUCHER :

13 Qu'il ne comprend pas la règle.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 La logique...

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 Ah, bien ça...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... de l'octroi des contrats.

20 Me BENOÎT BOUCHER :

21 ... j'en conviens, je suis tout à fait d'accord
22 avec vous qu'il ne comprend pas la logique de
23 l'attribution des contrats de gré à gré. Ça,
24 manifestement il l'a bien démontré.

25 Q. **[390]** Alors, j'aimerais qu'on regarde le

1 document...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est-à-dire qu'en disant, qu'en expliquant la
4 manière, pourquoi un contrat qui devrait revenir à
5 son... à sa compagnie ne l'est pas alors qu'elle
6 est très près et que l'autre qui est plus éloigné
7 il l'a. Puis il ne comprend pas pourquoi c'est quoi
8 la logique derrière ça.

9 Me BENOÎT BOUCHER :

10 Bien, peut-être que s'il connaissait les règles, il
11 saurait pourquoi il a pas été attribué à lui...

12 R. Maître, Maître...

13 Q. **[391]** ... puis qu'il aurait été attribué à
14 quelqu'un.

15 R. ... écoutez, là.

16 Q. **[392]** Mais je réponds à la question de madame la
17 commissaire.

18 R. Excusez-moi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[393]** Vous vouliez ajouter quelque chose, Monsieur?

21 R. Oui, j'aimerais ça ajouter quelque chose.

22 Q. **[394]** Allez-y.

23 R. On voit des projets qui sont donnés au même endroit
24 d'une année à l'autre, une année il est en tarifé,
25 puis l'autre année il est en soumission publique.

1 Pas besoin d'un Ph.D. pour comprendre ça, là. C'est
2 simple. On voit que les règles ne sont pas
3 appliquées toujours de la même façon. C'est ce que
4 je dis. Ce que je dis c'est que je sais pas
5 exactement comment le ministère calcule ou
6 détermine cette chose-là, mais c'est clair que
7 c'est jamais pareil.

8 Me BENOÎT BOUCHER :

9 Q. **[395]** L'onglet 19, s'il vous plaît, Madame
10 Blanchette. Alors, on a ici un tableau qui montre
11 les contrats de pavage par adjudicataires selon les
12 différents modes d'adjudication pour les années
13 deux mille neuf (2009) à deux mille douze (2012)
14 pour la région de la Mauricie. C'est bien la région
15 dans laquelle vous effectuez votre travail, la
16 Mauricie?

17 R. Oui.

18 Q. **[396]** Est-ce que vous étiez au courant du montant
19 total des contrats, toutes catégories confondues,
20 qui avaient été donnés dans votre région?

21 R. Non.

22 Q. **[397]** Non. Je vous montre le chiffre ici qui est un
23 chiffre de trente... trente-huit... je m'excuse, on
24 va regarder les contrats tel qu'attribués, trente-
25 six millions sept cent soixante mille dollars

1 (36,760 M), est-ce que c'est un chiffre qui vous
2 apparaît être réaliste?

3 R. À quel endroit que vous voyez ça?

4 Q. **[398]** La dernière ligne.

5 R. Dernière ligne.

6 Q. **[399]** Au total.

7 R. Montant original, dépenses totales, trente-six
8 millions (36 M).

9 Q. **[400]** Hum, hum.

10 R. Qui auraient été dépensés de deux mille neuf (2009)
11 à deux mille douze (2012), c'est ce qu'on voit dans
12 notre région.

13 Q. **[401]** Oui.

14 R. C'est ce que vous dites. O.K.

15 Q. **[402]** Est-ce que ça vous apparaît être un chiffre
16 réaliste?

17 R. Probablement.

18 Q. **[403]** Si on regarde à la ligne qui vous concerne
19 davantage, je pense que c'est la dernière ligne,
20 Maskimo?

21 R. Oui.

22 Q. **[404]** C'est exact? On constate que vous avez
23 obtenu, tout contrat confondu, le tiers des
24 contrats de la région, est-ce que ça vous apparaît
25 être un chiffre réaliste?

1 R. C'est réaliste, puis ça vient prouver qu'est-ce que
2 je dis, qu'en appel d'offres public, je suis très
3 compétitif.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K. Alors, quand vous dites, je m'excuse, quand
6 vous dites tout contrat confondu, vous voulez
7 dire...

8 Me BENOÎT BOUCHER :

9 Gré à gré, appel d'offres public, appel d'offres
10 sur invitation.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et pendant toute la période.

13 Me BENOÎT BOUCHER :

14 Pendant la période deux mille neuf-deux mille douze
15 (2009-2012).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me BENOÎT BOUCHER :

19 Q. **[405]** Alors, tout contrat confondu, compte tenu de
20 la taille de votre entreprise, je dis tout contrat
21 confondu, on peut pas dire que vous êtes
22 désavantagé dans la région en ce qui concerne
23 l'attribution des contrats par la MTQ, n'est-ce
24 pas? Compte tenu de la taille de votre entreprise.

25 R. La seule place que le gouvernement peut me

1 désavantager c'est s'il me permet pas de
2 soumissionner, c'était ça mon message. Quand on
3 était en...

4 Q. **[406]** Il vous a jamais empêché de soumissionner?

5 R. Bien quand il donne des contrats de gré à gré, je
6 peux pas soumissionner. Quand il m'empêche de
7 soumissionner, vous m'avez pas entendu parler de ça
8 dans les deux derniers jours, c'est ce qu'on
9 demande. Et on montre que quand, avec tout le
10 nombre d'usines qu'il y a dans la région, quand on
11 est en soumission publique, vous voyez, j'obtiens
12 plus que ma part des contrats, ça montre que
13 l'entreprise est compétitive.

14 Q. **[407]** Ça peut montrer ça en effet. Mais mon point
15 c'est que vous sembliez dire dans votre témoignage
16 en général qu'il y avait une certaine animosité
17 avec le gouvernement du Québec, avec le ministère
18 des Transports et que vous étiez traité
19 inéquitablement. Alors, je vous demande, compte
20 tenu des chiffres qu'on voit à l'écran ici, est-ce
21 qu'on peut dire que compte tenu de la taille de
22 votre entreprise que vous êtes traité
23 inéquitablement dans l'octroi des contrats au
24 ministère des Transports?

25 R. Oui, pour les contrats tarifés de gré à gré.

1 Q. **[408]** Alors, pour les trois contrats par année qui
2 sont donnés de gré à gré dans les onze (11)
3 circonscriptions électorales qu'on a vues tout à
4 l'heure, vous estimez que vous êtes mal traité,
5 mais pour l'ensemble des autres contrats, vous
6 estimez que vous êtes bien traité, c'est exact?

7 R. Pour l'ensemble, pour le volume d'affaires, on est
8 allé chercher qu'est-ce qu'on méritait d'obtenir,
9 parce qu'on était le moins cher, le plus bas
10 soumissionnaire conforme, puis pour le reste, pour
11 le reste c'est à nous autres d'être moins cher,
12 puis on les aurait tous obtenus.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, je comprends que dans les contrats de gré à
15 gré, Maskimo n'en a aucun?

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 De deux mille neuf (2009) à deux mille douze
18 (2012), c'est entendu.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[409]** Les contrats, le nombre de contrats, il y en
21 a dix-neuf (19), là, dans votre tableau, gré à gré,
22 dix-neuf (19).

23 Me BENOÎT BOUCHER :

24 C'est pour la Mauricie, là.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Je sais mais pour la Mauricie, là, dans sa région,
3 il y en a au moins dix-neuf (19).

4 Me BENOÎT BOUCHER :

5 Je comprends.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Quand on a toutes les données pour toute l'année,
8 là.

9 Me BENOÎT BOUCHER :

10 Bien c'est parce que tout à l'heure, les données
11 qui avaient été retenues par la Commission, c'est à
12 cinquante (50) kilomètres de son... de sa zone
13 d'influence. C'est sûr que, quand on change les
14 districts, quand on change les endroits où on se
15 situe, bien il peut y avoir des différences, là. On
16 s'entend.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Bien oui, mais là on est rendu à dix-neuf (19), là,
19 vous voyez.

20 Me BENOÎT BOUCHER :

21 Mais, à tout événement, à tout événement...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Dix-neuf (19) contrats de gré à gré de deux mille
24 neuf (2009) à deux mille douze (2012).

25

1 Me BENOÎT BOUCHER :

2 Oui.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Et ça, c'est juste la Mauricie. Puis il dit qu'il
5 peut aller peut-être encore un petit peu plus loin.

6 Me BENOÎT BOUCHER :

7 Oui, mais ça je le comprends mais...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Donc ça lui en donne plus, là.

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 ... mais la question ici que je pose au témoin
12 c'est de savoir s'il se sent traité injustement à
13 l'égard de l'ensemble des contrats dont il obtient
14 la part du lion il me semble avec trente-trois pour
15 cent (33 %) des contrats.

16 Q. **[410]** Et je comprends de votre réponse, qu'en ce
17 qui concerne les contrats tarifés, la réponse c'est
18 que vous êtes pas satisfait du mode d'attribution
19 mais qu'en ce qui concerne les autres contrats,
20 manifestement, vous obtenez votre part des
21 contrats?

22 R. Bien même si le Ministère voulait pas nous avoir,
23 ou la politique voulait pas nous avoir, qu'est-ce
24 que vous voulez qu'il fasse? C'est en soumission
25 publique.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui puis, Maître, quand c'est pas un contrat de gré
3 à gré, il soumissionne puis c'est lui qui l'obtient
4 parce qu'il est le plus bas soumissionnaire.

5 Me BENOÎT BOUCHER :

6 Je comprends ça, Madame. Je comprends ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce qu'il dit c'est qu'il était désavantagé par
9 rapport au gré à gré parce que vous faites la
10 démonstration qu'il en avait zéro.

11 Me BENOÎT BOUCHER :

12 Je comprends tout ça, Madame. Maintenant, en appel
13 d'offres sur invitation, est-ce...

14 R. Si vous me permettez, j'aimerais juste rajouter,
15 s'il vous plaît, revenir aussi, c'est important de
16 préciser qu'est-ce qu'on disait hier. Les marges de
17 profits sur les projets de gré à gré, notre
18 entreprise on allait chercher de vingt (20) à
19 trente pour cent (30 %). Mais les projets que
20 j'étais en appel d'offres, là, les marges étaient
21 pas élevées puis on l'a vu hier avec certains
22 exemples de la région de la Mauricie, qu'on était
23 bien en deçà des estimés. Ça fait que tu te
24 ramasses avec des concurrents qui obtiennent des
25 contrats à des grosses marges puis ils viennent te

1 concurrencer. Ça fait une partie de leurs coûts
2 fixes puis ils viennent te concurrencer pour les
3 projets en appels d'offres publics. C'est juste ça
4 que je dénonçais. Je voudrais juste que ce soit
5 égal pour tout le monde.

6 Q. **[411]** En fait, vous avez fait cette démonstration-
7 là, en tout cas ce que vous appelez avoir fait
8 comme démonstration, c'est à l'aide de quatre
9 contrats pour lesquels vous avez obtenu contrat à
10 des taux inférieurs à ce qui était estimé, n'est-ce
11 pas?

12 R. Les quatre exemples qu'on donnait hier.

13 Q. **[412]** C'est ça. Maintenant, je reviens à mon
14 tableau. Vous allez aussi, vous avez aussi des
15 contrats en appel d'offres sur invitation, n'est-ce
16 pas?

17 R. Probablement. Je suis pas aux soumissions. Nous
18 autres... Moi je le sais pas, là, s'il est sur
19 invitation, s'il est en appel d'offres public mais
20 je sais que c'est une soumission tout simplement.

21 Q. **[413]** Mais, est-ce que vous avez déjà vu par
22 exemple que vous soyez désavantagé dans les appels
23 d'offres sur invitation, qu'on vous ait pas invité,
24 pour une raison ou pour une autre, à un appel
25 d'offres sur invitation ou qu'on ait refusé que

1 vous fassiez une offre?

2 R. Je suis pas capable de répondre à ça, non.

3 Q. **[414]** Si vous regardez le tableau, est-ce que vous
4 êtes capable de répondre à ça?

5 R. Bien c'est des petits montants...

6 Q. **[415]** Bien je comprends que ce soit des...

7 R. ... trois cent soixante-dix-huit mille (378 000 \$),
8 là, c'est pas...

9 Q. **[416]** Je comprends que ce sont des petits montants
10 mais...

11 R. ... c'est... Est-ce qu'il y a un petit contrat de
12 cinquante mille dollars (50 000 \$) qu'à un moment
13 donné, on n'a pas été invités? Peut-être, je le
14 sais pas.

15 Q. **[417]** Mais manifestement, vous obtenez la moitié
16 des contrats en appel d'offres sur invitation?

17 R. Oui, parce que c'est en soumission publique puis on
18 est compétitif.

19 Q. **[418]** Parce que vous êtes invités?

20 R. On est invités mais...

21 Q. **[419]** Par les mêmes personnes...

22 R. ... on n'est invités tout seuls.

23 Q. **[420]** ... par les mêmes personnes qui vous donnent
24 pas de contrat de gré à gré?

25 R. Je le sais pas comment ça fonctionne, qui décide,

1 qui est invité pour les contrats en invitation. Je
2 le sais pas.

3 Q. **[421]** Vous le savez pas.

4 R. Puis on s'entend que sur toute cette période-là, on
5 parle de trois cent soixante-dix-huit mille dollars
6 (378 000 \$) de projets, là. Ça c'est... c'est pas
7 beaucoup.

8 Q. **[422]** Depuis hier...

9 LA GREFFIÈRE :

10 Est-ce que vous déposez la pièce, Maître?

11 Me BENOÎT BOUCHER :

12 Ah! oui, s'il vous plaît.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors ce sera sous la cote 1693.

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Merci

17 14:26:47

18

19 151P-1693 : Contrats en pavage par adjudicataires
20 selon les différents modes
21 d'adjudication pour la période 2009 à
22 2012 Région de la Mauricie

23

24 Q. **[423]** Alors, depuis hier on a exploré avec vous
25 certaines zones de vulnérabilité du ministère des

1 Transports en ce qui concerne différentes
2 manoeuvres qui pourraient exister et certainement
3 l'influence du politique, là, dans l'attribution
4 des contrats.

5 R. Effectivement.

6 Q. **[424]** J'aimerais regarder un contrat en particulier
7 avec vous et dites-moi si ce contrat-là vous
8 rappelle quelque chose. C'est le 3973-03-06-02
9 effectué par Maskimo dans la direction territoriale
10 de Québec à l'aide de l'usine portative Astec, un
11 contrat de deux mille trois (2003) sur l'autoroute
12 40, si je ne me trompe pas.

13 R. Oui, c'est le projet qu'on a discuté hier, dans la
14 région de Portneuf, qu'on a obtenu avec l'usine
15 portative puis qu'on avait fait des revendications
16 à l'effet que... parce qu'une fois qu'on était
17 installé, je me répète, là, mais tous les autres
18 projets continuaient à se donner de gré à gré à
19 notre concurrent puis on avait fait des
20 revendications pour que tout soit en soumission
21 publique. On a même déposé la lettre ici, qu'on
22 avait envoyée à... à la ministre puis au ministère
23 des Transports pour demander que les contrats
24 soient en appel d'offres public. Ça fait que, oui,
25 je me souviens de ce projet-là.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 J'aimerais qu'on voie l'onglet 27, s'il vous plaît,
3 Madame Blanchette.

4 Q. **[425]** Alors, il s'agit d'un rapport d'enquête qui a
5 été fait...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Madame la Présidente, je vais m'objecter à ce qu'on
8 exhibe cette pièce-là au préalable, je pense qu'il
9 faut aller avec la finalité du dossier, c'est un
10 rapport d'enquête qui a entrepris une procédure du
11 ministère contre monsieur et cette procédure-là
12 s'est terminée par un règlement à l'amiable où
13 aucune des deux parties n'a reconnu la validité de
14 la poursuite mais comme on le fait souvent en
15 civil, il y a eu une entente. Et je pense qu'à ce
16 moment-ci je vais m'objecter à ce qu'on dépose ou
17 exhibe un rapport de cette nature-là, qui n'a pas
18 été... qui n'a pas été retenu, si on veut, ni par
19 une des parties ou l'autre ou jugé par un juge à ce
20 moment-ci, là. Je pense que c'est très délicat, là.
21 On peut peut-être interroger monsieur sur cette
22 poursuite-là, sur les allégations mais sans se
23 servir de la pièce et sans déposer la pièce. Et
24 surtout connaissant la finalité du dossier, où il y
25 a eu un règlement hors cour des deux parties, et le

1 Ministère et Maskimo, où aucune des deux parties
2 n'a reconnu la validité des allégations, mais a
3 simplement décidé de fermer le dossier, comme il se
4 fait souvent en civil.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Alors, voilà. Le ministère des Transports, dans ce
7 contrat-là, a fait une enquête, une enquête
8 démontrant qu'il y avait eu un certain...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que c'est vrai qu'il y a eu une entente
11 entre le ministère des Transports et la compagnie
12 Maskimo et que le... l'entente finale n'entérine
13 pas les recommandations qui étaient faites sur le
14 rapport d'enquête que vous vous apprêtez à...

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Mais il y a deux...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... les conclusions?

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Il y a deux choses différentes. Il y a eu un
21 rapport d'enquête.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Et il y a eu une demande du Ministère de se faire

1 rembourser les sommes qui avaient été perçues
2 injustement par Maskimo.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et il y a eu une...

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Et il y a eu une entente au sujet du remboursement
7 des sommes par Maskimo, des sommes qu'il avait
8 reçues... entendons-nous, là, aux yeux du
9 Ministère, illégalement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et est-ce que l'entente faisait siennes les
12 conclusions du rapport?

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Je ne crois pas que l'entente faisait siennes les
15 conclusions du rapport. Le rapport... le rapport
16 démontre des faits. Alors, je vais interroger le
17 témoin sur les faits qui sont au rapport. Et,
18 encore une fois...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais s'il y a eu...

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 On est exactement dans la même zone qu'on explore
23 depuis hier, les vulnérabilités. Alors, il se
24 trouve que, dans ce dossier-là, il y a un certain
25 nombre de faits qui se sont produits qui

1 démonstreraient aussi une vulnérabilité. Alors, je
2 sais pas pourquoi on veut nous empêcher de faire la
3 preuve de ça. Il y a une vulnérabilité là qu'on
4 veut démontrer, quelque chose qui peut arriver dans
5 les contrats du Ministère qui ferait en sorte que
6 le Ministère se ferait flouer. Bien, je pense qu'il
7 faut le démontrer aussi. C'est une autre manoeuvre
8 qui peut être entreprise par des entrepreneurs aux
9 fins de... de... de percevoir des sommes auxquelles
10 ils ont pas droit. Je sais pas pourquoi on ferait
11 pas cette preuve-là devant la Commission.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors donc, ce que vous voulez dire c'est que c'est
14 un stratagème nouveau qui aurait été... c'est ce
15 que vous voulez dire?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Je peux vous dire que c'est un stratagème
18 différent, il va de soi, là. Qui a engendré... qui
19 a engendré, pour le Ministère, une perte qui a été
20 finalement remboursée par Maskimo. Mais tout ça
21 c'est une autre question, là, est-ce que ça a été
22 remboursé ou pas. Mais il y a un stratagème...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ce que je veux juste savoir c'est : Est-ce qu'il y
25 a eu reconnaissance d'un stratagème comme celui-là?

1 Est-ce qu'il y a eu... est-ce que l'entente révèle
2 que...

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 L'entente révèle qu'il y a une somme d'argent qui a
5 été réclamée à Maskimo en regard d'un stratagème
6 qu'il avait utilisé pour flouer le gouvernement et
7 qu'il a remboursé la somme. C'est ça que démontre
8 l'entente. Maintenant, les faits, là, comment ils
9 s'y sont pris pour flouer le gouvernement, je pense
10 que c'est légitime de vous le démontrer ici, c'en
11 est un stratagème.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On peut peut-être demander au témoin comment il en
14 est arrivé à cette entente-là.

15 R. Oui, parce que j'aime pas ça entendre ça puis
16 j'aimerais ça répondre.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Mais si le témoin veut répondre il va falloir qu'il
19 réponde aussi à mes questions, on s'entend?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Il va sans dire.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Bien.

24 R. Le projet en deux mille trois (2003) c'est... Hier
25 j'ai donné toutes sortes d'exemples quand ça va pas

1 bien avec la politique puis les relations avec le
2 ministère des Transports pour toutes... dans
3 l'octroi de contrats. J'ai donné l'exemple la
4 carrière à La Tuque, c'est un autre exemple que
5 j'aurais pu amener. Un projet qu'on obtient, la
6 région de Portneuf, avec notre usine portative...

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Non, Madame la Présidente...

9 R. ... on revient là-dessus...

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Si vous me permettez, Madame la Présidente.

12 R. Oui, je vais vous...

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 S'il veut expliquer le dossier je pense que c'est
15 légitime que c'est moi qui lui pose les questions
16 au sujet du dossier.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien, le témoin veut s'exprimer, vous pourrez lui
19 poser des questions.

20 R. Je vais l'expliquer. Ce que... Moi, je suis pas au
21 projet, je suis pas aux opérations, mais j'entends
22 à la fin des projets, des gens à l'interne, qu'il y
23 a un problème avec... entre les résultats d'analyse
24 du ministère des Transports puis notre laboratoire
25 pour la teneur en bitume pour le projet. Puis là,

1 des grands mots, là, « flouer le gouvernement »
2 puis tout ça, c'est des dixièmes de pour cent de
3 bitume qu'on s'entendait pas, puis ça peut arriver
4 sur un projet. Puis là il faut se remettre dans le
5 contexte aussi. On est dans la... d'été, tout le
6 projet, là, ça a pas été facile travailler avec le
7 ministère des Transports. On le sait qu'on n'est
8 pas les bienvenus là-bas puis que le livre, là, il
9 est ça d'épais, là, puis ils te suivent puis t'es
10 mieux... t'es mieux de pas oublier une ligne parce
11 que c'est certain que t'auras jamais de chance.

12 D'ailleurs, suite à ça, j'ai rencontré
13 monsieur Luc Bergeron, qui était... qui est passé
14 ici la semaine passée, qui était directeur
15 territorial dans la région de Québec. Puis il y
16 avait deux témoins, même, Fabien Vaury, qui était
17 mon vice-président... mon directeur pour la région
18 de la Mauricie et monsieur Jean-Paul Gervais...

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Madame la Présidente, le témoin est ici pour
21 répondre aux questions sur un projet particulier.
22 Maintenant, ce qu'il vous dit, ce qu'il va vous
23 l'expliquer (sic), non seulement il va vous
24 l'expliquer mais il va faire témoigner d'autres
25 personnes à sa place pour vous expliquer le projet.

1 Est-ce que je peux poser des questions au témoin en
2 ce qui concerne ce projet-là?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ce que je vous dis c'est que oui vous allez pouvoir
5 poser des questions au témoin, mais le témoin veut
6 s'exprimer, laissez-le s'exprimer. Vous poserez vos
7 questions après.

8 Me BENOÎT BOUCHER :

9 D'accord.

10 R. Les fameuses allégations pourquoi aussi j'en étais
11 au courant, pourquoi je m'en suis occupé, c'est que
12 quand il y a un problème avec la teneur en bitume
13 ou n'importe quoi, là. Puis ça nous est déjà
14 arrivé, Maskimo, là, pour des projets où n'importe
15 quel entrepreneur, n'importe quel entrepreneur qui
16 a des relations avec le ministère ou une ville qui
17 peut avoir une non-conformité ou quelque chose
18 comme ça. Ça se règle entre les gens en bas, il y a
19 des choses de prévues dans les devis du ministère
20 ou les devis de la Ville, puis là c'est le service
21 des enquêtes qui est envoyé chez nous, chez
22 Maskimo, pour me rencontrer. Moi je suis pas au
23 courant, là, il y a plein de... je veux dire, on va
24 vérifier, mais de toute façon ils sont allés
25 rencontrer aussi les autres personnes à l'intérieur

1 de l'organisation.

2 Suite à ça j'ai rencontré les gens à
3 l'intérieur de mon organisation qui me disaient que
4 c'est des allégations, ça a rien à voir là-dedans.
5 Tout ce qu'on a fait on l'a fait dans les règles,
6 peut-être qu'on est bas un peu en bitume sur le
7 projet, sur la teneur en bitume. On ne contestait
8 pas la pénalité. On n'avait pas perçu des sommes en
9 trop puis tout ça. Puis c'est pour ça que je suis
10 allé rencontrer monsieur Bergeron.

11 Puis je reviens à ce que j'étais tantôt, on
12 était quatre personnes, les personnes que j'ai
13 nommées. J'explique que déjà de toute façon c'est
14 pas facile, puis il dit : « Oui, en plus il vous a
15 envoyé les enquêtes, il dit, vous comprenez,
16 Monsieur Marchand, vous êtes dans le royaume de
17 monsieur Savard de Construction et Pavage Portneuf,
18 qui est très près de madame Boulet. - Oui, je le
19 sais, je suis tout au courant de ça. - Puis, il
20 dit, la personne qui s'occupe du projet, il dit, je
21 te le dis comme ça, c'est un monsieur Tremblay. »
22 Je ne me rappelle plus de son prénom, on pourrait
23 vérifier. « C'est l'ingénieur au ministère qui a
24 surveillé le projet. » C'était la première fois que
25 j'entendais cette expression-là. Je m'en souviens

1 encore, il dit : « Tu sais que monsieur Savard, ce
2 gars-là, il y pisse dans l'oreille. » Ça fait que,
3 tu sais, c'est important pour moi que tu me laisses
4 m'exprimer parce que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vais vous demander de vouvoyer l'avocat, s'il
7 vous plaît.

8 R. Excusez, excusez-moi, Madame la Présidente.

9 Me BENOÎT BOUCHER :

10 Et théoriquement vous devriez vous adresser
11 directement à la présidente.

12 R. Excusez-moi. Je fais de mon mieux. Puis le... en
13 fait, c'est ce qui est arrivé. Ça fait qu'on a
14 pris, on n'était pas d'accord avec les allégations
15 du ministère. Je n'ai jamais vu le rapport de
16 fraude, d'enquête que vous me parlez, puis ce que
17 vous dites. On a négocié avec le ministère une
18 pénalité, parce qu'il avait calculé qu'en fonction
19 d'eux autres le résultat c'est le coût que Maskimo
20 devrait compenser pour la perte de durée utile de
21 la route. Écoutez, on a plein de batailles à mener,
22 on a décidé de régler, puis on a payé le montant au
23 ministère. C'est comme ça que ça s'est passé.

24 Q. **[426]** Bien. Maintenant on va voir ça comme si
25 c'était... comme si c'était une vulnérabilité du

1 ministère, comme tout ce qu'on a examiné à date
2 avec vous, on va voir comment on aurait pu arriver
3 à ce résultat. Et je comprends toutes vos
4 explications, là, et que tout le monde vous ont dit
5 toutes sortes de choses, là, mais voyons ça dans un
6 contexte de vulnérabilité.

7 Alors, je vais vous demander d'afficher la pièce,
8 s'il vous plaît, Madame Blanchette.

9 Or il semble, selon le rapport d'enquête,
10 Monsieur Marchand, qu'au départ vous avez eu ce
11 contrat-là en deux mille trois (2003), vous l'avez
12 effectué en deux mille trois (2003) et qu'en deux
13 mille quatre (2004) on s'aperçoit qu'il y a des
14 ornières qui se forment sur la route et on va faire
15 des prélèvements. Et je vous demande de descendre
16 un petit peu, Madame Blanchette.

17 R. C'est quoi, ça, les ornières?

18 Me DENIS HOULE :

19 Madame, Madame, si vous permettez j'aurais une
20 objection à formuler. Quant à moi, quand il y a une
21 entente, Madame, j'en ai négocié beaucoup
22 d'ententes, normalement c'est sans préjudice. Un
23 rapport d'enquête ou encore une procédure comme
24 maître LeBel l'a fait tantôt ce n'est pas
25 (inaudible). Alors, quant à moi, ce qui est

1 préliminaire c'est d'examiner l'entente. Est-ce que
2 l'entente est faite sans préjudice? Si oui, ça
3 donne pas ouverture aux questions de mon confrère.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Et c'est pour ça qu'au départ je disais que mon
6 collègue peut poser des questions sur le projet,
7 mais ne peut pas utiliser cette pièce-là. Elle
8 ferme le dossier à toutes fins pratiques et c'est
9 la pièce qui part le dossier du ministère et il y a
10 une entente sans préjudice, Madame la Présidente.
11 Je pense que c'est important de le dire. Que mon
12 collègue pose des questions à partir des
13 informations qu'il y va, mais il ne peut pas
14 utiliser la pièce, elle ne peut pas être déposée.
15 Là-dessus je pense qu'on est d'accord.

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 Alors, on est d'accord, je comprends pas quel est
18 l'intérêt de mon collègue de l'Association des
19 entrepreneurs en travaux.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que le document est sans préjudice?

22 Me BENOÎT BOUCHER :

23 Ce document-là, c'est un document d'enquête qui est
24 fait par le ministère, comme tant d'autres que vous
25 avez vus ici.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 L'entente est-elle faite sans préjudice?

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 L'entente est faite, c'est une entente
5 confidentielle qui n'est pas sans préjudice. Non,
6 non, mais écoutez...

7 Me SONIA LeBEL :

8 Alors, je m'excuse. On ne peut pas séparer la pièce
9 qui fait partie d'un dossier, du règlement du
10 dossier qui ferme le dossier, Madame, c'est le
11 rapport d'enquête qui clôt le dossier et quand on
12 lit la pièce, on marque : « Sans reconnaître la
13 légitimité de la réclamation formulée, etc. » Donc,
14 dans les documents qui scellent l'entente et dans
15 l'entente qui a été faite entre le ministère et
16 Maskimo c'est sans préjudice. Cette pièce-là fait
17 partie du dossier qui était à la base de la
18 réclamation et à la base du règlement. Donc, le
19 dossier est à toutes fins pratiques et les pièces
20 qui sont contenues...

21 Me BENOÎT BOUCHER :

22 Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Boucher, si vous me permettez.

25

1 Me BENOÎT BOUCHER :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je pense que le témoin répond à toutes les
5 questions, je pense que, sans discrimination, je
6 pense qu'il répond à toutes les questions que vous
7 lui posez, alors vous n'avez pas besoin de vous
8 servir de cette pièce-là ou de montrer ou d'exhiber
9 cette pièce-là pour l'interroger et...

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 Mais, Madame la Présidente, il y a quelque chose
12 qui m'échappe, là. Est-ce qu'on a été obligé de
13 faire admettre par tous les témoins qui sont venus
14 ici la source, la fin, la finalité des gestes
15 qu'ils ont posés pour flouer un ou l'autre des
16 organisme publics? On n'a pas besoin d'admission
17 puis les gens l'ont nié. Il y en a bien des gens
18 qui sont venus nier ici. Je me rappelle d'un
19 monsieur, là, qui est venu nier tout. Il niait
20 tout. Ça ne nous a pas empêché de mettre en preuve
21 qu'il recevait trois pour cent (3 %) puis qu'il
22 donnait ça à Pierre, Jean, Jacques, puis qu'il
23 allait porter ça au café Consenza. Il l'a jamais
24 admis. Il l'a nié de bout en bout.

25 Alors encore une fois, ici on a un monsieur

1 qui dit dans une entente « je ne reconnais pas ces
2 faits-là ». Mais moi je vous dis que ces faits-là,
3 ils sont documentés. Ce sont des faits et je vais
4 lui poser des questions sur les faits. Maintenant,
5 est-ce qu'on peut se référer à un document dans
6 lequel ces faits-là sont documentés, pas... en
7 guise d'aide, là, pour retracer dans le document.
8 Il a été rencontré, monsieur. Il a fait des
9 déclarations, monsieur. Est-ce qu'on peut les lui
10 montrer pour qu'il nous dise si, oui ou non, il a
11 fait ces déclarations-là et si les faits, ce sont
12 des constats de faits, là, si ces faits-là, il les
13 reconnaît ou pas.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous êtes pas obligé de vous servir du document
16 pour le lui demander. Vous pouvez lui demander, lui
17 poser les questions que vous voulez, mais vous êtes
18 pas obligé d'exhiber le document.

19 Me BENOÎT BOUCHER :

20 Bien, on va essayer.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Voilà.

23 Me BENOÎT BOUCHER :

24 Q. **[427]** Alors en deux mille quatre (2004), Monsieur
25 Marchand, il appert qu'il y aurait eu un problème

1 d'orniérage sur ce chantier-là et le Ministère
2 décide d'aller faire des prélèvements - je fais une
3 petite entrée en matière - et il semble que les
4 prélèvements qu'ils font sur la route que vous avez
5 construite ne rencontrent pas le taux de bitume qui
6 était prévu au contrat. C'est bien ça le coeur du
7 litige?

8 R. C'est pas comme ça je l'avais entendu (inaudible)
9 disait...

10 Q. **[428]** Alors, dites-le moi comment vous l'avez
11 entendu.

12 R. Bien tout simplement, à la fin du projet, que les
13 résultats de teneur en bitume, dans l'enrobé
14 bitumineux, concordait pas avec ceux du ministère
15 des Transports.

16 Q. **[429]** Et alors...

17 R. Mais nos propres résultats, ce que je me souviens,
18 c'est que nous-mêmes, puis c'est pour ça qu'on a
19 réglé avec le Ministère, nous autres aussi on était
20 plus faibles que ce qui était demandé. Mais
21 l'orniérage, j'ai jamais entendu parler de ça, là.
22 C'est pas des choses qui sont venues par après.
23 C'était tout simplement dans la... dans... C'est de
24 même dans tous les contrats de pavage. Une fois
25 qu'on a fini le projet, on regarde, on concilie

1 toutes les quantités, les pourcentages de bitume ou
2 tous les essais qui s'est passé puis qu'il y aurait
3 eu un problème entre la concordance de nos
4 résultats puis ceux du ministère des Transports.
5 C'est ça que j'ai compris, moi.

6 Q. **[430]** Alors votre compréhension, Monsieur, c'est
7 que vous admettiez à ce moment-là que votre bitume,
8 que le taux de bitume utilisé dans le contrat
9 était, ne rencontrait pas les critères du
10 Ministère?

11 R. Écoutez, de mémoire, on les rencontrait mais ce que
12 j'admets, c'est qu'on était un petit peu plus bas.
13 Le Ministère est un petit peu plus bas que nous
14 autres, ça fait qu'on tombait non conformes en
15 fonction du Ministère, mais en fonction de nos
16 résultats, je vous parle de mémoire, de mémoire on
17 était corrects mais on était plus bas que ce qui
18 était demandé. On l'a reconnu.

19 Q. **[431]** Suite à ce constat-là effectivement, on a
20 demandé à Maskimo de nous fournir les résultats de
21 ses propres analyses au moment où ils faisaient la
22 construction. C'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[432]** Bon.

25 R. On soumet toujours nos résultats pour chaque

1 projet.

2 Q. **[433]** Mais dans le cadre de l'enquête, on vous les
3 a demandés spécifiquement de les obtenir?

4 R. Oui.

5 Q. **[434]** Et quand on les a reçus, comme vous le
6 mentionnez, il semble qu'il y avait un écart entre
7 vos résultats et ceux du Ministère, n'est-ce pas?

8 R. Ce que je peux me rappeler, ça a parti d'une chose
9 comme ça.

10 Q. **[435]** Est-ce que vous vous souvenez également que
11 le Ministère vous ait demandé à ce moment-là de
12 fournir une documentation démontrant que le bitume
13 que vous avez util... que vous aviez enregistré
14 comme ayant été utilisé sur ce chantier-là, avait
15 bien été livré à ce chantier-là. Est-ce que vous
16 vous souvenez de ça?

17 R. C'est plus les gens au projet. C'est possible que
18 le Ministère l'ait demandé, mais moi on m'a pas
19 demandé de fournir ces résultats-là.

20 Q. **[436]** Ils ne l'ont pas demandé à vous...

21 R. Non.

22 Q. **[437]** ... mais est-ce qu'ils l'ont demandé à votre
23 entreprise?

24 R. Probablement qu'ils l'ont demandé à l'entreprise.

25 Q. **[438]** Vous êtes certain qu'ils vous l'ont pas

1 demandé à vous dans une première rencontre,

2 Monsieur...

3 R. À moi... c'est pas moi, c'est pas...

4 Q. **[439]** ... et à laquelle vous auriez répondu que
5 vous les aviez pas mais qu'éventuellement vous
6 alliez les fournir? Vous vous souvenez pas de ça?

7 R. Non, je me souviens pas de ça. Mais s'ils me
8 l'avaient demandé à moi, j'aurais dit « on va aller
9 voir les gens qui sont... » Je fais pas tout, là.
10 Tu sais, on va aller voir les gens qui sont au
11 projet dans l'organisation puis ils vont vous les
12 fournir.

13 Q. **[440]** Est-ce que vous vous souvenez que ce qui a
14 été démontré par les enquêteurs du Ministère c'est
15 que les bitumes, le bitume, là, pas les enrobés
16 mais le bitume que vous prétendiez avoir utilisé
17 dans le cadre de ce projet-là, n'avait jamais été
18 livré à votre usine?

19 R. C'est ce que le Ministère prétendait. Je me
20 souviens de ça.

21 Q. **[441]** Oui.

22 R. Mais de notre côté, on... je me souviens pas de la
23 raison, ça fait longtemps. Vous me parlez d'une
24 chose de v'là dix (10) ans. Nous autres, on
25 démontrait que le bitume avait été livré. C'était

1 basé sur un bon de livraison... Nous autres, on a
2 nos camions qui livrent le bitume de la raffinerie
3 jusqu'à l'usine, mais on a trois usines. Ça fait
4 que quand on charge à la raffinerie, c'est écrit
5 « livré tel endroit », mais ça peut arriver que le
6 réservoir est plein à telle place à l'usine puis
7 qu'on va vider le reste à l'autre endroit.

8 Q. [442] Alors...

9 R. Mais, t'sais, je veux même pas aller plus loin
10 parce que... il faudrait que je me remette dans le
11 dossier puis que les gens me le réexpliquent.

12 Q. [443] Malheureusement, j'ai un rapport ici, mais...

13 R. Il y a pas de problème.

14 Q. [444] ... on peut pas l'utiliser.

15 R. C'est votre rapport que j'ai jamais vu.

16 Q. [445] Oui, je comprends.

17 R. C'est ça.

18 Q. [446] Mais, alors il est à votre connaissance, là,
19 que selon le Ministère et selon les informations
20 qu'il avait obtenues notamment des chauffeurs de
21 camion qui n'avaient jamais livré le bitume à cet
22 endroit-là, le Ministère avait conclu que le bitume
23 que vous aviez prétendu utiliser n'avait jamais été
24 livré à votre réserve.

25 Q. [447] J'étais pas au courant de ça. Vous dites que

1 c'est dans le rapport.

2 Q. **[448]** Bien...

3 R. Le rapport que, nous autres, à l'interne, tous les
4 gens me confirment que ce qui a été fait, c'est...
5 ça a été comme ça. Puis s'il y avait quelque chose
6 qui était pas correct, je pense pas qu'on se serait
7 entendu avec le Ministère. Vous l'auriez envoyé à
8 la police ou je le sais pas.

9 Q. **[449]** Est-ce que vous savez si ça avait été envoyé
10 à la police?

11 R. Non.

12 Q. **[450]** Vous ne le savez pas.

13 R. Non.

14 Q. **[451]** Est-ce que vous savez...

15 R. Je savais même pas qu'il y avait un rapport final
16 comme ça.

17 Q. **[452]** Est-ce que vous savez si ça a été envoyé au
18 BNQ, au Bureau de normalisation du Québec?

19 R. Pourquoi ça aurait été envoyé au BNQ?

20 Q. **[453]** Vous n'êtes pas au courant de ça?

21 R. Non.

22 Q. **[454]** Maintenant, il semble - et encore une fois,
23 on voit les vulnérabilités - il semble que, selon
24 le Ministère, le bitume qui devait être utilisé sur
25 ce chantier-là n'ait jamais été livré sur ce

1 chantier-là, ce qui expliquerait le fait qu'il y a
2 une diminution dans le taux de bitume dans
3 l'enrobé. Vous êtes au courant de cette prétention-
4 là du Ministère?

5 R. Que le Ministère disait que le pourcentage était un
6 petit peu plus bas, oui, je suis au courant. Même
7 nos propres résultats ont montré que c'était un peu
8 plus bas.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[455]** Mais, ce n'est pas ce que maître Boucher
11 vient de dire. Ce que j'ai compris de la question
12 de maître Boucher, c'est que le bitume n'aurait
13 jamais été livré. C'est ce que vous dites?

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 C'est... c'est le résultat de l'enquête.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[456]** Pas le taux un peu plus bas, que le bitume
18 n'aurait jamais été livré.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 C'est-à-dire qu'il y a une quantité de bitume qui
21 n'a pas été livrée, ce qui fait en sorte que ce qui
22 a été utilisé est plus bas que ce qui aurait été
23 normalement utilisé.

24 R. Moi, je vais revenir...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Mais, je l'entendais pas de cette façon-là
3 quand vous avez posé la question. Si c'est ça...

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Écoutez, Madame la Présidente, si vous voulez me
6 faciliter la tâche, là, on va prendre le rapport
7 d'enquête et on va voir bon de livraison par bon de
8 livraison...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, je n'ai aucune... je n'ai aucune objection à
11 ce que vous rafraîchissiez la mémoire du témoin en
12 lui montrant la pièce à lui, je n'ai pas de
13 problème avec ça. On peut d'ailleurs suspendre si
14 vous voulez puis lui montrer la pièce.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Bien, je ne pense pas que ce soit nécessaire de
17 suspendre, je pense qu'il peut répondre à mes
18 questions.

19 Q. **[457]** Alors, la prétention du Ministère, c'est
20 qu'une certaine quantité que vous avez prétendu
21 avoir utilisée à votre usine n'avait pas été livrée
22 à cette usine-là. On va mettre ça comme ça, n'est-
23 ce pas?

24 R. Oui.

25 Q. **[458]** Bon. Vous savez que les camionneurs qui

1 faisaient la livraison avaient été rencontrés dans
2 le cadre de cette enquête... dans cette enquête-là?

3 R. Non.

4 Q. **[459]** Est-ce que ce sont des gens qui font le
5 transport pour vous chez vous ou ce sont des...

6 R. Souvent, oui. Ça arrive que c'est des transporteurs
7 externes, mais je...

8 Q. **[460]** Dans ce cas-ci, est-ce que vous vous
9 souvenez?

10 R. Non.

11 Q. **[461]** Si je vous disais que c'est l'entreprise...
12 Monsieur Yvon Beaulieu, est-ce que c'est quelqu'un
13 qui travaillait pour vous?

14 R. Je crois que oui.

15 Q. **[462]** Et cette personne-là, à votre connaissance,
16 est-ce qu'elle a été rencontrée dans le cadre de
17 l'enquête?

18 R. Non, c'est pas à ma connaissance.

19 Q. **[463]** Si je vous disais que c'est lui qui a affirmé
20 qu'il n'avait pas transporté le bitume chez vous,
21 est-ce que ça vous étonnerait? Qu'il n'avait pas
22 transporté le bitume à...

23 R. Comment qu'il fait pour savoir qu'il l'a pas... Je
24 sais pas, là, si...

25 Q. **[464]** Mais, parce qu'il y a... parce qu'il y a un

1 bon de livraison...

2 R. ... si c'est un de nos camionneurs, il
3 transporte... Ah!

4 Q. **[465]** Parce qu'il a un bon de livraison, qu'il
5 prétend avoir livré à un endroit et, lui, il dit
6 que « je l'ai livré à un autre endroit », est-ce
7 que ça vous dit quelque chose?

8 R. Non.

9 Q. **[466]** Ça vous dit rien.

10 R. Non.

11 Q. **[467]** Vous êtes pas au courant de ça.

12 R. Bien, je... je me souviens pas de ça, je me
13 rappelle qu'il y avait un litige sur à quel endroit
14 le... le bitume a vraiment été livré, mais on avait
15 aussi tous les tests de laboratoire puis le
16 Ministère avait les siens.

17 Q. **[468]** Hum. Et, est-ce que vous vous souvenez du
18 résultat de l'enquête qui prétendait que plusieurs
19 documents avaient été falsifiés dans le but de
20 démontrer que le bitume qui était supposé aller à
21 cette usine-là n'avait jamais été livré à cette
22 usine-là?

23 R. Non, j'ai jamais vu le rapport d'enquête.

24 Q. **[469]** Non, sans voir le rapport d'enquête, est-ce
25 que vous êtes au courant que c'étaient les

1 conclusions de cette enquête-là?

2 R. Non, j'étais pas au courant parce que les gens chez
3 nous disaient que tout avait été fait comme il
4 faut, c'est ce qu'on m'a dit.

5 Q. **[470]** Bien. Alors, si tout avait été fait comme il
6 faut, manifestement vous aviez un problème
7 d'interprétation avec le Ministère puis un
8 problème...

9 R. Oui, mais nos propres résultats démontraient aussi
10 qu'on était faible en bitume. La teneur en bitume
11 sur le projet était faible. On était conforme mais
12 on était faible. Ça fait que c'est un choix
13 d'entreprise. J'ai expliqué comment que c'est pas
14 facile...

15 Q. **[471]** Mais c'est pas ma question.

16 R. Oui.

17 Q. **[472]** Ma question c'est que, manifestement, vous
18 aviez un problème, là, avec le Ministère?

19 R. Oui.

20 Q. **[473]** Ça c'est dans l'époque où vous donniez
21 beaucoup aux... aux partis politiques, n'est-ce
22 pas?

23 R. C'était en quelle année, deux mille trois (2003),
24 deux mille quatre (2004), oui, on participait.

25 Q. **[474]** Deux mille trois (2003), deux mille quatre

1 (2004), deux mille cinq (2005).

2 R. Effectivement.

3 Q. **[475]** Vous participiez. Est-ce que vous avez fait
4 appel à votre député ou au ministre pour tenter de
5 régler cette question-là?

6 R. De mémoire, j'avais rencontré... je me souviens pas
7 si c'était là-dessus mais peut-être que si vous me
8 posez la question c'est parce que vous êtes au
9 courant, monsieur Luc Berthold, qui était là juste
10 avant moi.

11 Q. **[476]** D'accord. Alors, vous l'avez rencontré. Il
12 occupait quel poste, monsieur Berthold, à ce
13 moment-là?

14 R. À ce moment-là, est-ce qu'il était chef de cabinet
15 ou... je le sais pas.

16 Q. **[477]** Vous le savez pas.

17 R. Vous devez vérifier. Mais je sais qu'il était au
18 bureau...

19 Q. **[478]** Vous l'avez rencontré, vous avez tenté de
20 régler cette problématique-là avec lui?

21 R. Oui, parce qu'on avait l'impression, nous autres,
22 que tout était correct puis c'est le message que
23 j'avais à l'interne dans l'organisation, tout est
24 beau. Puis ça a été difficile du début jusqu'à la
25 fin avec le Ministère pour ce projet-là. J'ai

1 rencontré monsieur Berthold pour expliquer c'est
2 bel et bien à ce... je l'ai déjà rencontré une
3 fois, si c'est bel et bien lui que j'ai vu pour ce
4 projet-là, je l'ai rencontré pour lui expliquer la
5 problématique qu'on avait.

6 Q. **[479]** Et, finalement, je comprends que vous aviez
7 une réclamation, qu'il y avait une retenue de la
8 part du Ministère, qu'il y avait une réclamation?

9 R. On n'avait pas... on n'avait pas de réclamation, on
10 avait une retenue de la part du Ministère parce que
11 le projet était pas terminé. S'il y avait une
12 réclamation, c'était peut-être pour d'autre chose
13 qui s'était passé sur le projet. Mais...

14 Q. **[480]** Oui, c'est ça.

15 R. ... ce que je veux dire c'est, quand on termine le
16 projet, on fait la conciliation, comme que je te
17 disais, puis le Ministère se garde un montant pour
18 toutes ces choses-là. Ça fait qu'il y a un montant
19 qui nous était probablement retenu.

20 Q. **[481]** Une retenue, hum hum. Alors, il y avait une
21 retenue. Est-ce que vous vous souvenez du montant
22 de la retenue?

23 R. Non.

24 Q. **[482]** Cent vingt-six mille dollars (126 000 \$), ça
25 vous rappelle quelque chose?

1 R. C'est possible, il faudrait que je voie les
2 chiffres.

3 Q. **[483]** Vous vous rappelez pas de ça. Vous aviez
4 aussi une réclamation à faire. Et vous l'avez pas
5 faite cette réclamation-là dans ce dossier-là? Vous
6 avez pas reçu de sommes du Ministère?

7 R. Je me souviens pas, mais je me souviens que le
8 projet était compliqué du début jusqu'à la fin avec
9 le Ministère dans cette région-là. Puis c'est
10 possible qu'il y ait eu une réclamation, il
11 faudrait... Vous me parlez de ça aujourd'hui, là,
12 quelque chose de dix (10) ans puis qu'en gros c'est
13 même pas moi qui s'en occupais. Je pourrais revenir
14 puis tout vous l'expliquer comme il faut. Il y
15 avait-tu une réclamation? Je le sais pas, je m'en
16 souviens pas. Mais c'est fort probable.

17 Q. **[484]** Est-ce que vous vous souvenez aussi d'avoir
18 dû rembourser de l'argent au Ministère dans le
19 cadre de...

20 R. Oui...

21 Q. **[485]** ... de la finalité de ce dossier-là?

22 R. Oui, parce que, sur l'entente en bitume, on a pris
23 entente qu'effectivement, même si nos résultats
24 étaient bons puis ceux du Ministère étaient non
25 conformes, bien, quand même sur la limite... puis,

1 en passant, c'est un chemin que je passe
2 régulièrement puis tout est très beau, là.

3 Q. **[486]** Sûrement.

4 R. Ça fait... Puis quand... qu'est-ce qu'on a décidé
5 comme organisation, c'est un choix... c'est un
6 choix d'entreprise, c'était de régler avec le
7 ministère des Transports puis passer à autre chose.

8 Q. **[487]** Est-ce que vous vous souvenez la proportion
9 de... de... la proportion en argent, là, de ce que
10 représentait l'asphalte sur ce contrat-là?

11 R. Non.

12 Q. **[488]** Non?

13 R. Non.

14 Q. **[489]** Si je vous parle de cinq cent mille dollars
15 (500 000 \$) à peu près, est-ce que ça se peut?

16 R. Je le sais pas.

17 Q. **[490]** Vous avez pas aucune idée?

18 R. Non, non, un projet comme ça...

19 Q. **[491]** Il était de combien le projet?

20 R. On l'a sorti hier, il faudrait revoir le tableau...

21 Q. **[492]** Trois millions (3 M).

22 R. Trois millions (3 M), O.K.

23 Q. **[493]** C'est vraisemblable. Trois millions (3 M). Et
24 généralement, sur un contrat de trois millions (3
25 M) en terrassement et en asphalte, là, c'est quoi

1 la proportion de l'asphalte par rapport à... au
2 terrassement?

3 R. Bien, c'est jamais pareil.

4 Q. **[494]** C'est jamais pareil.

5 R. C'est jamais pareil (inaudible)...

6 Q. **[495]** Vous êtes pas capable de me donner,
7 aujourd'hui, une proportion de ce que représentait
8 l'asphalte dans ce contrat-là?

9 R. Non, je suis pas capable de vous le donner
10 (inaudible)...

11 Q. **[496]** Est-ce que vous vous souvenez combien
12 d'argent vous avez laissé sur la table, finalement,
13 en fin, là, avec la retenue, la réclamation que
14 vous avez pas faite et le montant que vous avez
15 redonné au Ministère?

16 R. Je me souviens pas pour projet-là.

17 Q. **[497]** Vous vous souvenez pas. Bien. Alors, je
18 comprends que vous avez fait quand même des
19 démarches politiques à l'égard de ce dossier-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[498]** Vous avez parlé à monsieur Berthold.

22 R. Oui.

23 Q. **[499]** Et je comprends...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Monsieur Berthold était, selon ce qui a été dit

1 hier, attaché politique de madame Normandeau
2 jusqu'en deux mille trois (2003) et, après deux
3 mille trois (2003), il était attaché de presse de
4 madame Normandeau jusqu'en deux mille quatre
5 (2004). Donc, pour les périodes visées.

6 R. O.K.

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Q. **[500]** Est-ce que... juste pour les fins de... de
9 fixer le temps, là. Est-ce que vous vous souvenez
10 que, finalement, on a réglé ce dossier-là en deux
11 mille sept (2007), avec le Ministère?

12 R. L'année exacte, je m'en souviens pas mais je me
13 souviens que ça avait traîné. Je me souviens que ça
14 avait traîné.

15 Q. **[501]** Pour la période. Bien.

16 R. Je me souviens que ça avait traîné.

17 Q. **[502]** Alors, vous avez fait des démarches
18 politiques?

19 R. Oui.

20 Q. **[503]** Et, finalement, je comprends que les
21 démarches politiques au niveau de... au niveau de
22 votre réclamation, là, ça n'a rien donné parce que,
23 de toute façon, vous avez été obligé de régler avec
24 le Ministère, on n'a pas effacé votre dette, c'est
25 ça? Peut importe la représentation...

1 R. Hum?

2 Q. **[504]** ... politique que vous avez faite à ce
3 moment-là, là, ça n'a pas eu de...

4 R. On a reconnu, comme entreprise, c'est ce qu'on
5 faisait quand on avait des problèmes avec le
6 gouvernement. Je l'ai dit, c'était dans les années
7 que c'était pas facile. On allait, on finançait
8 puis on allait voir nos élus si jamais il y avait
9 des problèmes.

10 Q. **[505]** Alors, vous faites des représentations
11 politiques...

12 R. Oui.

13 Q. **[506]** ... dans ce dossier-là en particulier auprès
14 des élus?

15 R. Oui.

16 Q. **[507]** Mais à la fin vous devez quand même régler
17 avec le ministère?

18 R. Oui, on a réglé avec le ministère.

19 Q. **[508]** Payer ce qui vous était dû?

20 R. Oui.

21 Q. **[509]** Payer ce qui lui était dû.

22 R. C'est quoi le montant qu'on a payé.

23 Q. **[510]** Au-delà de deux cent mille (200 000).

24 R. Au-delà de deux cent mille (200 000), ça fait
25 qu'autrement dit, là, si vous dites que le pavage

1 c'est juste cinq cent mille (500 000).

2 Q. **[511]** Bien moi je l'ai dit, j'ai-tu dit ça?

3 R. Vous avez dit que le pavage au complet c'était cinq
4 cent mille dollars (500 000 \$).

5 Q. **[512]** Je vous ai demandé si c'était vraisemblable
6 que ce soit autour de cinq cent mille dollars
7 (500 000 \$)?

8 R. O.K. C'est parce que je croyais que c'est ça que
9 vous vouliez dire, parce que deux cent mille
10 (200 000) sur cinq cent mille (500 000). C'est
11 comme si on avait donné la moitié de la valeur du
12 pavage.

13 Q. **[513]** Pour quelque chose...

14 R. Pour une route...

15 Q. **[514]** Pour quelque chose que vous considérez qui
16 était pas dû?

17 R. Pour une route... pour une route que ça fait dix
18 (10) ans, dix (10), douze (12) ans qui est
19 construit.

20 Q. **[515]** Pour quelque chose que vous considérez qui
21 était pas dû?

22 R. Pour une bataille qui aurait été sans fin, un choix
23 d'entreprise.

24 Q. **[516]** Mais vous considérez ne pas le devoir, c'est
25 ça que vous nous avez dit tout à l'heure, vous

1 pensiez que vos taux étaient bons?

2 R. J'ai dit, mon taux était bon, mais on était sur la
3 limite, on était bas nous autres aussi. C'est une
4 bataille qu'on a décidé de ne pas mener.

5 Q. **[517]** Merci, Monsieur Marchand, je n'ai pas
6 d'autres questions.

7 R. Merci beaucoup, ça fait plaisir.

8 (14:56:03)

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[518]** Moi je reviens un peu aux contrats tarifés
11 puis tenter un peu de trouver pourquoi c'est si
12 payant que ça ces contrats tarifés-là pour vous.
13 Est-ce que vous savez si les... avez-vous déjà fait
14 partie du comité sur les prix?

15 R. Non, je suis au courant qu'il y a un comité sur les
16 prix, mais j'ai jamais fait partie de ça.

17 Q. **[519]** Est-ce que vous savez si les tarifs varient
18 beaucoup d'une usine à l'autre, beaucoup
19 d'ajustements en tenant compte de la
20 caractéristique de l'usine en tant que tel ou c'est
21 ou on retrouve généralement pas mal les tarifs qui
22 s'approchent pas mal, peu importe?

23 R. C'est une information que je pourrais vérifier,
24 mais étant donné que j'ai jamais vu les détails
25 comment c'est fait, je préférerais retenir mes

1 commentaires, mais c'est certains que nous autres
2 dans ce qu'on dénonce, on a des usines
3 performantes, puis peut-être que ces prix-là sont
4 calculés en généralité, tu sais, il faut faire
5 attention, il faut pas penser que quelqu'un à
6 l'autre bout du Québec, là, dans une petite région,
7 petite usine, fait nécessairement vingt ou trente
8 pour cent (20-30 %) avec un projet tarifé. Moi je
9 dénonçais qu'est-ce qui se passait avec les usines
10 en Mauricie. Les usines performantes, les miennes,
11 celles de mes concurrents, c'est certain que les
12 marges étaient très bonnes.

13 Q. **[520]** Les sources d'énergie que vous utilisez dan
14 vos usines, c'est quoi, il y en a que c'est du gaz,
15 il y en a que c'est du mazout. Est-ce que vous vous
16 êtes avec quelle source d'énergie?

17 R. En fait nos deux usines fixes sont au gaz naturel,
18 puis notre usine portative est au mazout parce
19 qu'on doit la déplacer à chaque fois.

20 Q. **[521]** O.K. Et ce qui coûte moins cher j'imagine que
21 c'est le gaz naturel par rapport au mazout?

22 R. Ça dépend, ça dépend des périodes, ça dépend des
23 périodes. À la fin des années quatre-vingt-dix (90)
24 nos usines étaient au... au mazout, à l'huile de
25 chauffage numéro 2, puis je me souviens c'est moi-

1 même en commençant qui avait fait l'étude pour
2 convertir, ça valait pas la peine, on a attendu
3 l'année d'après.

4 Si vous vous souvenez à la fin des années
5 quatre-vingt-dix (90), on payait huit dollars (8 \$)
6 un baril de pétrole, à un moment donné, ça a monté
7 à cent cinquante (150), cent quarante, cent
8 cinquante dollars (140-150 \$), ça a rebaisé à
9 quatre-vingts (80). Il faut comparer d'année en
10 année. Mais en général dans les dernières années,
11 le gaz naturel c'est plus économique que l'huile à
12 chauffage.

13 Q. **[522]** Est-ce que vous savez si le tarif payé par le
14 gouvernement est ajusté tenant compte de la source
15 d'énergie utilisée lorsqu'on donne un contrat
16 tarifé parce que ça peut expliquer pourquoi c'est
17 payant pour vous, si vous vous êtes, par exemple,
18 présentement au gaz, au gaz, alors que le tarif est
19 toujours collé sur le mazout, basé sur le mazout,
20 je comprends que vous devez dégager une marge plus
21 intéressante, certainement là-dessus?

22 R. Je comprends ce que vous voulez dire. C'est certain
23 qu'il faudrait peut-être s'y pencher, mais en
24 général c'est huit litres d'huile à chauffage par
25 tonne métrique d'enrobé bitumineux. Ça fait que si

1 l'huile est à quatre-vingts sous (80 ¢) le litre.

2 On parle de quoi de six dollars (6 \$) la tonne.

3 C'est pas là, parce que le gaz naturel coûte
4 quelque chose aussi.

5 Q. **[523]** Oui?

6 R. Je sais plus les prix exacts avec transport,
7 distribution, qu'est-ce que ça remonte. Mais peut-
8 être que certaines années, dans les dernières
9 années, c'était peut-être moitié prix, mais on
10 parlait tantôt six dollars (6 \$) la tonne, mettez
11 moitié prix, ça fait trois dollars (3 \$). C'est
12 juste trois dollars (3 \$) la tonne, tu sais, c'est
13 pas...

14 Q. **[524]** Non, ce n'est pas...

15 R. ... c'est pas ça qui peut faire la grosse
16 différence. Mais effectivement il faudrait rearder
17 que les prix des contrats tarifés que le
18 gouvernement paie au moins pour les vrais dépenses
19 de l'entrepreneur.

20 Q. **[525]** C'est ça, parce que présentement vous savez
21 pas si le tarif du gouvernement est ajusté en
22 fonction de la source d'énergie utilisée par
23 l'usine en tant que telle?

24 R. Je suis pas... je suis pas capable de vous répondre
25 là-dessus.

1 Q. **[526]** Dans votre transport quand bon vous avez
2 parfois, je pense que vous avez l'obligation de
3 donner une partie de votre transport au transport
4 en vrac, une partie de transport que vous faites
5 vous-même?

6 R. Oui.

7 Q. **[527]** Est-ce que le transport que vous donnez au
8 transport en vrac vous revient plus cher que le
9 transport que vous faites vous-même à la tonne?

10 R. C'est une affaire que font que les tarifés sont
11 payants. Surtout en région, les transports sont
12 loin. Nous on peut, nous on a nos propres camions,
13 on escompte normalement, tu sais, les projets, vous
14 voyez les marges qu'on est beaucoup plus bas que
15 les estimés, mais notre cinquante pour cent (50 %)
16 de transport, on peut l'escompter de vingt à trente
17 pour cent (20 %-30 %). Donc quand le projet est en
18 tarifé, le gouvernement nous paie cent pour cent
19 (100 %) du transport comme si c'était des
20 camionneurs artisans qui le faisaient mais on a le
21 droit quand même de prendre cinquante pour cent
22 (50 %) de nos camions pour le projet. Ça fait que
23 ça devient très rentable. C'est un des éléments, tu
24 sais quand... parce qu'on n'a pas eu le temps de
25 rentrer tout en détail sur la problématique des

1 tarifés, mais dans notre région, les entrepreneurs
2 ont leurs camions en plus. Ça fait que ça devient
3 rentable même le transport.

4 Q. **[528]** Donc, dans les faits, là, quand, tu sais, on
5 voit un peu pourquoi que la rentabilité d'un tarifé
6 vient du fait que le Ministère est pas capable de
7 suivre les coûts réels des entreprises, là. Il fait
8 des moyennes à partir, pas nécessairement des
9 usines représentatives et puis ça fait en sorte que
10 là le gouvernement paie plus cher pour un tarifé
11 qu'il devrait payer normalement, s'il se collait
12 aux coûts de chacune des usines, est-ce que c'est
13 un peu ça que vous...?

14 R. Vous avez raison. Si les tarifés, on rentrait...
15 Bien j'ai déjà vu le guide, là, pour tout calculer.
16 Il y a quand même plusieurs pages. À un moment
17 donné, c'est peut-être pas facile; le pavage milieu
18 rural moins tant de mètres... Tu sais c'est...
19 Moins de temps de circulation. C'est assez
20 complexe, là, quand même calculer un projet tarifé
21 mais effectivement, peut-être que pour certains
22 éléments, vous avez apporté un très bon exemple
23 avec les sources de carburant utilisé, le transport
24 que l'entrepreneur utilise. Peut-être que ça
25 devrait être ajusté.

1 Q. [529] Ce qui chatouille un peu dans les contrats
2 tarifés, c'est le côté discrétionnaire de la chose,
3 c'est-à-dire que, en quelque part, peut-être qu'il
4 peut y avoir... qu'il y a des règles que se donne
5 le ministère des Transports mais en quelque part,
6 c'est un humain qui applique la règle et puis ça
7 pourrait peut-être laisser place à certains choix
8 personnels ou certaines influences qui peuvent
9 venir de... parce que parfois c'est des projets qui
10 sont pas dans la programmation, qui ont justement
11 sorti, comme dit la Présidente « monter sur le haut
12 de la pile pour les passer en premier », c'est le
13 côté un peu discrétionnaire. Mais on peut pas
14 éviter, il y a un hiver au Québec pareil. Parfois
15 on peut peut-être faire des travaux à la dernière
16 minute à l'automne.

17 Si au lieu d'aller en contrat tarifé, est-
18 ce que vous pensez que ce serait possible que le
19 ministère des Transports demande plutôt des prix en
20 début d'année et puis plus tard, s'il doit aller en
21 dernière minute, fonctionne avec les prix qu'il
22 aura obtenus en appel de propositions? Est-ce que
23 vous pensez que les prix qu'il recevrait en appel
24 de propositions seraient moindres que les tarifs
25 actuels dans les contrats tarifés?

1 R. Je crois que oui. Si à la limite ils étaient plus
2 élevés, il a toujours l'option de le donner en
3 contrat tarifé. C'est une revendication historique
4 de notre industrie. Les projets vont en soumission
5 publique trop tard. Les prix sont toujours moins,
6 en général, c'est moins cher au printemps. Les
7 entrepreneurs, on a besoin de « booker » notre
8 carnet de commandes, de se trouver de l'ouvrage.
9 C'est certain que plus qu'ils attendent, plus que
10 les prix montent.

11 Q. **[530]** Mais moi je parlais de l'idée d'aller en
12 appel de prix par exemple au printemps en disant
13 que si on a besoin de vos services plus tard, là à
14 l'automne on pourrait vous appeler à la dernière
15 minute et peut-être vous demander de poser de
16 l'asphalte au prix que vous avez soumis au
17 printemps. Est-ce que ça serait possible de faire
18 ça, un appel de prix, pas nécessairement pour un
19 projet précis mais juste pour dire, je m'engage à
20 vous faire tel prix quand vous serez à la dernière
21 minute au mois d'octobre?

22 R. Faudrait s'y pencher. Possiblement mais c'est parce
23 qu'il y a jamais un projet qui est pareil ça fait
24 que, comment qu'il faudrait faire ça? Mais il y a
25 peut-être une avenue à analyser là-dessus

1 évidemment.

2 Q. **[531]** Mais donc je comprends de votre grande
3 interprétation de tout à l'heure, c'est vraiment,
4 l'idée c'est d'aller le plus souvent possible en
5 appel d'offres publiques?

6 R. Toujours.

7 Q. **[532]** Plutôt que, et là on a toujours les meilleurs
8 prix que si on va en tarifé généralement?

9 R. Exactement. Moi en fait, le but de mon témoignage
10 puis ce que je voulais que les gens retiennent,
11 c'est les entrepreneurs, les gens au ministère des
12 Transports aussi, là, plus... moins qu'on va être à
13 la merci de la politique, plus que la population va
14 en avoir pour son argent. C'était ça l'essentiel de
15 mon témoignage.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Houle, est-ce que vous avez des questions?

18 Moi j'en ai...

19 Me DENIS HOULE :

20 Non Madame.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui?

23 Me DENIS HOULE :

24 Non.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non? C'est ce que j'en... O.K.

3 15:03:35

4 Q. **[533]** Monsieur Marchand, moi j'aimerais savoir quel
5 a été l'élément déclencheur dans votre décision de
6 cesser justement de fournir aux partis politiques?

7 R. J'ai vu mon grand-père travailler là-dedans toute
8 la vie... bien j'ai vu mon grand-père... Je l'ai
9 connu puis j'étais jeune, j'ai vu mon père, toute
10 sa vie se battre pour gérer sa compagnie puis en
11 même temps, tout le volet politique à côté de ça.

12 Moi je suis rentré là-dedans, je l'ai vu
13 aller se battre au début des années deux mille
14 (2000). C'est moi qui a parlé d'une partie du
15 témoignage mais c'était surtout les années de mon
16 père dans mon témoignage, puis honnêtement, là,
17 vous avez vu mes qualifications, mes formations
18 puis tout ça, là, ça m'intéressait pas pantoute. Me
19 lever le matin, là, puis aller courir des contrats
20 ou régler mes problèmes avec la politique puis
21 travailler avec le gouvernement puis jamais savoir
22 où, d'où que le... Tu sais, si tu te fais pas faire
23 une jambette ou si c'est légitime, moi... moi, ça
24 me tentait pas. L'entreprise, je venais de faire
25 l'acquisition, je l'ai dit hier lors de mon

1 témoignage, ce que je pouvais contrôler, j'ai
2 continué à l'améliorer à l'intérieur de
3 l'organisation. Le reste, j'ai essayé de le
4 dénoncer puis le plus possible mettre la compagnie
5 droite, conforme aux règlements.

6 Q. **[534]** Est-ce que cette volonté que vous avez eue...

7 R. Oui.

8 Q. **[535]** ... que vous avez su maintenir, on peut dire
9 aussi que c'était lié aux enquêtes, aux différentes
10 enquêtes qui ont été faites notamment par
11 monsieur... à Enquête de monsieur Gravel, sur ce
12 qui s'est passait dans l'industrie de la
13 construction?

14 R. Est-ce que c'était commencé en deux mille huit
15 (2008)? Moi, j'ai commencé en deux mille huit
16 (2008), dès que j'ai acheté en deux mille... début
17 deux mille neuf (2009), là, si on ressort les
18 tableaux d'hier.

19 Q. **[536]** O.K.

20 R. Je suis pas sûr que c'était commencé encore à ce
21 moment-là.

22 Q. **[537]** Alors, je comprends par votre réponse...

23 R. Oui.

24 Q. **[538]** ... que c'est « non »?

25 R. C'est non, mais c'est sûr que ça nous a aidé, puis

1 ça m'a aidé ces choses-là.

2 Q. [539] O.K. Parfait. Est-ce que d'autres personnes
3 veulent poser des questions à monsieur Marchand?

4 Non. Alors, Monsieur Marchand, je vous refais...
5 merci infiniment. Votre témoignage a certainement
6 été éclairant pour la Commission.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Et je pense que monsieur Marchand, je ne sais pas
9 s'il désire toujours le faire, il m'avait avisée au
10 début de son témoignage qu'il aurait voulu faire
11 une... une dernière déclaration, mais je sais pas
12 s'il est toujours d'actualité.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Allez-y.

15 R. Merci beaucoup. Je l'ai écrite pour être sûr de
16 rien oublier. Madame la Présidente, j'ai accepté de
17 participer aux travaux de votre commission et de
18 répondre aux questions de vos enquêteurs et
19 procureurs pour plusieurs raisons.

20 D'abord, je suis né et j'ai grandi dans une
21 famille engagée dans l'industrie de la construction
22 depuis près de cinquante (50) ans et je suis fier
23 de ce que mon grand-père et mon père ont accompli.
24 À l'époque, ils ont, à tour de rôle, créé et
25 développé cette entreprise.

1 Lorsque j'ai fait l'acquisition de
2 l'entreprise en deux mille huit (2008), j'ai
3 rapidement pris la décision de la moderniser et de
4 la faire grandir davantage. En même temps, j'ai
5 décidé de mettre un terme définitif à certaines
6 pratiques qui étaient courantes à l'époque et dont
7 nous avons parlé au cours de mon témoignage. Mon
8 équipe de direction et nos partenaires ont fait
9 avec moi le pari que nous pouvions continuer à
10 faire progresser Maskimo tout en renonçant à ces
11 pratiques reliées au financement politique.

12 Nous avons été parmi les premières
13 entreprises de notre industrie à réclamer la tenue
14 de cette Commission afin d'examiner à fond le
15 fonctionnement de notre industrie et de faire des
16 recommandations pour éliminer les pratiques qui
17 faussent la concurrence et coûtent plus cher aux
18 administrations publiques et aux citoyens. J'ai
19 pris cette décision à titre de président de
20 Maskimo, mais aussi à titre de membre du conseil
21 d'administration de l'ACRGTQ.

22 Il y a dans notre industrie un grand nombre
23 d'entreprises et de travailleuses et travailleurs
24 compétents et honnêtes qui sont affectés par la
25 crise de confiance qui découle des enquêtes, des

1 procédures judiciaires, des travaux de votre
2 commission ainsi que des mesures déjà adoptées par
3 le gouvernement du Québec pour corriger la
4 situation.

5 Nous sommes conscients que c'est le prix à
6 payer pour apporter les correctifs nécessaires dans
7 notre industrie, mais ce prix est élevé et nous
8 espérons que les résultats seront à la hauteur des
9 attentes.

10 J'ai répondu aux questions et je vous ai
11 décrit ce que j'ai vu et connu comme pratiques qui
12 ont eu cours durant plusieurs décennies dans les
13 relations entre notre entreprise et certains
14 ministères et/ou représentants de partis
15 politiques, ni plus ni moins.

16 Je souhaite que mon témoignage ait pu
17 contribuer à vos travaux et que vos recommandations
18 pourront être mises en oeuvre pour corriger les
19 situations qui doivent l'être afin que les
20 entreprises de notre industrie puissent regagner la
21 confiance du public et de nos clients tant publics
22 que privés.

23 Prochainement, si vous me le permettez, je
24 vous ferai suivre quelques recommandations qui
25 pourraient, selon notre équipe, contribuer à

1 améliorer le processus d'attribution et de gestion
2 des contrats de construction pour les organismes
3 publics.

4 Je vous remercie, Madame la Présidente, de
5 votre attention. Je vous indique ma décision de ne
6 faire aucune autre déclaration publique sur ce
7 dossier à la suite de mon témoignage devant vous
8 par respect pour vos travaux. J'éprouve beaucoup de
9 fierté et une grande confiance à l'égard de notre
10 équipe de Maskimo et je compte maintenant me
11 concentrer avec tous mes collègues et tous nos
12 collaborateurs sur les activités et le
13 développement de notre entreprise.

14 Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci beaucoup, Monsieur Marchand.

17 R. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

18 Q. **[540]** Je comprends maintenant qu'il y aura un autre
19 témoin. Alors, nous allons suspendre et revenir
20 après la pause. Merci beaucoup Monsieur.

21 R. Merci.

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (15:36:51)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour, Madame. Bonjour, Maître Ferland.

5 Me ÉLIZABETH FERLAND :

6 Bonjour.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Excusez-moi, je vais vous demander de rester debout
9 pour l'assermentation, s'il vous plaît.

10

11

12

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 KAREN DUHAMEL, ingénieure

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Q. **[541]** Merci. Bonjour, Madame Duhamel.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[542]** On va commencer, vous venez de mentionner que
14 vous êtes ingénieure. Vous avez gradué en
15 ingénierie en quelle année?

16 R. En deux mille trois (2003).

17 Q. **[543]** En deux mille trois (2003). Est-ce que vous
18 êtes inscrite à l'Ordre depuis... depuis deux mille
19 trois (2003)?

20 R. Oui.

21 Q. **[544]** Exact. Vous, avez-vous une spécialisation en
22 ingénierie?

23 R. Moi, c'est en chaussée.

24 Q. **[545]** En chaussée. Donc, ingénierie de
25 construction...

1 R. Oui, construction.

2 Q. **[546]** ... spécialisation en chaussée. Parfait. Vous
3 avez terminé en deux mille trois (2003). Est-ce que
4 vous avez... on va faire un petit peu votre
5 parcours professionnel. Donc, vous avez commencé à
6 quel endroit en deux mille trois (2003) ou deux
7 mille deux (2002), là?

8 R. Bien, en deux mille deux (2002), j'ai commencé en
9 janvier chez Genivar en stage puis mon stage a duré
10 huit mois. Et ils m'ont offert un contrat
11 permanent, j'ai accepté et j'ai fini mes études à
12 temps partiel. C'est pour ça que j'ai eu mon
13 baccalauréat en deux mille trois (2003).

14 Q. **[547]** O.K. Et vous êtes restée chez Genivar
15 jusqu'en quelle année?

16 R. Jusqu'en deux mille quatre (2004).

17 Q. **[548]** Deux mille quatre (2004). Et lorsque vous
18 étiez chez Genivar à cette période-là, est-ce que
19 je dois comprendre que vous étiez ingénieure
20 junior?

21 R. Oui.

22 Q. **[549]** C'est exact. Par la suite, en deux mille
23 quatre (2004), quand vous avez quitté, vous vous
24 êtes dirigée dans une autre firme?

25 R. Oui, je suis allée travailler pour Construction

1 Axor.

2 Q. **[550]** Axor. Et vous êtes restée chez Axor pendant
3 combien de temps?

4 R. Pas très longtemps, j'ai quitté en janvier deux
5 mille cinq (2005).

6 Q. **[551]** Janvier deux mille cinq (2005). Toujours à
7 titre d'ingénieure junior...

8 R. Oui.

9 Q. **[552]** ... pour cette firme-là également.

10 R. Oui.

11 Q. **[553]** En deux mille cinq (2005), vous quittez Axor
12 pour vous diriger à quel endroit?

13 R. Chez Tecsuit.

14 Q. **[554]** Chez Tecsuit. Et vous restez chez Tecsuit?

15 R. Pendant cinq ans.

16 Q. **[555]** Pendant cinq ans, donc jusqu'en deux mille
17 dix (2010), si mon calcul est bon.

18 R. En deux mille... oui, c'est ça. Oui, c'est ça, deux
19 mille dix (2010).

20 Q. **[556]** Au début de l'année deux mille dix (2010).

21 R. Oui.

22 Q. **[557]** Et là comme vous êtes rendue peut-être...
23 est-ce que vous êtes encore considérée ingénieure
24 junior à cette époque-là?

25 R. Non, junior, c'est seulement les trois premières

1 années.

2 Q. [558] O.K.

3 R. Ensuite, on passe les tests pour obtenir notre
4 permis d'ingénieure.

5 Q. [559] Donc, là, vous l'avez obtenu le temps... au
6 moment... durant la période, si je peux dire, où
7 vous étiez chez Tecsalt.

8 R. Oui.

9 Q. [560] Et à partir de là, vous devez ingénieure...

10 R. Oui.

11 Q. [561] ... avec permis, donc...

12 R. Oui.

13 Q. [562] ... vous aviez maintenant des... si je
14 comprends bien, des juniors qui travaillaient avec
15 vous.

16 R. Oui.

17 Q. [563] Par la suite, vous quittez en deux mille dix
18 (2010) pour vous diriger?

19 R. Chez Construction Bricon, chez un entrepreneur.

20 Q. [564] Chez un entrepreneur. Vous agissiez même
21 toujours à titre d'ingénieure?

22 R. Oui.

23 Q. [565] Vous êtes restée là jusqu'en quelle année?

24 R. Je suis arrivée en deux mille dix (2010), je suis
25 partie en deux mille dix (2010).

1 Q. [566] O.K.

2 R. Je suis partie en août deux mille dix (2010).

3 Q. [567] O.K. Ça a été court comme passage.

4 R. Oui, oui, très court.

5 Q. [568] Et suite à cette entreprise-là, est-ce que
6 vous êtes restée du côté des entrepreneurs ou...

7 R. Oui, je suis restée du côté des entrepreneurs.

8 Q. [569] Vous vous êtes dirigée chez un compétiteur
9 ou...

10 R. Oui, chez un compétiteur.

11 Q. [570] Qui est lequel?

12 R. Les Grands travaux Soter.

13 Q. [571] Les Grands travaux Soter. Et vous êtes restée
14 là... donc vous arrivez chez Grands travaux Soter
15 en deux mille dix (2010)?

16 R. Oui.

17 Q. [572] Vous quittez en quelle année?

18 R. En deux mille treize (2013), septembre deux mille
19 treize (2013).

20 Q. [573] Donc, septembre de l'automne dernier, là.

21 R. Oui.

22 Q. [574] Et depuis l'automne dernier, est-ce que vous
23 êtes encore chez un entrepreneur?

24 R. Non.

25 Q. [575] Vous êtes maintenant où?

1 R. Pour la Ville de Montréal, arrondissement
2 Pierrefonds-Roxboro.

3 Q. **[576]** O.K. Donc, maintenant vous êtes comme
4 ingénieure senior ou chef...

5 R. Bien, mon... mon titre, c'est chef de section
6 ingénierie, mais je suis toujours ingénieure, puis
7 on fait la... on fait l'ingénierie toujours de
8 structures de chaussée, là...

9 Q. **[577]** Donc, vous êtes...

10 R. ... pour l'arrondissement.

11 Q. **[578]** Pour l'arrondissement.

12 R. Oui.

13 Q. **[579]** Parfait. Donc, vous avez mentionné que vous
14 êtes... vous avez fait votre stage et vous avez
15 commencé votre pratique d'ingénieure chez Genivar.

16 R. Oui.

17 Q. **[580]** Est-ce que vous avez souvenir, est-ce que
18 vous étiez affectée à des travaux pour, par
19 exemple, les villes, le ministère des Transports?

20 R. Juste le ministère des Transports.

21 Q. **[581]** Ministère des Transports. Et votre premier...
22 bien, premier dossier sur lequel vous travaillez,
23 est-ce que vous avez souvenir c'est lequel?

24 R. Bien, quand j'étais en stage, j'étais sur la Rive-
25 Sud.

1 Q. **[582]** Sur la Rive-Sud de Montréal?

2 R. Oui. Le grand... je pense, c'est le Grand Bernier
3 ou...

4 Q. **[583]** Qui est situé dans le bout de...

5 R. Dans le bout... c'est quoi l'autoroute qui est là,
6 dans le bout de la 35, là.

7 Q. **[584]** Dans le bout de Saint-Jean-sur-Richelieu?

8 R. Oui, Saint-Jean-sur-Richelieu, l'autoroute, oui,
9 c'est ça, 35, là. C'est dans ce coin-là.

10 Q. **[585]** O.K. Et quand vous avez... vous avez
11 travaillé sur ce chantier-là, quel était votre
12 rôle?

13 R. J'étais inspecteur de chantier, puis je m'occupais
14 aussi des quantités.

15 Q. **[586]** O.K. Et qu'est-ce que ça fait un inspecteur
16 de chantier?

17 R. Bien, tu fais le tour du chantier, tu t'assures
18 avec... tu fais respecter les plans et devis et
19 aussi tu fais respecter tous les... les codes aussi
20 attribuables dont le CCDG, là, qui est particulier
21 au ministère des Transports. Ça fait que tout ce
22 qui est pas conforme, bien, tu dis à l'entrepreneur
23 « bien, il faut que tu changes ça, il faut que tu
24 modifies ça », puis aussi tu concilies. Et les
25 qualités, tu concilies toutes les quantités, ça

1 fait que tu fais le mesurage. O.K. C'est telle
2 chose, c'est tant de mètres linéaires, telle
3 chose... tu compiles tout, puis tu payes ce qui est
4 posé.

5 Q. **[587]** Ça, c'est à titre d'inspecteur ou à titre de
6 responsable des quantités?

7 R. Responsable des quantités, tu paies ce qui est
8 posé, puis inspecteur, c'est tu t'assures que ce
9 soit fait en norme puis tu... c'est toi qui mesures
10 qu'est-ce qui est posé sur le chantier.

11 Q. **[588]** O.K. Et votre rôle dans le fond, vous...

12 R. J'avais un double rôle.

13 Q. **[589]** Un double rôle, c'est ça.

14 R. C'est ça.

15 Q. **[590]** C'est que vous preniez les mesures, vous...

16 R. Oui.

17 Q. **[591]** ... vous assuriez...

18 R. Oui.

19 Q. **[592]** ... que tout était bon et vous faisiez...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[593]** ... l'entrée des données en tant que
22 responsable des quantités.

23 R. Oui.

24 Q. **[594]** Donc dans ce cas-là, vous vous assurez que ce
25 qui est posé et ce qui est chargé est réellement...

1 R. Oui.

2 Q. **[595]** ... ça concorde?

3 R. Que ça marche.

4 Q. **[596]** O.K. Et ça a duré combien de temps ce
5 chantier-là?

6 R. Un été.

7 Q. **[597]** Donc votre premier été.

8 R. Oui.

9 Q. **[598]** Ensuite de ça, vous êtes toujours chez
10 Genivar?

11 R. Oui.

12 Q. **[599]** Donc on est rendu à l'année suivante, c'est-
13 à-dire deux mille trois (2003)?

14 R. Oui.

15 Q. **[600]** Et est-ce que vous êtes toujours, est-ce que
16 vous occupez ce genre de fonctions-là sur un
17 chantier, un autre chantier?

18 R. Bien là on a commencé un autre chantier puis là
19 j'étais juste aux quantités.

20 Q. **[601]** O.K. Et c'est quel chantier?

21 R. C'est qu'on a refait l'autoroute 40 entre Décarie
22 et des Sources, la direction vers Vaudreuil.

23 Q. **[602]** O.K. Donc, on a déjà... si je comprends bien,
24 c'est le contrat, là, de la 40 dont on a... les
25 commissaires ont déjà entendu parler par d'autres

1 témoins qui est vraiment un contrat d'une
2 envergure, là, c'était quelque...

3 R. Oui, c'était un gros contrat pour le Ministère, là.
4 C'est les premiers contrats où est-ce qu'il y avait
5 une grosse envergure, là, en millions, là. C'est
6 les premiers...

7 Q. **[603]** C'est ça. Je pense que c'était trente...

8 R. ... contrats très importants. Oui.

9 Q. **[604]** C'était autour de trente-cinq millions
10 (35 M\$) le...

11 R. Oui. Parce qu'avant, on voyait plus du quinze -
12 vingt millions (15 M\$-20 M\$) puis là on venait de
13 dépasser la tranche des contrats de trente millions
14 (30 M\$) et plus, là.

15 Q. **[605]** O.K. Et donc, c'est un contrat d'envergure.
16 Vous, vous êtes là pour Genivar. Juste pour bien
17 comprendre, Genivar était la firme qui avait obtenu
18 la surveillance du chantier?

19 R. C'était un consortium.

20 Q. **[606]** Avec quelle...

21 R. Tecsult. Genivar-Tecsult...

22 Q. **[607]** O.K.

23 R. ... qui agissait au titre, pour représenter le
24 ministère des Transports envers l'entrepreneur, là.

25 Q. **[608]** Qui était? L'entrepreneur était?

1 R. Les Grands travaux Soter.

2 Q. **[609]** O.K. Donc vous êtes, pour Genivar,
3 responsable des quantités. Est-ce que votre rôle de
4 responsable des quantités est assez similaire à
5 celui que vous nous avez décrit pour le contrat sur
6 la Rive-Sud de Montréal?

7 R. Oui. C'est s'assurer que les inspecteurs ont bien
8 pris leurs quantités, ont bien compris le
9 bordereau, c'est les bonnes qui ont été prises,
10 puis nous, on les rentre, dans le fond, dans la
11 demande de paiement pour qu'après ça le surveillant
12 de travaux, là, bien pour les gens, leur nom c'est
13 chargé de projet, là, mais pour le Ministère, c'est
14 un titre particulier, c'est surveillant de travaux.
15 Lui il signe la demande de paiement puis c'est ce
16 qu'on recommande de payer au Ministère.

17 Q. **[610]** O.K. Donc...

18 R. Oui, je suis allée vérifier.

19 Q. **[611]** Juste pour bien comprendre. Donc vous, vous
20 avez mentionné, c'est un consortium. Il y a
21 Genivar, il y a Tecsalt.

22 R. Tecsalt.

23 Q. **[612]** Vous, vous êtes responsable des quantités
24 pour Genivar? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a un
25 rôle similaire à vous pour Tecsalt?

1 R. Oui, on était deux.

2 Q. **[613]** Vous étiez deux. Donc, deux... Et qui était
3 l'autre personne?

4 R. Yannick Gourd.

5 Q. **[614]** Donc vous et monsieur Gourd, vous étiez peut-
6 être pas tous les jours avec les mêmes tâches mais
7 vous étiez en charge des quantités.

8 R. Des quantités.

9 Q. **[615]** Vous, vous aviez un supérieur sur le
10 chantier?

11 R. Oui, tandis que moi je travaillais pour Genivar,
12 mon supérieur immédiat du chantier c'était
13 quelqu'un de chez Genivar qui était le surveillant
14 des travaux, là, ou chargé de projet, appelez-le
15 donc comme vous vous voulez, là, qui était Noubar
16 Semerjian.

17 Q. **[616]** Donc vous, c'est votre supérieur. Est-ce que
18 vous et monsieur Gourd relevez de Noubar Semerjian?

19 R. Oui sauf que monsieur Gourd, lui, ils ont...
20 attendu que l'adjoint de Noubar était quelqu'un de
21 chez Tecsalt qui était Louis Deschênes mais
22 monsieur Gourd, s'il avait des possibles conflits
23 avec monsieur Noubar, il pouvait toujours, tu sais,
24 consulter comme son adjoint parce que son agent
25 était...

1 Q. **[617]** De la même firme.

2 R. ... de la même firme que monsieur Gourd et non la
3 même firme que la mienne, là, que j'étais pour à
4 l'époque, là.

5 Q. **[618]** Et de Genivar, est-ce qu'il y avait d'autres
6 personnes?

7 R. Il y avait l'inspecteur principal de Genivar, il y
8 avait la secrétaire de chantier puis de Tecsult, il
9 y avait les arpenteurs.

10 Q. **[619]** Puis est-ce... évidemment, c'est un chantier
11 du ministère des Transports.

12 R. Oui.

13 Q. **[620]** Est-ce qu'il y avait un chargé de projet du
14 Ministère qui était présent?

15 R. Oui, au chantier, c'était Élyse De Courval. Elle
16 était toujours là.

17 Q. **[621]** Elle était... Donc il y avait une personne du
18 ministère des Transports...

19 R. Oui.

20 Q. **[622]** ... qui était affectée, un peu comme vous, à
21 temps plein...

22 R. Oui.

23 Q. **[623]** ... pour ce chantier-là. Et est-ce qu'il y a
24 d'autres personnes, parce qu'on a vu, je pense, un
25 monsieur Hamel qui a travaillé sur ce chantier-là

1 également, qui est venu témoigner ici. Est-ce que
2 c'est quelqu'un que vous vu sur le chantier?

3 R. Oui, il venait souvent.

4 Q. **[624]** O.K. Donc lui, quel était son rôle?

5 R. C'était le supérieur de Élyse De Courval.

6 Q. **[625]** O.K. Et est-ce qu'il y avait d'autres
7 personnes au ministère des Transports qui étaient
8 affectées sur le chantier, que vous avez vues...

9 R. Bien à plusieurs réunions de chantier, on... le
10 supérieur de monsieur Hamel est venu.

11 Q. **[626]** Qui était monsieur Paquet qui est venu
12 témoigner devant les commissaires, c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[627]** O.K. Donc vous, vous êtes responsable des
15 quantités sur ce chantier-là. Le chantier a
16 commencé à quelle période?

17 R. En avril deux mille trois (2003).

18 Q. **[628]** En avril deux mille trois (2003). Et
19 j'imagine qu'à ce moment-là, on est dans la
20 phase...

21 R. Préparatoire.

22 Q. **[629]** ... préparatoire des travaux. Donc même à
23 partir de ce moment-là, vous, vous êtes déjà sur
24 les lieux afin de vous assurer...

25 R. Oui.

1 Q. **[630]** ... de... Est-ce que les... Est-ce que la
2 façon de fonctionner est la même au niveau des
3 quantités, qu'on soit en phase préparatoire que...

4 R. Oui.

5 Q. **[631]** C'est la même chose.

6 R. C'est la même chose. C'est sûr qu'en phase
7 préparatoire, les gens qui font les plans en
8 maintien de circulation des fois oublient certains,
9 je vais prendre un anglicisme, là, des fois
10 certains, quand faut que tu passes d'une route à
11 l'autre, là, faut que tu fasses des « switches »,
12 là. Ils oublient certains bouts, là mais ça, ça
13 arrive, là. C'est régulier, là. Ça fait que...

14 Q. **[632]** Ça pourrait être...

15 R. Des différences...

16 Q. **[633]** ... des différences.

17 R. ... dans les quantités mais c'est toujours des
18 différences équivalentes, là, de déblai, remblai,
19 là.

20 Q. **[634]** O.K. Et donc, la phase préparatoire, avez-
21 vous - je comprends que c'est loin un petit peu -
22 mais avez-vous souvenir si ça a duré longtemps?
23 Est-ce que c'était un contrat qui était serré dans
24 le temps?

25 R. Oui mais c'était quand même un gros contrat puis

1 oui la phase préparatoire, là, elle a quand même
2 été assez longue. C'est normal, là. C'est quelque
3 chose, là. Il y a beaucoup de... de circulation
4 dans ce secteur-là, ça fait que la phase
5 préparatoire, on avait toute la phase du côté, de
6 la voie de service, plus après ça on a tombé dans
7 la phase, dans le mail central pour pouvoir
8 justement faire les « switches » d'autoroute, là,
9 quand tu coules les dalles de béton.

10 Q. **[635]** Pour quand il y a un contournement, c'est ça?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[636]** Qu'est-ce que, en tant que personne des
13 quantités, qu'est-ce qu'on reçoit l'information,
14 est-ce que c'est, est-ce que c'est vous qui prenez
15 les lectures sur... sur le chantier, ou est-ce que
16 des gens justement vous avez mentionné qu'il y
17 avait des arpenteurs qui étaient de Tecsuit et vous
18 vous aviez...

19 R. Bien ceux... ceux qui prend les données sur le
20 terrain, il y a les inspecteurs qui prend les
21 mesures puis il y a les arpenteurs. Les arpenteurs
22 eux vont prendre les mesures de déblai-remblai,
23 qu'est-ce qu'on dit en déblai, bien c'est déblai
24 deuxième classe là, puis remblai c'est les couches
25 de fondation, sous-fondation, puis le top dalle.

1 Q. [637] O.K. Je vais... je vais faire afficher un
2 dessin puis peut-être me dire si ça correspond à ce
3 que vous dites. On va prendre l'onglet 1, s'il vous
4 plaît. Donc, ici on a obtenu un exemple de dessin,
5 je m'excuse si je dis pas les termes exacts, mais
6 on m'a dit que c'est un exemple de dessin de
7 section de chaînage.

8 R. Oui.

9 Q. [638] Donc, ça est-ce que vous vous êtes familière
10 à ce genre de dessin?

11 R. Oui, ça c'est vraiment une section, bien, d'une
12 autoroute, bien d'une autoroute type, là. Alors
13 qu'est-ce qu'on voit où c'est écrit TN, pour nous
14 c'est terrain naturel, pour nous le terrain naturel
15 c'est que c'est existant c'est pas nécessairement
16 du végétal, là. C'est existant. Ça fait que dans
17 l'existant, tout ce qui est existant. Ça c'est la
18 ligne du terrain naturel. Ensuite qu'est-ce qu'on
19 voit comme ici, là, ça c'est les jerseys, puis ici
20 on voit comme là, le top final de la future
21 autoroute. Ça fait que ça c'est notre top final. Ça
22 fait que le déblai, ce que les arpenteurs prennent,
23 c'est vraiment eux avec leurs instruments, c'est
24 numérisé là, ça fait que c'est vraiment des
25 données, ils peuvent pas se tromper, c'est

1 impossible. Ça fait qu'eux ils vont prendre le haut
2 de talus ici, ils vont prendre le fond de la coupe,
3 le milieu de la fond de la coupe, juste à l'autre
4 côté, juste l'autre haut de talus. Nous on rentre
5 ça dans un logiciel où est-ce que les sections sont
6 déjà là et on ajuste ça et on calcule l'aire, à
7 tous les vingt (20) mètres on recalcule un autre
8 aire, on fait une moyenne des aires et ça nous
9 donne une moyenne de mètres cubes que ça a été
10 enlevé. Ça fait que c'est impossible de se tromper
11 là à plus ou moins mettons cinq pour cent (5 %)
12 pour des raisons disons tu as été trop « stiff »
13 dans tes calculs, là, mais tu peux pas...

14 Q. **[639]** Ou que la...

15 R. À cause des pentes des fois, du terrain, mais tu
16 peux pas dépasser cinq pour cent (5 %).

17 Q. **[640]** O.K.

18 R. C'est impossible.

19 Q. **[641]** Et vous vous avez juste pour qu'on comprenne
20 bien, vous avez des mesures comme ça qui vous sont
21 fournies par votre équipe à chaque vingt (20)
22 mètres?

23 R. Oui, à tous les vingt (20) mètres.

24 Q. **[642]** À tous les vingt (20) mètres?

25 R. Sauf dans les bretelles, dans les bretelles ça peut

1 être du cinq à dix (10) mètres, dépendant la
2 longueur de la bretelle puis aussi la configuration
3 de la bretelle.

4 Q. **[643]** Et ici on parle d'une route qui avait un neuf
5 kilomètres de long?

6 R. Neuf kilomètres.

7 Q. **[644]** Donc, vous avez eu évidemment là, on vous dit
8 la masse ou l'aire et la surface qui a été enlevée.
9 Donc, vous ça vous permet de savoir exactement ce
10 qu'il faut rajouter?

11 R. C'est ça, qu'est-ce qu'il faut rajouter c'est
12 comme, je vais juste me tasser un petit peu,
13 qu'est-ce qu'on rajoute comme, on rajoute la sous-
14 fondation, la sous-fondation c'est ça qui est ici.

15 Q. **[645]** O.K.

16 R. Je vous dessine ça, là, ça. Ça c'est la sous-
17 fondation future. Ça fait qu'on reprend les mêmes
18 points sur le dessus, puis à tous les vingt (20)
19 mètres on prend ces points-là, moi je calcule une
20 aire fois vingt (20) mètres, toujours la moyenne
21 des aires fois vingt (20) mètres, puis à la fin ça
22 me donne un mètre cube. Moi le mètre cube je le
23 transforme en tonnes par la densité que le
24 laboratoire il me donne sur le terrain. Alors,
25 d'habitude du MG-112, ça peut être entre deux et

1 deux point un (2,1) en moyenne kilogrammes par
2 mètre cube qu'on transforme en tonne. Ça donne ton
3 nombre de tonnes total posé en chantier. Ça fait
4 qu'à la fin du chantier quand tu fais toutes tes
5 sections, puis tu regardes le tonnage final, t'es
6 supposé de marcher à plus ou moins cinq pour cent
7 (5 %). Le cinq pour cent (5 %) c'est à cause du
8 taux de pose avec l'humidité, c'est pour ça que ça
9 peut varier un peu.

10 Q. **[646]** Donc, ces données-là vous permettent de
11 savoir exactement ce que vous allez mettre, là, je
12 vois que...

13 R. Ce qui est posé.

14 Q. **[647]** Ça fait que là, vous nous avez mentionné MG-
15 112?

16 R. C'est ça la sous-fondation.

17 Q. **[648]** C'est la sous-fondation?

18 R. On fait la même chose pour la MG-20, qui est la
19 couche au-dessus.

20 Q. **[649]** Et ainsi de suite, vous avez plusieurs...

21 R. C'est ça, on prend même la dalle de béton, ça fait
22 qu'on peut même, on calcule même en mètres cubes
23 exact, la dalle de béton posée en chantier.

24 Q. **[650]** Et vous faites ça tout au long de
25 l'avancement des travaux?

1 R. Oui.

2 Q. **[651]** Donc, vous avez... vous avez vécu, vous avez
3 eu ce genre de données-là sur ce chantier-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[652]** Et est-ce que vous avez été à même de
6 constater des irrégularités dans les données qu'on
7 vous donnait?

8 R. Oui.

9 Q. **[653]** Oui? Comment... comment vous avez remarqué
10 qu'il y avait des irrégularités?

11 R. Bien c'est parce que c'est ça, là, tu fais tes
12 sections, parce qu'on le fait autant aussi pour la
13 phase préparatoire que la phase finale, la phase de
14 construction. Ça c'est la construction route, mais
15 aussi on a une phase préparatoire. On le fait
16 aussi, puis moi j'ai remarqué que ce que
17 l'entrepreneur soumettait final pour la pierre
18 versus qu'est-ce qui a été, que nos données
19 donnaient, ça marchait pas là, lui il en demandait
20 plus en réalité que nos chiffres qu'on arrivait.

21 Q. **[654]** Puis ça comment vous remarquez ça, c'est que
22 vous vous faites l'entrée de données, c'est qu'on
23 vous remet des...

24 R. Bien nous tout arrive avec des... tout ce qui est à
25 la tonne c'est des matériaux pesés, ça fait que tu

1 as tous les coupons de pesée, ça fait que tu fais
2 juste calculer tes coupons puis tu rentres ça dans
3 ta demande de paiement. Mais quand on commence, au
4 mois de septembre... oui, surtout septembre, on a
5 beaucoup dans le béton... on est beaucoup... une
6 partie de l'autoroute, on est presque... on est
7 final. Alors, on commence à cette section-là à
8 calculer nos quantités finales de déblai, remblai,
9 qui veut dire, déblai deuxième classe sous
10 fondation, MG-112, MG-20. Puis pour voir... pour
11 s'assurer qu'on va arriver en décembre pour fermer
12 le dossier, que toutes les quantités balancent puis
13 c'est ça qu'on paie parce que c'est ça qui est
14 posé.

15 Mais là on remarque que les quantités de...
16 de billets qu'on a ne correspondent pas avec nos
17 calculs.

18 Q. **[655]** Donc, vous, vous avez les résultats qu'on
19 vous donne et vous recevez ce que l'entrepreneur
20 dit que lui a mis comme MG-112 ou MG-20. Et, si je
21 comprends bien, elles sont plus grandes...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[656]** ... que ce que vous avez pu mettre? Donc,
24 est-ce que je dois comprendre que c'est comme de
25 dire que j'ai ma route qui... qui doit se terminer

1 ici mais qu'avec les quantités, ça serait comme de
2 me dire, si on était surélevé, là...

3 R. C'est ça.

4 Q. [657] ... qu'on avait dépassé le niveau de route?

5 R. C'est ça.

6 Q. [658] C'est ce que vous constatez?

7 R. Oui.

8 Q. [659] Et qu'est-ce que... qu'est-ce que vous faites
9 quand vous constatez ça?

10 R. Bien, moi, j'en parle à mon... à mon collègue puis
11 il y a des quantités, surtout dans la phase
12 préparatoire, qui sont là puis qui devraient pas
13 être là. Puis, moi, on me dit juste que : « Bien,
14 c'est Noubar qui nous a dit de mettre ça là. » Puis
15 on sait pas trop pourquoi puis on veut pas nous
16 dire le pourquoi.

17 Q. [660] Et donc, vous, vous en... est-ce que vous
18 acceptez ces nouvelles quantités là, est-ce que
19 vous les rentrez, est-ce que...

20 R. Bien, moi, personnellement, non. Moi, je les rentre
21 pas, je les change.

22 Q. [661] O.K. Donc, là vous devez rentrer ces données-
23 là pour préparer la réclamation. Donc, vous êtes en
24 train d'entrer...

25 R. Bien, la demande de paiement.

1 Q. **[662]** La demande de... oui, j'appelle... excusez,
2 la demande de paiement. Donc, vous êtes en train
3 d'entrer les données, j'imagine, dans... dans votre
4 logiciel ou...

5 R. Dans le logiciel du Ministère.

6 Q. **[663]** Dans le logiciel du Ministère pour préparer
7 justement la demande de paiement. Et on vous... là
8 vous avez deux chiffres, là, vous avez vos
9 chiffres, vous avez les chiffres qu'on vous demande
10 et on vous dit : « C'est les chiffres qu'il faut...
11 qu'on nous a demandé de rentrer »?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[664]** Et, vous, vous refusez de faire ça?

14 R. Bien, moi, je le fais pas. Moi, je rentre les bons
15 chiffres...

16 Q. **[665]** Ceux que...

17 R. ... j'imprime mes affaires mais je m'en
18 apercevais... c'est une fois qu'on a imprimé tout
19 ça, on apporte ça... c'est Yannick qui apportait ça
20 à Noubar puis là, Noubar, il signe la demande de
21 paiement. Puis, une fois qu'il l'a signée, la
22 secrétaire, elle fait des copies pour nos dossiers
23 mais elle fait une copie pour les gens en quantité,
24 comme nous, parce qu'on en a besoin après ça pour
25 continuer, quand on fait nos autres demandes de

1 paiement, parce que des fois il y a des bogues dans
2 le système, là, si on veut revenir en arrière.

3 Q. **[666]** Pour avoir...

4 R. Puis c'est là que je m'aperçois que, bien, il y a
5 des chiffres qui marchent pas parce que c'est pas
6 mes chiffres.

7 Q. **[667]** Donc, malgré qu'on vous avait dit de mettre
8 certains chiffres, vous avez dit : « Moi, je mets
9 les bons chiffres...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[668]** ... que les arpenteurs-géomètres m'ont donnés
12 puis que les lectures sur le terrain m'ont
13 donnés. » Mais quand vous revenez... quand le
14 document revient, c'est pas vos chiffres mais c'est
15 les chiffres qu'on vous avait dits qui avaient été
16 faits.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[669]** Et est-ce que... est-ce que vous avez demandé
19 à votre... à votre collègue... excusez, j'ai... à
20 votre collègue si c'était lui qui avait modifié les
21 chiffres?

22 R. Bien, oui, je lui ai demandé mais j'ai pas eu
23 vraiment de réponse, là. Mais je sais bien que...
24 on était deux, là, qui faisaient ça, là. Mais
25 Noubar c'était pas une personne facile non plus,

1 là. Je sais pas le niveau de pression qu'il avait
2 non plus, là.

3 Q. [670] Vous, est-ce qu'on... est-ce que vous avez...
4 est-ce que monsieur Semerjian vous a déjà dit :
5 « Rentre ces chiffres-là » ou il savait que vous
6 alliez pas les rentrer?

7 R. Bien, moi, il savait que j'allais pas les rentrer
8 parce qu'il... c'est sûr, il a déjà tâté le terrain
9 puis, moi, il y en avait pas question.

10 Q. [671] Vous c'était les lectures sur le terrain...

11 R. C'est ça.

12 Q. [672] ... « Puis c'est ça que je vais rentrer »?

13 R. C'est ça.

14 Q. [673] Parfait. On va regarder...

15 LA GREFFIÈRE :

16 Madame Ferland...

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Je vais la déposer, tout à fait.

19 LA GREFFIÈRE :

20 D'accord. Sous la cote 152P-1694, l'exemple du
21 dessin pour la section chaînage.

22 Me ÉLIZABETH FERLAND :

23 Parfait. Merci beaucoup.

24

25 152P-1694 : Exemple de dessin pour section de

1 chaînage

2

3 Puis on va déposer tout de suite la prochaine, qui
4 est l'onglet 2.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Alors, ce sera sous la cote 1695.

7 Me ÉLIZABETH FERLAND :

8 1695.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Voilà. Le contrat.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Parfait.

13

14 152P-1695 : Contrat 5230-02-0907 - réclamation de
15 l'entrepreneur Les Grands Travaux
16 Soter inc. étudiée par le consortium
17 Genivar-Tecsult, 12 janvier 2005

18

19 Q. **[674]** Il s'agit d'un extrait que... que nous avons
20 obtenu du contrat 5230-02-0907, qui est le contrat
21 justement de la reconstruction de la chaussée. Et
22 il s'agit des travaux effectués... on voit le
23 détail des travaux effectués en deux mille trois
24 (2003). Et il y a d'ailleurs un échéancier à
25 l'intérieur qui... qui confirme que le début de la

1 phase préparatoire est en avril deux mille trois
2 (2003), donc c'est... Vous reconnaissez le numéro
3 de contrat, c'est...

4 R. Oui.

5 Q. [675] ... le contrat auquel vous faisiez référence?

6 R. Oui.

7 Q. [676] On va se diriger... là j'ai pas la
8 numérotation des pages, je m'excuse.

9 Madame Blanchette, peut-être descendre le document
10 jusqu'à la page 19. On va essayer avec la 19. Oui,
11 parfait. Donc, ici, peut-être nous expliquer ce
12 que... ce qu'on voit sur cette page-là.

13 R. Bien, qu'est-ce qu'on voit, si on regarde la ligne
14 de déblai deuxième classe, on voit « Prévues »,
15 trente mille mètres cubes (30 000 m³), on voit
16 « Exécuté », soixante-trois mille... bien,
17 j'arrondis, là, soixante-trois mille mètres cubes
18 (63 000 m³), dont il y a un dépassement de trente-
19 trois mille mètres cubes (33 000 m³). Ce qu'il faut
20 comprendre c'est que dans la phase préparatoire, on
21 fait un... j'explique ça grossièrement, là, tu fais
22 un trou, donc tu remplis un trou. Tu peux pas... à
23 un moment donné il y a une limite de remplir le
24 trou, là, parce qu'à un moment donné, le trou
25 déborde.

1 Q. [677] Oui.

2 R. Ça fait que si on prend le déblai deuxième classe,
3 en millimètres cubes, il faut le remplir de sous-
4 fondation et de fondation.

5 Q. [678] Ce qui était le MG...

6 R. MG-112 et MG-20. Si on prend la MG-112, c'est en
7 tonnes. Alors il faut faire l'exercice, il faut le
8 convertir en mètres cubes. MG-112, c'est à peu près
9 de deux à deux point un kilogrammes / mètre cube,
10 puis après ça, tu mets ça en tonne. Alors si on met
11 la MG-112 et la MG-20 en mètres cubes, on va
12 arriver à peu près à trente et un mille
13 (31 000) mètres cubes.

14 Q. [679] Ce qui était prévu au bordereau initial...

15 R. C'est ça.

16 Q. [680] ... pour la phase préparatoire.

17 R. Alors qu'est-ce qu'on voit? C'est qu'on fait un
18 trou de trente et un mille (31 000) mètres cubes
19 mais on remplit pour du matériel neuf de trente et
20 un mille (31 000) mètres cubes, ça fait que ça, ça
21 marche. Parce que pour faire « fitter », dépendant
22 où tu passes, tu peux être un peu plus surélevé,
23 plus le pavage, ça se tient, c'est pas pire. Là
24 quand on regarde les dépassements, vous mettez
25 votre fondat... là vous mettez vos deux fondations

1 de sous-fondation en mètres cubes, bien là on
2 s'aperçoit que le surplus mis, bien ça nous fait à
3 peu près onze mille (11 000) mètres cubes pour
4 trente-trois mille (33 000) mètres cubes.

5 Q. **[681]** Enlevés.

6 R. Enlevés.

7 Q. **[682]** O.K.

8 R. Ça fait que là t'as un trou en quelque part qui est
9 resté un trou.

10 Q. **[683]** Donc, ça c'est le genre de débalancement qui
11 fait pas...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[684]** ... qui tient pas la route...

14 R. Non.

15 Q. **[685]** ... parce que là on a creusé pour trente-
16 trois mille (33 000) mètres cubes additionnels mais
17 quand on convertit le treize mille cinq cent
18 quarante-deux (13 542) tonnes de MG-12 (sic) et
19 avec les facteurs d'équivalence, là que vous avez
20 dit qu'ils sont de deux point un ou deux point
21 deux, là, ça peut varier...

22 R. C'est ça. Bien la MG-20, c'est à peu près deux
23 point deux puis MG-112, d'habitude c'est à peu près
24 un point un, là. C'est dans ces eaux-là. On devrait
25 arriver à peu près à trente-trois mille (33 000)

1 mètres cubes mais on arrive à onze mille (11 000)
2 mètres cubes. Ça fait que ça marche pas parce que
3 vraiment, tu creuses un trou, tu remplis ton trou.
4 Au meilleur des cas, t'arrives « fit » mais tu peux
5 arriver un peu plus surélevé dépendant la pente que
6 t'as aussi pour te marier. Ça fait que normalement,
7 tu devrais avoir même un peu plus de matériau
8 granulaire, qui est la MG-20 ou la MG-112, de plus
9 que du déblai. Là j'ai plus de déblai que de
10 matériau de remblai.

11 Q. **[686]** Que de matière.

12 R. Ça marche pas, là.

13 Q. **[687]** Alors que tout à l'heure, ce que vous nous
14 avez mentionné, c'est que quand on arrivait plus...
15 parce que ça, c'est la phase préparatoire mais tout
16 à l'heure, on parlait de la phase plus vers la fin
17 de l'été, là, c'est où est-ce qu'il y a certaines
18 parties d'autoroutes qui sont rendues pratiquement
19 en phase finale et là vous avez constaté des
20 quantités excédentaires qui faisaient en sorte que
21 là, la route aurait été supérieure...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[688]** ... à ce qui aurait pu être prévu. Je
24 comprends que sur ce chantier-là, vous avez été à
25 même de constater plusieurs faits qui

1 fonctionnaient pas, là. Ici ce que vous avez fait,
2 c'est simple calcul et vous étiez à même de
3 constater que...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[689]** ... puis on a jamais posé de questions? Vous,
6 vous avez demandé à votre confrère mais est-ce que
7 d'autres personnes se rendaient compte de ça sur le
8 chantier?

9 R. Bien, mon confrère, oui. C'est sûr, comme la
10 secrétaire aussi de chantier, là, elle voyait bien
11 que... Sur ce chantier-là, il y a plein d'affaires
12 qui fonctionnaient pas, là. C'est complètement
13 anormal, voir autant de monde du Ministère sur un
14 chantier. Moi c'est le seul chantier que j'ai fait,
15 là, puis c'est pas normal de voir autant de monde
16 du Ministère venir aussi souvent.

17 Q. **[690]** Quand vous dites ça, parce que vous avez...
18 tout à l'heure, vous nous avez mentionné qu'il y
19 avait une madame De Courval qui était là. Elle,
20 c'était normal qu'elle était...

21 R. Oui.

22 Q. **[691]** ... qu'elle soit là tous les jours.

23 R. Oui.

24 Q. **[692]** Quand vous dites ça, vous faites référence à
25 qui, à ses supérieurs qui étaient vraiment...

1 R. Oui à monsieur Hamel qui venait vraiment très
2 souvent, là, parce qu'après ça, le restant de ma
3 carrière, j'ai fait que des chantiers du ministère
4 des Transports. Ça fait que je peux vous dire qu'on
5 voit sou... aussi souvent des hauts placés venir
6 sur le chantier à moins que ça va très, très mal, à
7 moins que vous ayez fait vingt (20) kilomètres de
8 congestion, là. Sinon, ils viennent pas, là.

9 Q. **[693]** Puis dans ce cas-ci, est-ce que monsieur
10 Hamel, quand il venait, est-ce que c'était
11 justement pour des problématiques comme ça?

12 R. Pas nécessairement.

13 Q. **[694]** Non? Pas nécessairement pour...

14 R. Non, il venait à toutes les réunions de chantier et
15 en plus, il venait d'autres journées que c'était
16 pas des réunions de chantier puis où est-ce qu'il y
17 avait non plus pas de problème. Ça fait qu'il
18 venait vraiment souvent. Puis son supérieur à lui,
19 dans tous les autres contrats que j'ai faits du
20 Ministère, j'ai jamais vu un supér... comme
21 monsieur...

22 Q. **[695]** Monsieur Paquet?

23 R. ... Paquet, j'ai jamais vu un supérieur aussi élevé
24 se déplacer sur un chantier.

25 Q. **[696]** Puis c'est... de ce que je comprends, c'était

1 pas pour des raisons de problématique particulière,
2 c'était vraiment... Puis savez-vous qu'est-ce
3 qu'ils venaient faire? Est-ce qu'ils venaient vous
4 poser des questions? Est-ce qu'ils venaient voir...

5 R. Nous, ils nous parlaient pas en quantité.

6 Q. [697] Pas du tout.

7 R. Non, il y a personne qui nous... qui vraiment qui
8 nous parlait, là, du monde du minist... Bien Élyse
9 De Courval, oui, tu sais, elle nous parlait, mais
10 eux, eux venaient pas nous parler, là. Ils
11 arrivaient puis ils allaient dans le bureau à
12 Noubar puis...

13 Q. [698] Puis c'est tout.

14 R. ... ils fermaient la porte puis c'est ça.

15 Q. [699] O.K. Puis quand vous avez mentionné tout à
16 l'heure que vous avez parlé à monsieur Gourd des
17 différences au niveau des quantités, vous avez
18 compris de ses propos que c'était...

19 R. C'est une demande de Noubar.

20 Q. [700] C'était une demande de Noubar d'intégrer ça.

21 R. Oui.

22 Q. [701] Vous, vous avez refusé de le faire. Est-ce
23 que, quand vous avez reçu les résultats et que vous
24 avez vu que la feuille signée par monsieur
25 Semerjian était pas les chiffres que vous, vous

1 aviez entrés, est-ce que vous êtes allée voir
2 monsieur Semerjian, Noubar Semerjian?

3 R. Non, je suis allée voir Élyse De Courval pour lui
4 dire que ça marchait pas.

5 Q. [702] Qui était la représentante du Ministère?

6 R. Oui.

7 Q. [703] Et elle, qu'est-ce qu'elle vous a dit?

8 R. Elle m'a dit qu'elle pouvait pas faire grand chose
9 parce que fallait qu'elle suive les ordres de son
10 supérieur mais elle était bien au courant que ça
11 marchait pas, là.

12 Q. [704] O.K.

13 R. Son supérieur, c'était Guy Hamel.

14 Q. [705] Donc elle, elle était prise avec les mêmes
15 quantités que vous?

16 R. Oui.

17 Q. [706] Et là on est à la phase où on commence à
18 préparer les bordereaux finaux. Est-ce que ça a
19 continué? Est-ce que vous avez vécu ça quand même
20 toute cette période-là de...

21 R. Bien, je vous dirais, c'est tout le... ce chantier-
22 là, ça a été un acharnement de premièrement de
23 payer, de vraiment ce qui était posé et non de
24 payer ce qu'on nous disait de mettre. Mais moi à un
25 moment donné on m'a comme un peu tassée parce que

1 moi j'étais pas d'accord à cette pratique-là.

2 Q. [707] Donc, là, vous avez, les gens ont pas aimé
3 que vous vous plaigniez si je comprends?

4 R. Non, non, parce que moi suite à madame De Courval
5 je suis allée voir mes supérieurs au bureau-mère
6 chez Genivar pour déclarer la situation.

7 Q. [708] Donc, vous après avoir, est-ce que c'est à la
8 suite d'être allée voir vos supérieurs ou avant que
9 vous vous êtes sentie tasser sur le chantier?

10 R. Avant.

11 Q. [709] Puis qu'est-ce que vous voulez dire
12 par : « Je me suis fait tasser »?

13 R. Bien dans ma demande de paiement, c'est plus moi
14 qui rentrais les chiffres.

15 Q. [710] Donc, on voulait plus que vous touchiez aux
16 chiffres?

17 R. Non. On voulait plus que je touche au logiciel pour
18 rentrer les chiffres.

19 Q. [711] C'était assez clair.

20 R. Bien mettons les chiffres finals.

21 Q. [712] Les chiffres finaux vous aviez plus accès à
22 ça?

23 R. C'est ça, peser sur le piton pour payer, c'est plus
24 moi qui faisais ça.

25 Q. [713] O.K. Est-ce qu'on vous a expliqué pourquoi?

1 R. Non.

2 Q. **[714]** O.K. On a juste dit : « Toi tu t'occupes plus
3 de ça »?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[715]** Puis c'est qui qui vous a dit ça?

6 R. Bien, dans le fond, c'est Yannick, il m'a dit :
7 « Ah, Noubar, il veut que ce soit maintenant juste
8 moi qui fais ça. » Je me suis pas obstinée.

9 Q. **[716]** Puis, là, vous vous sentez tasser, vous
10 décidez d'aller... d'aller dénoncer la situation à
11 vos supérieurs de Genivar?

12 R. Oui.

13 Q. **[717]** Donc, vous allez... vous allez pas voir
14 monsieur Semerjian là-dessus?

15 R. Non, ça donne rien parce que cette personne-là :
16 « Pourquoi tu fais ça », pour moi ça donne rien
17 d'aller lui en parler. C'est parce qu'il fait ça de
18 son plein gré. Ça fait que moi je suis allée voir
19 mes supérieurs plus haut pour que justement eux
20 s'en mêlent puis que ça arrête, là.

21 Q. **[718]** Puis qui allez-vous voir des... des gens qui
22 sont en autorité sur monsieur Semerjian?

23 R. Oui.

24 Q. **[719]** O.K. Qui... qui sont-ils?

25 R. Bien je suis allée comme mes supérieurs qui étaient

1 comme au-dessus de moi, je suis allée voir Jocelyn
2 Drouin et Jean-François Gauthier.

3 Q. [720] Et qu'est-ce que vous leur dites?

4 R. Bien je leur dis la situation que j'ai eue au
5 chantier, de Noubar son comportement, puis de tout
6 ce qui se passe, puis tout ce qu'on voit qui passe,
7 puis tout ce qu'il fait. Là, c'est la première fois
8 que je vois mes supérieurs là-dessus. Puis, là, on
9 me dit : « Ah, bien, on... retourne là-bas finir
10 ton travail, puis on va arranger ça. »

11 Q. [721] O.K.

12 R. Ça c'est la première fois.

13 Q. [722] Ça c'est la première fois?

14 R. Oui.

15 Q. [723] Et donc, là, vous retournez sur le chantier,
16 puis est-ce que vous remarquez un changement, est-
17 ce que...

18 R. Non.

19 Q. [724] ... est-ce que... du tout?

20 R. Non.

21 Q. [725] Encore des irrégularités, est-ce que vous
22 constatez d'autres choses sur le chantier dans son
23 comportement ou dans...

24 R. Bien il y avait, il y avait souvent, je peux pas
25 dire le nombre de fois, mais à quelques reprises,

1 puis c'est malheu... en tout cas je suis bien déçue
2 d'avoir été témoin de ça. Tu voyais des gens venir
3 porter des choses à Noubar, dans son bureau.

4 Q. [726] Qu'est-ce que vous voulez dire?

5 R. Bien il y a une journée il y a quelqu'un de GTS qui
6 est arrivé, je m'en souviens tout le temps.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [727] Quelqu'un de quoi?

9 R. De GTS.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Q. [728] De GTS.

12 R. Des Grands travaux Soter qui est arrivé, puis moi
13 j'étais à l'imprimante, l'imprimante est où
14 l'entrée, t'as la secrétaire, puis il rentre puis,
15 là, dans les mains il avait un « moton » d'argent,
16 tu sais, un « moton ». Puis, là, il rentre, moi je
17 suis restée bouche bée, j'ai figé, puis la
18 secrétaire a dit à cette personne-là : « T'aurais
19 pu au moins la mettre dans une enveloppe. » Puis,
20 là, lui il nous a regardé en voulant dire :
21 « Hein », puis il est rentré dans le bureau à
22 Noubar puis il a fermé la porte.

23 Q. [729] Puis est-ce qu'on vous a dit pourquoi...
24 pourquoi il amenait de l'argent?

25 R. Non.

1 Q. [730] Puis il s'en allait voir monsieur Semerjian?

2 R. Oui, il a rentré dans son bureau, il a fermé la
3 porte, puis quand il a sorti bien il n'avait plus
4 de « moton » d'argent.

5 Q. [731] O.K. Est-ce que vous avez vu ça à plusieurs
6 autres reprises?

7 R. Les autres reprises on a vu des enveloppes brunes,
8 du monde arriver avec des enveloppes brunes, pas
9 nécessairement la même personne, mais ça veut rien
10 dire.

11 Q. [732] Puis...

12 R. L'enveloppe on sait pas qu'est-ce qu'il y a dedans.

13 Q. [733] Non, c'est ça par la suite vous avez vu ça,
14 mais vous pouvez pas dire ce qui était à
15 l'intérieur?

16 R. Non.

17 Q. [734] Ça aurait pu être des documents comme autre
18 chose.

19 R. Bien c'est ça, parce que ça ça serait de la
20 spéculation.

21 Q. [735] O.K.

22 R. Mais...

23 Q. [736] Mais vous avez vu cette fois-là ça vous a
24 marquée...

25 R. Oui.

1 Q. [737] ... parce que vous l'avez vu?

2 R. Oui. Mais c'est la seule fois qu'on l'a vu.

3 Q. [738] O.K.

4 R. Les autres fois on sait pas trop qu'est-ce qu'il y
5 avait.

6 Q. [739] Puis la personne qui arrivait de
7 l'entrepreneur est-ce que c'était quelqu'un que
8 vous connaissiez, est-ce que c'était quelqu'un qui
9 était affecté au chantier ou c'était...

10 R. Bien c'était quelqu'un qui était affecté au
11 chantier, c'est quelqu'un qui avait terminé comme
12 moi, c'est un ingénieur junior, il venait juste de
13 finir l'école.

14 Q. [740] O.K. Mais lui il travaillait pour?

15 R. Les Grands travaux Soter.

16 Q. [741] Puis lui est-ce que vous savez c'est qui?

17 R. Oui, c'est Patrice Cormier.

18 Q. [742] O.K. Puis lui vous le voyez arriver cette
19 journée-là puis...

20 R. Bien là, on voit bien que c'est comme, moi
21 j'appelle ça un livreur, là, il fait qu'est-ce que
22 son boss dit, là.

23 Q. [743] Il avait une livraison.

24 R. Bien c'est ça.

25 Q. [744] Puis est-ce que vous avez vu d'autres

1 personnes venir porter de l'argent?

2 R. C'est la seule fois qu'on a vu de la vraie argent,
3 là.

4 Q. [745] O.K. Puis donc, là, ça ça se passe à quel
5 moment, avez-vous souvenir?

6 R. Ah, bien c'est au courant du chantier.

7 Q. [746] Donc, pendant l'été?

8 R. Oui, c'est pendant l'été, je pourrais pas dire quel
9 mois. Ça fait quand même dix (10) ans.

10 Q. [747] Non, je comprends. Mais au meilleur de votre
11 connaissance, c'est pendant le chantier?

12 R. Oui, c'est durant l'été.

13 Q. [748] Donc, on est un petit peu avant la période où
14 vous commencez à...

15 R. Bien ça, ça quand ça s'est passé, c'est même avant,
16 qu'ils commencent à manipuler les quantités.

17 Q. [749] C'est avant cette période-là?

18 R. Oui.

19 Q. [750] Donc, ça c'est un premier constat mis à part
20 ce que vous avez remarqué comme sur les quantités
21 sur le chantier. Donc, vous voyez ça, vous voyez
22 les quantités, puis plus tard quand vous commencez
23 à préparer la demande de paiement, là, vous voyez
24 la manipulation que vous appelez des quantités.

25 R. Oui.

1 Q. [751] Et, là, vous allez parler à vos deux
2 supérieurs, vous revenez sur le chantier pour
3 continuer, mais, là, vous avez plus accès aux
4 ordinateurs...

5 R. Non.

6 Q. [752] ... si je peux me permettre...

7 R. Bien au logiciel.

8 Q. [753] Pour les chiffres finaux. Puis est-ce que...
9 est-ce que, il se passe rien, vous constatez aucun
10 changement on continue à continuer de la même
11 façon?

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. [754] Est-ce que vous décidez d'en parler à
14 d'autres personnes?

15 R. J'ai fait une plainte à l'Ordre des ingénieurs, je
16 les ai appelé, c'est plus qu'une plainte, je leur
17 ai demandé d'enquêter sur Guy Hamel puis Noubar
18 Semerjian parce que... je leur ai conté au
19 téléphone ce que, moi, j'avais vu sur le chantier,
20 qu'est-ce qu'ils faisaient. Puis, moi, en étant,
21 ingénieur junior, je trouve ça inconcevable qu'un
22 ingénieur senior, qui est supposé me montrer c'est
23 quoi faire de l'ingénierie, puis qu'il fasse ça.

24 Q. [755] Ça fait que vous leur expliquez...

25 R. Oui.

1 Q. [756] ... puis vous êtes fâchée de ça parce que,
2 vous, vous... vous commencez une carrière dans une
3 profession puis vous voyez ça.

4 R. Bien, ça se fait pas, là, c'est contrevenir selon
5 la Loi sur les ingénieurs, là, ça marche pas, là.
6 Puis, à l'Ordre, on m'a répondu qu'il faut avoir
7 des preuves solides pour poser une... pour pouvoir
8 poursuivre quelqu'un. Ça fait qu'ils m'ont dit que
9 j'avais aucun document tangible pour étoffer ma
10 plainte.

11 Q. [757] Vous aviez pas de preuve matérielle pour...

12 R. C'est ça. Ça fait que là on m'a fait comprendre
13 qu'il y avait aucune matière à poursuite.

14 Q. [758] Donc, ça s'est arrêté là?

15 R. Et ni à enquête.

16 Q. [759] O.K. Puis savez-vous si d'autres personnes,
17 sur le chantier, ont... ont... parce que vous
18 dites, vous, vous vous en étiez rendu compte, votre
19 collègue...

20 R. Bien, Élyse De Courval, elle le savait très bien
21 aussi. Mon collègue Yannick Gourd, lui aussi, il le
22 savait très bien, là.

23 Q. [760] Savez-vous si, eux, ils ont essayé aussi
24 de...

25 R. Non, je sais pas s'ils ont fait... ils ont

1 déposé...

2 Q. [761] Vous savez pas?

3 R. Non.

4 Q. [762] Est-ce que vous avez parlé de ça avec eux, de
5 votre démarche auprès... autant de vos supérieurs
6 que...

7 R. Élyse, non, mais Yannick, oui...

8 Q. [763] Oui?

9 R. ... je lui en avais parlé.

10 Q. [764] Puis est-ce que lui vous a donné des...

11 R. Bien, je sais que... je sais que lui... Noubar
12 faisait beaucoup de pression sur lui, je sais pas
13 comment. Je pense que des personnes qui posent des
14 actes comme ça... le type de pressions qu'il peut
15 faire, ça peut être intimi... quand même très
16 intimidant pour des ingénieurs juniors parce qu'il
17 faut pas se... se leurrer, là, nous autres, on
18 sortait de l'école, là.

19 Q. [765] Oui.

20 R. On est là pour apprendre notre métier, on est
21 supervisés par les ingénieurs supposés de nous
22 montrer, tu sais, c'est quoi la Loi sur les
23 ingénieurs, c'est comment qu'il faut travailler
24 pour respecter notre profession. Ça fait que c'est
25 sûr c'est intimidant et aussi tu veux garder ta

1 job, là. T'as ton école à payer, là, ça fait que
2 c'est... t'sais, c'est pas évident non plus, là.

3 Q. [766] Puis quand on... vous, est-ce que vous
4 avez... parce qu'on vous a pas obligée, on vous a
5 pas mis la pression : « Il faut que tu... il faut
6 que tu modifies les chiffres qui sont... »

7 R. Ah! moi, j'ai pas voulu. Moi, j'ai... c'est ça,
8 moi, j'ai vraiment pas voulu.

9 Q. [767] Mais vous sentiez que peut-être votre
10 collègue, lui, subissait une pression autre?

11 R. Oui. Parce que c'est sûr, il y avait une pression,
12 ils voulaient vraiment que... eux, ils voulaient
13 vraiment qu'on... eux, quand je dis « eux », je
14 parlais de Noubar, là, il voulait vraiment qu'on
15 joue avec les chiffres. Moi, j'ai refusé puis j'ai
16 toujours refusé puis j'ai tenu mon bout.

17 Q. [768] Jusqu'à la fin du chantier?

18 R. Oui.

19 Q. [769] Puis la fin du chantier arrive, j'imagine,
20 avant le temps des Fêtes...

21 R. Oui.

22 Q. [770] ... de deux mille trois (2003)?

23 R. Oui.

24 Q. [771] Donc, c'est à cette période-là que vous allez
25 parler à vos supérieurs?

1 R. Oui. Là on... bien, on dit, retourner en dedans,
2 là. Quand on retourne chacun dans nos firmes, là.
3 Moi, je suis allée rencontrer mes supérieurs pour
4 leur dire que, un, moi, je voulais plus faire de
5 chantier avec Noubar Semerjian, je voulais rien
6 savoir. Faire du chantier avec une personne comme
7 ça, que je voulais pas. Puis en même temps, bien,
8 t'sais, je leur ai réraconté tout ce qui s'est
9 passé puis je leur ai demandé de déposer une
10 plainte à l'Ordre des ingénieurs.

11 Q. [772] Donc, quand vous dites ça, là, vous parlez
12 pas de la rencontre... vous avez mentionné...

13 R. La deuxième.

14 Q. [773] Là vous retournez...

15 R. Oui.

16 Q. [774] ... voir? Est-ce que vous retournez voir les
17 mêmes personnes?

18 R. Oui.

19 Q. [775] Donc, les deux mêmes messieurs qui sont
20 vos...

21 R. Oui.

22 Q. [776] ... supérieurs et également supérieurs de
23 monsieur Noubar...

24 R. Oui.

25 Q. [777] Et est-ce que... Là vous leur dites ça : « Je

1 veux plus travailler sur des chantiers avec... »

2 R. Noubar.

3 Q. **[778]** Noubar. Est-ce que vous leur dites d'autre
4 chose?

5 R. Bien, là, c'est ça, moi, je voulais qu'ils fassent
6 une plainte contre lui. Puis aussi je leur ai dit :
7 « Écoutez, regardez son cas, je pense pas c'est une
8 personne qui devrait travailler au sein de
9 l'entreprise. »

10 Q. **[779]** Puis est-ce que vous avez... parce que...
11 puis est-ce que vous faites... est-ce que vous leur
12 dites parce que vous avez pas vu rien changer sur
13 le chantier, est-ce que vous leur dites ça?

14 R. Oui, je leur ai tout conté puis qu'il y a rien qui
15 a changé puis on me...

16 Q. **[780]** Puis qu'est-ce que...

17 R. On m'a répondu que, pour dans l'avenir, j'ai un
18 choix à faire.

19 Q. **[781]** Qu'est-ce que...

20 R. Ça fait qu'ils m'ont dit de penser à mon affaire
21 avant de commencer à faire des poursuites et des
22 plaintes. Dépendant ce que je veux faire de ma
23 carrière.

24 Q. **[782]** Ils vous disent ça?

25 R. Oui.

1 Q. [783] Puis est-ce que vous répondez à ça?

2 R. Moi, je suis comme restée bouche bée. Puis j'ai
3 quand même continué à dénoncer qu'est-ce qui se
4 passait.

5 Q. [784] Puis qu'est-ce qui s'est passé par la suite?
6 Donc, là on est à la période des Fêtes?

7 R. Oui. Bien, par la suite, on m'a dit que j'étais une
8 personne qui avait une mauvaise attitude, un
9 mauvais comportement puis que j'étais une personne
10 avant qui était perçue travaillante, qui faisait
11 bien son travail puis maintenant j'étais perçue une
12 personne qui mettait les bâtons dans les roues, qui
13 empêchait les autres de travailler puis je faisais
14 un mauvais travail.

15 Q. [785] Ça, on vous dit ça...

16 R. Oui.

17 Q. [786] ... vos patrons vous disent ça?

18 R. Oui.

19 Q. [787] Et est-ce que... est-ce que vous quittez,
20 est-ce que vous décidez de quitter ou...

21 R. Bien, c'est ça, ils ont, après ça, en revenant des
22 Fêtes, on m'a attribué un nouveau supérieur qui
23 faisait de la circulation puis des avant-projets de
24 route qui était sur Saint-Antoine. Ça fait que je
25 suis partie sur Saint-Antoine pour Genivar

1 travailler avec cette personne-là, mais j'ai fini
2 par quitter. Je pouvais pas travailler pour une
3 entreprise qui avait ces valeurs-là.

4 Q. [788] O.K. Puis quand on vous... quand on vous dit
5 au retour des Fêtes « on vous affecte avec un
6 nouveau supérieur », est-ce que c'est... là, vous
7 avez dit « circulation ». Est-ce que c'est... c'est
8 complètement différent, là? C'est pas des chantiers
9 comme vous faisiez?

10 R. Non, c'est pas des chantiers.

11 Q. [789] Est-ce que c'est...

12 R. Que je faisais plus de chantier, là...

13 Q. [790] Donc...

14 R. ... que j'étais... j'étais à l'intérieur à faire
15 des... c'est même pas de la conception, là, c'était
16 du... toutes les petites choses qu'il demandait par
17 rapport à son travail à lui, bien, je les faisais.

18 Q. [791] O.K.

19 R. Mais, je me souviens plus précisément c'est quoi je
20 faisais pour lui, là.

21 Q. [792] O.K.

22 R. Je me souvenais, c'était...

23 Q. [793] Mais, est-ce que c'est...

24 R. ... c'était vraiment plate, là.

25 Q. [794] Est-ce que vous avez perçu ça comme une

1 promotion, comme juste un transfert d'un poste à un
2 autre ou...

3 R. Non.

4 Q. [795] ... c'était...

5 R. C'est pas vraiment une promotion.

6 Q. [796] C'est pas une promotion, c'est une démotioin.

7 R. C'est ça.

8 Q. [797] O.K. Donc, là, on vous l'avait...

9 R. Bien, c'est ça, c'est un message clair en voulant
10 dire « on va... »

11 Q. [798] On vous l'avait dit en mots, mais, là, on
12 vous le montrait...

13 R. Ah! C'est ça. En tout cas.

14 Q. [799] ... d'une deuxième façon. Donc, à ce moment-
15 là, vous avez décidé de quitter.

16 R. Oui.

17 Q. [800] Et là, vous avez continué votre carrière dans
18 les différentes firmes, là, qu'on a...

19 R. Oui.

20 Q. [801] ... dont on a mentionné tout à l'heure. Est-
21 ce que... est-ce que vous avez eu des... des échos
22 de ça par la suite au fil de votre carrière? Est-ce
23 que vous avez eu...

24 R. Bien, souvent quand je passais des entrevues puis
25 que c'était ironique, j'avais des gens qui

1 m'appelaient pour aller passer des entrevues chez
2 eux, ils m'appelaient « Ah! On cherche quelqu'un,
3 on a eu un bon... t'sais, on a eu, t'sais, ton nom
4 puis tout ça. » J'allais passer l'entrevue puis :
5 « Ah! Donne-moi tes références puis c'est juste une
6 formalité. » Bien, la formalité, là, ça finissait
7 que j'étais pas engagée.

8 Q. **[802]** O.K. Et...

9 R. Parce qu'ils ont vérifié les références. La seule
10 chose que je sais, c'est qu'ils ont pas pris les
11 noms que, moi, j'ai écrit. Eux, ils ont appelé leur
12 référence.

13 Q. **[803]** Donc, puis ça, vous avez su ça de... de gens
14 du milieu qui vous ont dit ça?

15 R. Oui, des gens du milieu puis des personnes très
16 proches de moi, soit dans le milieu ou qui
17 connaissent aussi certaines personnes dans le
18 milieu. Puis on a fini par me dire... en tout cas,
19 j'ai quelqu'un qui m'a appelée puis il a dit :
20 « Karen, je sais pas qu'est-ce que t'as fait chez
21 Genivar, mais c'est là que ça bloque. »

22 Q. **[804]** O.K.

23 R. Ça fait que, là, je savais que les gens, quand ils
24 voyaient mon cv, ils passent mon entrevue « Ah!
25 Oui, c'est une super bonne personne pour nous. »

1 O.K. On appelle ses références, pas la liste que,
2 moi, je donne, O.K., on va appeler chez Genivar.
3 Chez Genivar qui répond, Jean-François Gauthier, et
4 voilà, je suis bloquée.

5 Q. **[805]** O.K. Donc, vous avez vécu l'écho de vos
6 dénonciations...

7 R. Oui.

8 Q. **[806]** ... longtemps dans votre carrière, là.

9 R. Oui. J'ai passé mon temps à recommencer en bas de
10 l'échelle.

11 Q. **[807]** O.K.

12 R. Parce que quand j'ai décidé de quitter Tecsalt,
13 Tecsalt a été achetée par Aecom pour les barrages.
14 Alors, t'sais, on le savait que le département
15 allait finir par fermer. Moi, j'ai décidé de
16 quitter avant, t'sais, qu'ils te donnent un
17 package, là. Puis, là, t'as de la misère à te
18 trouver une job. Puis, là, on te donne un salaire
19 vraiment bas parce que t'es... t'es comme pris pour
20 te trouver une job.

21 Q. **[808]** Oui.

22 R. Bien, j'ai passé des entrevues, le monde était
23 intéressé jusqu'au temps qu'ils appellent les
24 références. Alors, c'est là que je me suis revirée
25 de bord, puis je me suis dit, je voulais pas y

1 aller chez les entrepreneurs, mais là à un moment
2 donné il faut travailler. Puis je me suis dit,
3 bien, ça va me faire voir d'autres choses, ça va me
4 faire peut-être comprendre des choses. Ça fait que,
5 là, je suis allée travailler pour les
6 entrepreneurs. C'est comme ça que j'ai abouti...

7 Q. **[809]** Puis avez-vous vu ce genre de comportements-
8 là à travers votre carrière sur d'autres chantiers,
9 ce que vous avez vécu avec monsieur Semerjian ou
10 l'argent que vous avez vu arriver?

11 R. Non, je l'ai pas revécu.

12 Q. **[810]** Jamais.

13 R. Non, je l'ai pas revécu ou, du moins, on s'est...
14 si ça s'est passé, on s'est vraiment arrangé que je
15 ne le sache pas.

16 Q. **[811]** Vous l'avez pas vu de vos yeux.

17 R. Non.

18 Q. **[812]** O.K. Et est-ce que mis à part les variations
19 de quantités, l'argent que vous avez vu, vous avez
20 mentionné tout à l'heure qu'il y avait une présence
21 qui vous faisait quand même pas sursauter, mais qui
22 était différente de ce que vous avez vécu par la
23 suite des gens du Ministère. Est-ce qu'il y a
24 d'autres choses, des comportements que vous avez
25 vus sur ce chantier-là qui étaient inappropriés

1 pour un chantier de construction et qui a peut-
2 être... qui a peut-être expliquer les montants, là,
3 de dépassement dans ce contrat-là? Parce que vous
4 avez dit Noubar il y avait souvent des... t'sais,
5 il y avait plusieurs gens qui venaient le visiter.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[813]** Est-ce que vous avez remarqué des... des
8 comportements particuliers?

9 R. Particuliers?

10 Q. **[814]** Bien, je sais pas, quelque chose qui
11 sortirait de l'ordinaire sur le chantier. Parce
12 que, là, vous nous avez parlé de plusieurs...
13 plusieurs faits, mais avez-vous constaté
14 d'autres... d'autres choses sur ce chantier-là
15 qui... qui vous a donné le goût de...

16 R. Bien, là, mais à part que, c'est ça, les gens du
17 Ministère venaient souvent. Il y avait les
18 quantités, il y avait l'histoire de l'argent puis
19 c'était pas mal ça, là.

20 Q. **[815]** O.K. Puis est-ce que vous, est-ce que les
21 surveillants dans le fond, ceux qui vous
22 vérifiaient étaient le monsieur Guy Hamel du
23 ministère des Transports et monsieur Noubar
24 Semerjian, est-ce qu'eux vous ont déjà parlé
25 pourquoi ils recevaient de l'argent ou pour...

1 R. Non.

2 Q. **[816]** Jamais?

3 R. Non.

4 Q. **[817]** Puis v...

5 R. Mais monsieur Hamel, entre moi, du moins, il
6 m'adressait même pas la parole, là.

7 Q. **[818]** O.K.

8 R. Il me regardait même pas, là. Ça fait que... Je
9 pense même pas qu'il sait que j'existe, là.

10 Q. **[819]** O.K.

11 R. En tout cas.

12 Q. **[820]** Parfait. Puis moi ça clôt mes questions.

13 16:23:26

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[821]** J'aurais juste une question. Vous nous avez
16 dit... quelques-unes. Vous nous avez dit tantôt que
17 la personne qui s'est amenée avec de l'argent, et
18 vous avez une palette d'argent, un motton d'argent
19 plutôt...

20 R. Oui.

21 Q. **[822]** ... vous avez dit que c'était quelqu'un qui
22 provenait des travaux Soter.

23 R. Oui.

24 Q. **[823]** Et vous avez dit que c'était votre... que
25 c'était un agent junior, Patrice Cormier.

1 R. Oui un ingénieur junior. Il sortait de l'école
2 comme moi, là, ça faisait pas très longtemps qu'il
3 était sorti de l'école.

4 Q. **[824]** O.K. Je veux juste savoir, sachant donc que
5 Soter vraisemblablement devait corrompre quelqu'un,
6 là, avec l'argent qu'il donnait, comment ça se fait
7 que vous êtes allée travailler...

8 R. Oui.

9 Q. **[825]** ... chez Soter?

10 R. J'y ai pensé très longuement, puis le chargé de
11 projets à cette époque-là, chez Les grands travaux
12 Soter, comme moi j'ai appelé chez GTS pour avoir un
13 emploi, ne travaillait plus là. Il avait été... Je
14 sais pas s'il a été licencié ou il est parti de son
15 propre chef, là, j'en ai aucune idée. Je sais cette
16 personne-là ne travaillait plus là et par après,
17 après ce chantier-là, j'ai eu d'autres chantiers et
18 j'ai recroisé aussi GTS et le, je vous dirais, ceux
19 qui étaient sur le chantier pour négocier, toutes
20 les personnes avaient changé et c'est des
21 personnes...

22 Moi je négociais avec eux autres puis ils
23 savaient que j'étais droite puis ça, c'était comme
24 ça, là. Puis c'est quand même des gens qui font un
25 travail de qualité, tu sais, c'est pas les

1 surintendants qui ont rien à voir là-dedans. Ça
2 passe plus haut qu'eux.

3 Ça fait que moi, quand j'ai appliqué chez
4 GTS, les gens qui étaient impliqués à ce moment-là,
5 je parle du chargé de projet, c'est un certain
6 Marcel quelque chose... Je me souviens plus du nom
7 de famille, là. C'est un Marcel quelque chose, lui
8 il travaillait plus chez GTS. Puis aussi, quand
9 j'ai demandé une job chez GTS, j'en ai parlé, là,
10 quand même à GTS de ce... un peu de ce moment-là
11 avec monsieur Lussier et il sait que moi je suis
12 une personne droite puis il savait que, moi je lui
13 ai dit, moi je fais pourquoi je suis engagée puis
14 tu sais, moi je fais pas de corruption puis je
15 donne pas d'argent à personne puis moi je suis les
16 normes, si le monde sont pas content, vous me
17 mettez dehors, là. C'est de même que ça va marcher
18 puis il était d'accord avec ça. C'était clair au
19 départ, là.

20 Q. **[826]** Puis vous aviez pas, vous avez jamais parlé
21 de cet incident-là avec monsieur Cormier?

22 R. Non.

23 Q. **[827]** O.K.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[828]** Vous avez dit que vous êtes allée vous

1 plaindre à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

2 R. Oui.

3 Q. **[829]** Bon. Comment, vous les avez appelés?

4 R. J'ai appelé le bureau du syndic.

5 Q. **[830]** Est-ce que vous vous êtes rendue une fois au
6 bureau du syndic après?

7 R. Non, j'ai appelé par téléphone.

8 Q. **[831]** Bon. Et combien de fois vous avez appelé
9 quand vous... pour vous plaindre?

10 R. Bien j'ai appelé une fois.

11 Q. **[832]** Une seule fois? Bon et les gens vous ont dit
12 quoi exactement? J'aimerais ça que vous reveniez un
13 peu sur qu'est-ce qu'ils vous ont dit.

14 R. Bien moi j'ai vraiment conté toute mon histoire.

15 Bien, un, non. J'ai appelé puis je leur ai dit que
16 je voulais faire une plainte contre deux personnes
17 puis que je voulais qu'on ouvre une enquête sur ces
18 deux personnes-là. Puis là ils m'ont demandé, bien
19 pourquoi? Ça fait que là j'ai conté mon histoire.

20 Puis là, bien c'est là qu'ils m'ont expliqué, tu
21 sais, légalement, tu sais, il faut faire attention,
22 il faut avoir des documents-papier pour prouver
23 puis là, ça peut être du oui-dire, puis là... Là
24 j'essaie de me rappeler tout ce qu'il m'a dit, là.

25 Ça fait au moins dix (10) ans, là. Mais c'est ça

1 pas mal qu'ils m'ont dit puis ils m'ont dit qu'avec
2 ce que moi j'avais, tandis que c'était juste des
3 affaires que j'ai vues, puis j'avais pas de preuve-
4 papier, bien je pouvais pas, ils pouvaient pas
5 procéder à une enquête contre eux autres, bien une
6 enquête sur Noubar puis sur Guy Hamel.

7 Q. **[833]** Ça fait un petit bout de temps mais est-ce
8 que vous avez un peu l'impression que dans les
9 faits, on vous mettait peut-être plus les barres
10 dans les roues que dans le fond de dire, vous
11 accompagner dans cette démarche-là? Parce que
12 vous... ça a continué à se dérouler ces événements-
13 là.

14 R. Oui.

15 Q. **[834]** Lors de... le syndic aurait pu vous
16 accompagner un peu pour vous aider à trouver les
17 fameuses preuves pour prouver parce que des
18 preuves, j'en vois moi des preuves là. Il y a des
19 papiers que vous remplissez, les documents sont
20 changés.

21 R. Oui.

22 Q. **[835]** Si on vous avait accompagnée moindrement,
23 c'est assez facile de pincer ces gens-là, là.

24 R. Oui. Bien là c'était à eux autres de porter...

25 C'était à eux...

1 Q. **[836]** Mais vous avez pas senti qu'ils voulaient
2 vous donner un support en disant, écoutez on peut
3 peut-être vous aider à trouver des preuves..

4 R. Non, ils m'ont pas donné aucun support et
5 aujourd'hui je trouve que je paie beaucoup trop
6 cher de... On paie une cotisation à chaque année,
7 là, et je peux vous dire, moi je trouve que je paie
8 trop cher pour le... pour ce qu'ils sont supposés
9 de faire, mais j'espère qu'ils se sont améliorés
10 dans les dernières années.

11 Q. **[837]** Puis on vous a pas offert d'aller vous
12 rencontrer non plus?

13 R. Non.

14 Q. **[838]** Ni même aller sur le chantier peut-être pour
15 vous aider à trouver des preuves?

16 R. Non.

17 Q. **[839]** On n'a rien fait de ça, là?

18 R. Pas du tout.

19 Q. **[840]** Avez-vous l'impression?

20 R. On nous a laissé vraiment, on m'a vraiment laissé à
21 moi-même. Ça j'ai vraiment trouvé ça plate. Tu
22 sais, tu as un Ordre, tu paies un Ordre, tu
23 t'attends, puis surtout que tu sais, tu dénonces
24 quelque chose, tu es pas, en tant qu'ingénieur tu
25 t'es pas supposé faire, là, tu es supposé de suivre

1 la loi qui est écrit. Ça fait que tu t'attends à un
2 minimum de l'Ordre qui t'aide là-dedans, puis on
3 t'aide pas, on te laisse là en plan, puis arrange-
4 toi avec tes troubles.

5 Q. **[841]** Est-ce que vous avez eu un peu l'impression
6 parce que dans les faits moi je vois ça la preuve
7 est assez facile à faire, là. Si on vous avait
8 accompagné le moindrement on l'aurait trouvé, on
9 aurait pu démontrer que monsieur changeait les
10 quantités après vous?

11 R. Mais j'imagine, là, je veux dire, à ce moment-là,
12 c'est certain.

13 Q. **[842]** Parce que je comprends que vous vous rentrez
14 des quantités dans un système?

15 R. Oui.

16 Q. **[843]** Puis après ça quelqu'un d'autre, monsieur
17 Plourde peut-être à la demande de monsieur Noubar,
18 peut-être monsieur Noubar la première fois, change
19 les quantités dans le système, qui est évident,
20 pour pouvoir augmenter le paiement à
21 l'entrepreneur?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[844]** Donc, mais jamais le syndic là, au sens que
24 quand vous les avez appelé, est-ce que l'appel a
25 duré longtemps, est-ce qu'on a voulu vraiment ou on

1 vous a dit tout de suite, écoutez ça prend des
2 preuves?

3 R. Je m'en souviens plus si l'appel a vraiment duré
4 longtemps, là, mais il avait été assez catégorique
5 et je comprenais pas leur réaction. Sérieusement,
6 je la comprenais pas et je me sentais pas du tout
7 supporter la-dedans, puis je comprenais qu'il
8 voulait pas non plus essayer, tu sais, de me
9 diriger, d'essayer de trouver quelque chose
10 justement pour pouvoir qu'il fasse une enquête sur
11 ces deux personnes-là qui contrevient, là, à la
12 loi.

13 Q. **[845]** Parce que vous dans les faits si on vous
14 avait accompagné, ce processus-là a duré pendant un
15 certain temps?

16 R. Oui.

17 Q. **[846]** Donc, après que vous les ayez appelé, il y a
18 eu d'autres circonstances comme ça qui ont arrivé,
19 ils ont changé les quantités?

20 R. Oui, oui, ça a continué, c'est certain, mais
21 l'Ordre pourquoi qui, écoute, pourquoi ils ont fait
22 la job, j'en ai aucune idée, là. Je veux dire
23 c'est...

24 Q. **[847]** La personne à qui vous avez appelé, est-ce
25 que c'était un syndic adjoint, est-ce que c'est une

1 personne administrative, est-ce que vous vous
2 rappelez un peu...

3 R. Non.

4 Q. **[848]** ... comment vous l'avez identifié?

5 R. Bien j'ai appelé le bureau de l'Ordre des
6 ingénieurs puis j'ai demandé de parler au syndic.

7 Q. **[849]** O.K. Donc, vous pensez que c'est la personne
8 qui est en charge du syndic à qui vous avez parlé?

9 R. Bien oui je suis convaincue. Si c'est pas le cas,
10 je suis un peu découragée.

11 Q. **[850]** Puis ça ça s'est déroulé en quelle année en
12 deux mille trois (2003) c'est ça?

13 R. En deux mille trois (2003).

14 Q. **[851]** En deux mille trois (2003). C'est bien.
15 Merci.

16 Me ÉLIZABETH FERLAND :

17 Q. **[852]** Puis ils vous ont pas... ils vous ont pas
18 comme monsieur Lachance dit, ils ont pas demandé à
19 vous rencontrer...

20 R. Non.

21 Q. **[853]** ... puis ils vous ont pas demandé s'il y
22 avait d'autres personnes qui avaient constaté les
23 mêmes faits que vous. Est-ce que vous aviez parlé
24 que d'autres personnes avaient vu?

25 R. Bien ils m'ont pas demandé si d'autres personnes,

1 non.

2 Q. [854] Non?

3 R. Non, ça a été vraiment là, zéro, là, excusez-moi
4 l'expression, comme une de mes amies dit, zéro
5 comme dans Ouellet.

6 Q. [855] O.K. Puis ils vous ont pas dit : « On ferme
7 le dossier. » L'appel finissait...

8 R. C'est ça.

9 Q. [856] ... finissait le tout. Puis juste pour
10 conclure, vous avez mentionné que Guy Hamel venait
11 souvent voir Noubar Semerjian sur le... sur le
12 chantier. Est-ce que vous savez si... quelle était
13 leur relation, mis à part, est-ce que vous savez
14 s'ils se connaissaient bien ou c'était juste une
15 relation entre un représentant du ministère des
16 Transports et...

17 R. Bien je sais pas s'ils se connaissaient bien, j'en
18 ai aucune idée. Tout ce que je sais c'est qu'ils
19 allaient dîner ensemble.

20 Q. [857] Ils allaient souvent dîner ensemble?

21 R. C'est ça.

22 Q. [858] Puis on a entendu qu'ils sont allés en voyage
23 ensemble, mais, là, on a vu par la Commission les
24 photos des croisières, là.

25 Q. [859] O.K. Mais c'est tout?

1 R. Oui, c'est tout.

2 Q. [860] O.K. Parfait. Moi ça complète.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que les parties ont des questions?

5 (16:32:18)

6 Me BENOÎT BOUCHER :

7 J'aurais probablement une question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Venez. Est-ce que d'autres parties auront des
10 questions?

11 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

12 Bonjour, Madame la Présidente. Bien qu'on est
13 intervenant je vais peut-être demander en vertu de
14 l'article 20 d) des règles de pratique la
15 permission de poser des questions pas en ce qui
16 concerne les malversations, mais ce qui concerne
17 les... l'aspect je dirais pratique professionnelle
18 relations avec l'Ordre.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, vous allez vous adresser à maître Ferland.

21 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

22 Comme je vous dis, je demande l'article 22,
23 j'aurais posé une question directement, s'il vous
24 plaît, je pense que je vais obtenir, ça va être
25 plus facile.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Ferland est assez accommodante. Elle va
3 pouvoir vous parler pendant que maître Boucher
4 va... va poser sa question, ça ne sera pas long.

5 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me BENOÎT BOUCHER :

6 Q. **[861]** Bonjour, Madame, Benoît Boucher, je
7 représente le Procureur général du Québec. Croyez
8 bien que je remette pas ça du tout en doute, là,
9 mais vous semblez dire que vous étiez un peu sous
10 le joug de monsieur Semerjian dans le cadre de
11 votre travail, que, dans le fond, vous faisiez des
12 choses et vous aviez pas vraiment la possibilité
13 de... de sortir de cette... de cette emprise-là de
14 monsieur Semerjian. Est-ce que je me trompe en
15 disant ça?

16 R. Pouvez-vous répéter?

17 Q. **[862]** Oui. Vous semblez dire que vous étiez sous le
18 joug ou enfin...

19 R. Sous le quoi?

20 Q. **[863]** ... il y avait une grande pression de la part
21 de monsieur Semerjian...

22 R. Oui.

23 Q. **[864]** ... sur votre travail et sur celui de
24 monsieur Gourgues également?

25 R. Oui.

1 Q. **[865]** Et vous étiez prise un peu dans cet
2 engrenage-là?

3 R. Oui.

4 Q. **[866]** Vous nous avez parlé de madame De Courval.

5 R. Oui.

6 Q. **[867]** Est-ce que vous diriez que madame De Courval
7 était dans la même situation par rapport à monsieur
8 Hamel?

9 R. Bien, plutôt dans la même situation par rapport à
10 monsieur Gourges. Je suis certaine qu'elle... qu'il
11 exerçait beaucoup de pression. Parce qu'elle m'en a
12 parlé très franchement qu'elle était au courant
13 puis je voyais bien qu'elle aussi elle était bien
14 découragée de ça. Qu'elle était un peu prise, là,
15 comme on dirait, entre l'arbre et l'écorce, là.

16 Q. **[868]** O.K. Alors, de la même façon que vous...

17 R. Oui.

18 Q. **[869]** ... étiez prise avec monsieur Semerjian...

19 R. Oui.

20 Q. **[870]** ... madame De Courval était pas du tout
21 d'accord avec cette façon-là de procéder?

22 R. Non.

23 Q. **[871]** Et elle était un peu...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[872]** ... de la même façon que vous, prise dans cet

1 engrenage-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[873]** Je vous remercie, Madame.

4 R. Merci.

5 (16:33:34)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[874]** Mais quand vous dites « prise », là, dans
8 quel sens, pourquoi cette dame-là, du ministère des
9 Transports du Québec, peut pas se plaindre à ses
10 supérieurs...

11 R. Bien, elle...

12 Q. **[875]** ... étant témoin d'un trafic de quantités?

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[876]** C'est facile à documenter en plus.

15 R. Oui, mais aujourd'hui je dis ça, là, parce qu'on
16 vieillit, là. Parce que je sais pas si j'aurais
17 fait la même chose dans le même temps aujourd'hui,
18 tu sais, en étant... on vieillit, on s'adoucit, là.
19 Parce que, moi, dans ce temps-là, c'est, ah! t'es
20 pas correct égale prison, là. Tu sais, tu... moi,
21 je sais pas trop, là, c'était... j'étais bien « by
22 the book », là. Moi, les lois sont là, je respecte
23 ça puis ça... au quart de couteau. Aujourd'hui, je
24 suis encore comme ça mais... tu sais, à ce moment-
25 là, avoir su que ça me freinerait une bonne

1 partie... quand même dix (10) ans de ma vie,
2 avant... tu sais, dans ma carrière, peut-être j'y
3 aurais pensé deux fois, là, avant d'ouvrir ma
4 trappe, là. Mais madame De Courval, elle aussi,
5 elle était ingénieur junior puis, pour elle, ça
6 devait être quand même assez décourageant, ton boss
7 est comme ça...

8 Q. [877] C'est ça.

9 R. ... peut-être, je veux pas spéculer, là, mais peut-
10 être son boss à lui aussi est comme ça puis, toi,
11 t'es juste en bas de l'échelle. Imaginez comment
12 qu'elle pouvait se sentir cette dame-là.

13 Q. [878] Là vous faites allusion à monsieur Hamel et
14 monsieur Paquet?

15 R. Oui, c'est ça.

16 Q. [879] Donc, madame De Courval ne connaissait pas
17 d'endroit où elle aurait pu aller dénoncer une
18 telle pratique en dehors que d'en parler à ses
19 supérieurs, qu'elle soupçonnait peut-être... peut-
20 être de faire partie du système, là.

21 R. C'est ça. Ça fait que quant tu sais que tes
22 supérieurs font partie du système, est-ce que tu
23 vas vraiment te plaindre à eux? Moi, j'étais
24 inconsciente, là, je... Moi, mes supérieurs à moi,
25 j'étais certaine qu'ils étaient blancs comme neige.

1 Sérieusement, là. Ça fait que, moi... moi, je suis
2 allée fort, là. Moi, je lâchais pas le morceau.
3 Après ça j'ai rapidement compris que mes supérieurs
4 étaient pas blancs comme neige puis qu'ils étaient
5 dans l'engrenage de tout ça. Avoir su, est-ce que
6 j'en aurais parlé à mes supérieurs? Jamais de la
7 vie. Je serais allée directement à la SQ. Mais on
8 apprend avec le temps.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Madame la Présidente, j'ai parlé aux représentants
11 de l'Ordre et je vais poser quelques questions en
12 leur nom.

13 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[880]** Madame Duhamel, quand vous avez appelé le
15 syndic, est-ce que... est-ce que vous vous êtes
16 identifiée?

17 R. Oui.

18 Q. **[881]** Oui.

19 R. Bien, ils m'ont demandé mon nom.

20 Q. **[882]** O.K. Donc, vous vous souvenez...

21 R. Oui, ils m'ont demandé mon nom puis ils ont
22 vérifié, là, si j'étais membre de l'Ordre.

23 Q. **[883]** Parfait. Donc, vous avez souvenir avoir
24 mentionné que c'était vous qui appeliez?

25 R. Oui.

1 Q. **[884]** Parfait. Est-ce que... Juste pour replacer
2 dans le temps. Vous aviez parlé à vos supérieurs
3 une première fois avant d'aller vous...

4 R. Oui.

5 Q. **[885]** ... d'aller...

6 R. Avant d'aller à l'Ordre.

7 Q. **[886]** Lorsque vous leur aviez parlé une première
8 fois, est-ce que c'est là que vous leur avez
9 demandé de... de faire une plainte...

10 R. Non, la deuxième fois.

11 Q. **[887]** La deuxième fois. Donc, quand vous... vous
12 savez que, vous, vous avez fait une plainte à
13 l'Ordre et que ça pas porté fruits, pourquoi...
14 pourquoi... pourquoi trouvez-vous important de le
15 mentionner à vos supérieurs qu'eux fassent une
16 plainte?

17 R. Bien, parce que pour réitérer.

18 Q. **[888]** O.K.

19 R. Parce que je comprenais pas pourquoi l'Ordre
20 arrêta ça comme ça. Surtout qu'on était capable,
21 tu sais, avec certains... bien, c'est juste avec
22 calculs, tu sais, on est capable de montrer qu'il y
23 avait des choses qui se passaient puis ça
24 contrevenait à la Loi sur les ingénieurs. Ça fait
25 que je me suis dit, du monde plus haut que moi,

1 bien, ils vont rappeler à l'Ordre puis ils vont
2 réitérer, là, à un moment donné ils vont comprendre
3 quelque chose, là. Moi, je suis quelqu'un de très
4 tenace, là.

5 Q. **[889]** O.K.

6 R. Je crois qu'une chose doit être due, bien, moi,
7 je... non, j'étais vraiment convaincue que ces
8 personnes-là c'était important qu'il y ait une
9 enquête sur eux parce qu'ils ont fait des choses
10 qu'ils auraient dû pas faire.

11 Q. **[890]** C'est pour ça que vous...

12 R. Oui.

13 Q. **[891]** ... vous insistiez à... une deuxième fois
14 pour que ça se fasse.

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[892]** On a vu... les commissaires ont eu la chance
17 de voir plusieurs entreprises qui leur ont expliqué
18 qu'il y a des règles d'éthique qui ont été
19 modifiées à travers les dernières années. Qu'il y a
20 maintenant des... des systèmes, des fois, de
21 protection pour les « whistle blower », est-ce que
22 vous trouvez que c'est... c'est adéquat? Est-ce
23 que, vous, vous vous sentiriez protégée de faire
24 une dénonciation au sein d'une entreprise, là, si
25 vous voyez ça? Est-ce que vous pensez que les

1 règles qui existent dans... auprès de l'Ordre et
2 auprès... auprès de l'Ordre, vous protégeraient
3 assez?

4 R. J'en ai aucune idée.

5 Q. **[893]** O.K.

6 R. J'en ai aucune idée. Puis tout ce que j'espère
7 aujourd'hui, quelqu'un qui appelle, j'espère qu'ils
8 ont... parce que, moi, je connais pas d'autres
9 personnes présentement qui appellent à l'Ordre pour
10 se plaindre, là. J'espère juste qu'ils ont changé
11 d'attitude.

12 Q. **[894]** Puis en...

13 R. Et j'espère qu'aujourd'hui qu'ils prennent au moins
14 la peine... Parce que je sais pas si dans mon temps
15 à moi ils avaient enregistré ma plainte, j'en ai
16 aucune idée, mais j'espère aujourd'hui ils prennent
17 au moins la peine d'enregistrer la plainte. Puis
18 même si c'était pas de papier, au moins de faire un
19 minimum de vérification. Je comprends qu'ils
20 veulent pas faire nécessairement une vérification
21 pour rien parce que peut-être qu'il y a des gens
22 qui sont de mauvaises... de mauvaises intentions,
23 ça fait qu'ils veulent éliminer ça. Mais, moi, ce
24 que j'ai dit... Quand on dit une histoire comme la
25 mienne, on voit bien, là, que c'est pas... t'sais,

1 je suis pas mal intentionnée, là. C'est comme
2 faites au moins un minimum, là, de... de
3 vérification, là.

4 Q. [895] Puis d'encadrement...

5 R. C'est ça.

6 Q. [896] ... pour accompagner la personne.

7 R. Et j'espère juste qu'aujourd'hui, avec les années,
8 ils ont appris de ça et sont... se sont améliorés,
9 j'espère juste ça.

10 Q. [897] O.K. Mais, êtes-vous... savez-vous si
11 justement la législation a changé à cet égard-là
12 auprès de...

13 R. Bien, ils ont changé beaucoup de lois, beaucoup de
14 choses. Est-ce qu'ils l'appliquent?

15 Q. [898] O.K.

16 R. T'sais, il faut comprendre que, moi, v'là dix (10)
17 ans, j'ai eu un petit goût amer envers l'Ordre, là,
18 dans le sens, t'sais... c'est ça, ils ont pas fait
19 ce qu'ils devraient faire. Aujourd'hui, ils le
20 font-tu? Bien, j'espère que oui, là, au prix que je
21 paye, j'espère.

22 Q. [899] Ça conclut.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître, est-ce que vous êtes satisfait des
25 questions que maître Fortin... Ferland a posées?

1 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

2 Peut-être je vais... il y en avait juste une, je
3 pense.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

7 ... parce que j'ai pas pu y donner en papier,
8 malheureusement, c'est au niveau de l'encadrement
9 des sociétés de génie.

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 O.K. Peut-être... est-ce que je peux sortir
12 quelques...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, ou c'est la règle 19D.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Je peux prendre quelques instants...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Une minute puis on revient.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Parfait. O.K. Une minute... un peu plus vite.

23 Me ÉLIZABETH FERLAND :

24 Bien, trente (30) secondes.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[900]** Je vais la prendre. Vous êtes à la Ville de
3 Montréal depuis deux mille treize (2013), vous?

4 R. Oui, septembre deux mille treize (2013).

5 Q. **[901]** Puis qu'est-ce que vous... comment vous
6 pensez de l'encadrement que vous offre la Ville de
7 Montréal par rapport à ces choses-là? Est-ce que
8 vous pensez que si vous voyez ça une autre fois,
9 vous savez où appeler maintenant en deux mille
10 quatorze (2014)? Je veux dire, supposons que vous
11 trouvez l'événement encore une autre fois.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[902]** Là, vous êtes à la Ville de Montréal, est-ce
14 que...

15 R. Bien, la première chose que je vais faire, je vais
16 appeler... disons un autre événement comme ça, je
17 vais en parler à mes supérieurs parce que, moi, je
18 suis à l'arrondissement, je suis pas directement,
19 là... Ils ont Ville de Montréal et arrondissements.
20 Moi, je suis vraiment à l'arrondissement. C'est sûr
21 que j'en parle à mes supérieurs puis...

22 Q. **[903]** Oui, mais si c'est vos supérieurs qui font
23 des choses comme ça, là.

24 R. Ah! J'appelle, je vais quand même appeler le Bureau
25 du syndic, là, mais cette fois-ci, appeler, c'est

1 une grande chose. Je vais plutôt me déplacer en
2 personne pour voir...

3 Q. [904] Est-ce que vous savez que la Ville de
4 Montréal...

5 R. ... la personne face à face puis je vais pousser au
6 maximum pour que les choses bougent. Puis
7 franchement, là, si je vois du monde... En tout
8 cas, mes supérieurs faire ça à la Ville de
9 Montréal, là, puis j'ai le moins une preuve
10 papier, là, je m'en... c'est certain après avoir vu
11 l'Ordre, je m'en vais à la police avec ça, là.

12 Q. [905] O.K. Mais, vous savez pas où vous pouvez
13 aller à la Ville de Montréal pour vous plaindre.

14 R. Non.

15 Q. [906] Par exemple, soit un département des
16 plaintes, soit un ombudsman et tout ça, vous avez
17 pas de...

18 R. Bien, ombudsman...

19 Q. [907] Vous avez pas le réflexe d'aller
20 nécessairement là, là.

21 R. C'est pas... il me semble, c'est pour les citoyens
22 ça.

23 Q. [908] Oui. Mais...

24 R. C'est ça.

25 Q. [909] ... peu importe, là, il pourrait être destiné

1 uniquement aux employés.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[910]** Vous avez pas d'endroit précisément, là, où
4 vous pensez que...

5 R. Bien, je peux pas m'avancer là-dessus. Moi, je suis
6 arrivée en septembre...

7 Q. **[911]** O.K.

8 R. ... ça fait que c'est sûr que je connais pas encore
9 toute la poutine, là, de la Ville de Montréal.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ou maître Gallant.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Q. **[912]** J'ai... j'ai juste une dernière question,
14 toujours pour le représentant de l'Ordre. Il y a
15 peut-être des modifications au niveau de
16 l'encadrement qui peuvent être faites auprès des
17 ingénieurs, mais est-ce que vous pensez que
18 l'encadrement devrait être renforcé également
19 autour des firmes de génie?

20 R. Oui.

21 Q. **[913]** Oui. Vous pensez...

22 R. Bien, pas juste les génies, là, même... parce que,
23 là, moi, je l'ai suivie la Commission, là, on a vu
24 le municipal. Moi, ça fait pas longtemps que je
25 suis au municipal, là. Mais, même ceux qui...

1 Q. [914] Embauchent des ingénieurs.

2 R. Bien, c'est ça. Je l'ignore, là. T'sais, là, c'est
3 le fun de se faire rafraîchir un peu, là, puis,
4 t'sais, de se faire un petit peu secouer en voulant
5 dire « bien, avec les années, là, tu fais ça, mais
6 tu sais que t'es pas supposé de faire ça, là,
7 t'sais. Revenez, là, dans le droit chemin. »

8 Q. [915] O.K. Ça complète. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que ça va?

11 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

12 C'est parfait, Madame la Commissaire. Merci, Maître
13 Ferland.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Est-ce que d'autres parties veulent
16 interroger madame? Alors...

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Le temps... il est rendu quatre heures quarante-
19 cinq (16 h 45). Je sais pas si vous voulez qu'on
20 fasse...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, non, nous allons suspendre. Et Madame Duhamel,
23 je vous remercie infiniment pour votre témoignage.

24 R. Merci.

25 Q. [916] Merci.

1 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

3

4

5 SERMENT

6 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ROSA FANIZZI,
7 sténographes officiels, certifions que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
10 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
11 qualité dudit enregistrement.

12

13 Le tout conformément à la loi.

14 Et nous avons signé,

15

16

17 _____
Jean Larose (Tableau #254493-8)

18 Sténographe officiel

19

20

21 _____
Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

22 Sténographe officielle